



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Aboriginal Peoples

Chair:

The Honourable NICK G. SIBBESTON

Wednesday, February 2, 2005
Tuesday, February 8, 2005
Wednesday, February 9, 2005

Issue No. 4

**First, second and third (last)
meetings on:**

Bill C-14, An Act to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other Acts

APPEARING:

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development.
The Honourable Joseph L. Handley, Premier of the
Northwest Territories and Minister of Aboriginal Affairs.

INCLUDING:

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-14, Tlicho Land Claims
and Self-Government Act)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Peuples autochtones

Président :

L'honorable NICK G. SIBBESTON

Le mercredi 2 février 2005
Le mardi 8 février 2005
Le mercredi 9 février 2005

Fascicule n° 4

**Première, deuxième et troisième (dernière)
réunions concernant :**

Le projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence

COMPARAISSENT :

L'honorable Andy Scott, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.
L'honorable Joe Handley, premier ministre des Territoires du
Nord-Ouest et ministre des Affaires autochtones.

Y COMPRIS :

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-14, Loi sur les revendications territoriales
et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Chair*

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Angus Buchanan, P.C. Christensen Fitzpatrick	Gustafson * Kinsella (or Stratton) Léger Pearson Watt
---	--

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Hubley, substituted for that of the Honourable Senator Watt (*February 2, 2005*).

The name of the Honourable Senator Watt, substituted for that of the Honourable Senator Hubley (*February 3, 2005*).

Substitution pending for the Honourable Trenholme Counsell (*February 3, 2005*).

Substitution pending for the Honourable Fitzpatrick (*February 3, 2005*).

Substitution pending for the Honourable Mercer (*February 8, 2005*).

The name of the Honourable Senator Fitzpatrick was added (*February 8, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Nick G. Sibbeston

Vice-président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Angus Buchanan, C.P. Christensen Fitzpatrick	Gustafson * Kinsella (ou Stratton) Léger Pearson Watt
---	--

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Hubley substitué à celui de l'honorable sénateur Watt (*le 2 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Watt substitué à celui de l'honorable sénateur Hubley (*le 3 février 2005*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Trenholme Counsell (*le 3 février 2005*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Fitzpatrick (*le 3 février 2005*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Mercer (*le 8 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Fitzpatrick a été ajouté (*le 8 février 2005*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday, December 13, 2004:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Sibbeston, seconded by the Honourable Senator Gill, for the second reading of Bill C-14, An Act to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Sibbeston moved, seconded by the Honourable Senator Adams, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le lundi 13 décembre 2004 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sibbeston, appuyée par l'honorable sénateur Gill, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Sibbeston propose, appuyé par l'honorable sénateur Adams, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 2, 2005
(10)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 6:15 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibbeston, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Austin, P.C., Buchanan, P.C., Christensen, Fitzpatrick, Hubley, Kinsella, Léger, Sibbeston, St. Germain, P.C. (10).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley, Lisa Patterson and Frédéric Beauregard-Tellier.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee began its consideration of Bill C-14, An Act to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts.

APPEARING:

The Honourable Andy Scott, P.C., MP, Minister of Indian Affairs and Northern Development.

The Honourable Joseph L. Handley, Premier of the Northwest Territories and Minister of Aboriginal Affairs.

WITNESSES:

Susan Barnes, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Indian and Northern Affairs Canada:

Paula Isaak, Associate Chief Federal Negotiator, Northwest Territories;

Richard Ashton, Assistant Negotiator, Tlicho.

Department of Justice Canada:

Mary Douglas, Counsel;

James Stringham, Acting Senior Counsel, Human Rights Law Section.

Department of Finance Canada:

Annie Carrier, Chief, First Nations Finance Section.

Ministry of Aboriginal Affairs of the Northwest Territories:

Roy Erasmus, Director of Negotiations and Acting Chief Negotiator;

Martin Goldney, Legal Counsel.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 2 février 2005
(10)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 15, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Nick G. Sibbeston (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Austin, C.P., Buchanan, C.P., Christensen, Fitzpatrick, Hubley, Kinsella, Léger, Sibbeston, St. Germain, C.P. (10).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Mary Hurley, Lisa Patterson et Frédéric Beauregard-Tellier.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

COMPARAÎT :

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'honorable Joseph L. Handley, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et ministre des Affaires autochtones.

TÉMOINS :

Susan Barnes, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Paula Isaak, négociateur en chef associé du gouvernement fédéral, Territoires du Nord-Ouest;

Richard Ashton, négociateur adjoint, Tlicho.

Ministère de la Justice Canada :

Mary Douglas, avocate;

James Stringham, avocat-conseil par intérim, Section des droits de la personne.

Ministère des Finances Canada :

Annie Carrier, chef, Fiscalité des Premières nations.

Ministère des Affaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest :

Roy Erasmus, directeur des négociations et négociateur en chef par intérim,

Martin Goldney, conseiller juridique.

Mr. Scott made an opening statement and, together with Ms. Barnes, Ms. Isaak, Ms. Douglas, Mr. Stringham, Mr. Ashton and Ms. Carrier answered questions.

At 7:17 p.m., the committee suspended.

At 7:24 p.m., the committee resumed.

Mr. Handley made an opening statement and, together with Mr. Erasmus and Mr. Goldney, answered questions.

At 7:55 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 8, 2005
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 9:37 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibbeston, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christensen, Léger, Pearson, Sibbeston, St. Germain and Watt (6).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-14, An Act to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts.

WITNESSES:

Dogrib Treaty 11 Council:

Deputy Grand Chief Charlie J. Nitsiza;

John B. Zoe, Chief Negotiator;

Richard B. Salter, Legal Counsel;

Bertha Rabesca-Zoe, Legal Counsel;

Eddie Erasmus, Negotiator.

Mr. Nitsiza and Mr. Zoe each made a statement; the former interpreted in English by Mr. Erasmus, and, with Mr. Salter and Ms. Rabesca-Zoe, answered questions.

At 11:10 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

M. Scott fait une déclaration et, de concert avec Mme Barnes, Mme Isaak, Mme Douglas, M. Stringham, M. Ashton et Mme Carrier, répond aux questions.

À 19 h 17, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 24, le comité reprend ses travaux.

M. Handley fait une déclaration et, de concert avec M. Erasmus et M. Goldney, répond aux questions.

À 19 h 55, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 8 février 2005
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 37, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Nick G. Sibbeston (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christensen, Léger, Pearson, Sibbeston, St. Germain et Watt (6).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Mary Hurley.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

TÉMOINS :

Conseil des Dogrib signataires du traité n° 11 :

Charlie J. Nitsiza, grand chef adjoint;

John B. Zoe, négociateur en chef;

Richard B. Salter, conseiller juridique;

Bertha Rabesca-Zoe, conseillère juridique;

Eddie Erasmus, négociateur.

M. Nitsiza (M. Erasmus agissant à titre d'interprète vers l'anglais) et M. Zoe font une déclaration et, de concert avec M. Salter et Mme Rabesca-Zoe, répondent aux questions.

À 11 h 10, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, February 9, 2005
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 6:25 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibbeston, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buchanan, P.C., Christensen, Gustafson, Léger, Pearson, Sibbeston, St. Germain, P.C., and Watt (8).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley, Lisa Patterson, and Frédéric Beauregard-Tellier.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, December 13, 2004, the committee continued its consideration of Bill C-14, An Act to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts.

WITNESSES:

Assembly of First Nations:

Phil Fontaine, National Chief;

Bill Erasmus, Northwest Territories Regional Chief.

North Slave Metis Alliance:

Bill Enge, President.

Mr. Fontaine and Mr. Erasmus made a presentation and, together, answered questions.

At 7:28 p.m., the committee suspended.

At 7:32 p.m., the committee resumed.

Mr. Enge made a presentation and answered questions.

At 8:12 p.m. it was agreed that the committee proceed to clause by clause consideration of Bill C-14.

It was agreed that the title, the preamble and clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clauses 3 and 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clauses 9 to 14 carry.

It was agreed that clauses 15 to 94 carry.

It was agreed that clauses 95 and 96 carry.

OTTAWA, le mercredi 9 février 2005
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 25, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Nick G. Sibeston (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buchanan, C.P., Christensen, Gustafson, Léger, Pearson, Sibeston, St. Germain, C.P., et Watt (8).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Mary Hurley, Lisa Patterson et Frédéric Beauregard-Tellier.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 13 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclue entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

TÉMOINS :

Assemblée des Premières nations :

Phil Fontaine, chef national;

Bill Erasmus, chef régional des Territoires du Nord-Ouest.

Alliance des Métis de North Slave :

Bill Enge, président.

MM. Fontaine et Erasmus font une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 28, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 32, le comité reprend ses travaux.

M. Enge fait une déclaration et répond aux questions.

À 20 h 12, il est convenu que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi C-14.

Il est convenu de reporter l'étude du titre, du préambule et de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter les articles 3 et 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter les articles 9 à 14.

Il est convenu d'adopter les articles 15 à 94.

Il est convenu d'adopter les articles 95 et 96.

It was agreed that clauses 97 to 106 carry.

It was agreed that clauses 107 to 110 carry.

It was agreed that clause 111 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment.

It was agreed that the bill be reported to the Senate.

At 8:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les articles 97 à 106.

Il est convenu d'adopter les articles 107 à 110.

Il est convenu d'adopter l'article 111.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi sans amendement.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi au Sénat.

À 20 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 10, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-14, An Act to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts, has in obedience to the Order of Reference of Monday, December 13, 2004, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

NICK G. SIBBESTON

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 10 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence, a conformément à l'ordre de renvoi du lundi 13 décembre 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 2, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-14, to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 6:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Nick G. Sibbeston (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I would welcome my colleagues, guests and visitors to the Aboriginal peoples committee. This evening we are dealing with Bill C-14, to give effect to the Tlicho land claims and self-government agreement and related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts.

To put the agreement into context, the Northwest Territories, where this agreement will affect, is an expansive part of our country. It extends from the 60th parallel to the North Pole and covers 1.17 million square kilometres, which makes it slightly larger than Ontario. Unlike Ontario though, it has a population of less than 50,000 people. It is a massive and interesting part of our country and the people who are the subject of the agreement are a First Nations group that resides north and west of the Yellowknife area. The Tlicho agreement is the tripartite agreement between the Tlicho, Canada and the Northwest Territories which will transfer 39,000 square kilometres of land to the Tlicho people. It will also provide \$152 million over a 15-year period, so the consequences and the effects of this agreement are far reaching. The Tlicho will have lands and ownership of resources. They will have management and law-making authority in the area called *Wek'eezhii*, which encompasses the area they traditionally occupy.

This is the fourth land claims agreement. The Inuvialuit signed their agreement in 1984; the Gwich'in in 1992; and the Sahtu and Metis in 1994. This is the first agreement that covers both lands and self-government. In this way it is unique and it is a more complete package, as it were.

Our first witness, who has just arrived, is the Minister of Indian Affairs and Northern Development, Mr. Andy Scott. Later, we will hear from Premier Joe Handley. Also in attendance is the minister's staff. I see Ms. Susan Barnes and other department officials.

Mr. Minister, please proceed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur les ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 18 h 15 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Nick. G. Sibbeston : (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je tiens à souhaiter la bienvenue à mes collègues, aux invités et aux visiteurs du Comité des peuples autochtones. Nos travaux ce soir porteront sur le projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu avec le peuple tlicho et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

J'aimerais situer l'accord dans son contexte, en précisant que les Territoires du Nord-Ouest, où cet accord sera mis en œuvre, constitue une vaste région de notre pays. Elle s'étend du 60^e parallèle vers le pôle Nord et a une superficie de 1,17 million de kilomètres carrés, soit un territoire un peu plus grand que l'Ontario. Cependant, contrairement à l'Ontario, cette région compte moins de 50 000 habitants. C'est une partie de notre pays qui est immense et fascinante, et le peuple qui est partie à l'accord est un groupe autochtone qui vit au nord et à l'ouest de la région de Yellowknife. L'accord en question est un accord tripartite conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et prévoit le transfert de 39 000 kilomètres carrés de terres au peuple tlicho. Par ailleurs, aux termes de l'accord, une somme de 152 millions de dollars sera versée sur une période de 15 ans, et l'on peut dire ainsi que les incidences de cet accord sont profondes. Il s'agit de ressources et de terres qui deviendront la propriété du peuple tlicho. Il possèdera des pouvoirs de gestion et d'établissement de lois dans le territoire appelé *Wek'eezhii*, qui comprend les terres où ce peuple habite depuis longtemps.

Il s'agit d'un quatrième accord sur les revendications territoriales. Les Inuvialuits ont signé leur accord en 1984; en 1992, ce fut le tour des Gwich'in et ensuite, en 1994, des Métis et des Dénés du Sahtu. Le présent accord est le premier qui s'applique à la fois aux terres et à l'autonomie gouvernementale. On peut dire ainsi qu'il est unique et qu'il constitue un ensemble plus complet.

Notre premier témoin, qui vient d'arriver, est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Andy Scott. Nous entendrons ensuite le premier ministre, M. Joe Handley, qui est accompagné de ses collaborateurs. Sont également présents Mme Susan Barnes et d'autres fonctionnaires du ministère.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

Hon. Andy Scott, Minister of Indian Affairs and Northern Development: Thank you very much. I apologize for arriving just in time. During the budget season, as the Minister of Indian and Northern Affairs or as an Atlantic Canadian member of Parliament one cannot miss an opportunity.

Mr. Chairman and honourable senators, I appreciate very much the opportunity to lead off this committee's review of Bill C-14, the Tlicho Land Claims and Self-Government Act. I am confident that committee members, once they have completed a careful consideration and thorough analysis of the bill, will find be supportive of the bill. The agreement at the heart of this proposed legislation combines, for the first time, a land claim and a self-government agreement in the Northwest Territories. Many people have worked very hard to bring this bill to where it is today. From those who sat around the negotiating table to the Elders who flew to Ottawa to witness the proceedings, their efforts should be recognized.

In the past few months, reports in the media have repeated an incorrect claim about the effect of Bill C-14 on international treaties. This theory suggests that the Tlicho government could interfere or even void an agreement between Canada and another country.

Mr. Chairman, Bill C-14 does not impede Canada's ability to negotiate and implement international treaties, nor does it empower the Tlicho or the government of the Northwest Territories to complete agreements with other countries. Any suggestion to the contrary is simply based on a serious misreading of the bill.

In fact, Bill C-14 stipulates that the Tlicho government must exercise its powers in ways that are compatible with Canada's international legal obligations. This means that, should the Tlicho pass a law or take an action that prevents Canada from honouring a commitment made under international treaties, they are required to provide a remedy that enables Canada to meet its obligations.

The second incorrect argument suggests that Bill C-14 creates two types of citizens in Tlicho communities and assigns a separate set of rights to each group. According to this line of reasoning, the new intergovernmental relationship established under Bill C-14 would somehow enable Tlicho governments to discriminate unfairly against non-Tlicho residents. This allegation seems to result from a simple misreading of a few facts. Bill C-14 does establish a new relationship between the Tlicho, Canada and the Northwest Territories, but this relationship is based on mutual recognition and respect. While the bill has separate provisions for Tlicho and non-Tlicho residents, to suggest that these facts set the stage for a systematic denial of democratic rights is unfounded.

L'honorable Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien : Je vous remercie infiniment. Je suis désolé de n'avoir pu arriver plus tôt. C'est le temps du budget et, étant ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que député représentant le Canada Atlantique, je me dois de profiter de toutes les occasions.

Monsieur le président et honorables sénateurs, j'apprécie énormément cette occasion qui m'est donnée de lancer l'examen, par le présent comité, du projet de loi C-14, la Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Je suis persuadé que les membres du comité, une fois qu'ils auront effectué une analyse attentive et approfondie de cette mesure, l'appuieront sans réserve. L'accord que cette mesure législative encadre est le premier des Territoires du Nord-Ouest à conjuguer les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. De nombreuses personnes ont travaillé très fort pour amener ce projet de loi au stade où il en est aujourd'hui. De ceux et celles qui ont siégé à la table de négociation, jusqu'aux aînés qui sont venus assister aux délibérations à Ottawa — leurs efforts doivent être soulignés.

Au cours des derniers mois, il y a eu des reportages des médias qui ont répété une fausse allégation quant à l'incidence du projet de loi C-14 sur les traités internationaux. Selon cette théorie, un gouvernement tlicho pourrait d'une quelconque façon faire obstacle à un accord entre le Canada et un autre pays ou même l'annuler.

Monsieur le président, le projet de loi C-14 n'entrave en rien la capacité du Canada de négocier et de mettre en œuvre des traités internationaux, pas plus qu'il n'habilite le peuple tlicho ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à conclure des accords avec d'autres pays. Toute suggestion à cet effet est fondée sur une faute de lecture flagrante du projet de loi.

En fait, le projet de loi C-14 stipule que le gouvernement tlicho doit exercer ses pouvoirs de façon compatible avec les obligations légales du Canada au niveau international. Cela signifie que si le peuple tlicho promulgue une loi ou prend des mesures qui empêchent le Canada d'honorer un engagement pris dans le cadre d'un traité international, le peuple tlicho doit offrir une solution qui permette au Canada de respecter ses obligations.

Un second argument erroné veut que le projet de loi C-14 crée deux types de citoyens dans les collectivités tlichos et accorde une série de droits distincts à chaque groupe. Selon ce raisonnement sans fondement, la nouvelle relation intergouvernementale établie en vertu du projet de loi C-14 permettra d'une quelconque façon aux gouvernements tlichos d'exercer une injuste discrimination à l'égard des résidents non tlichos. Cette allégation semble provenir d'une simple déformation de quelques faits. Le projet de loi C-14 n'établit pas une nouvelle relation entre le peuple tlicho, le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, mais cette relation est fondée sur une reconnaissance et un respect mutuels. Et le projet de loi C-14 comprend bien des dispositions distinctes pour les résidents tlichos et les résidents non tlichos. Mais de suggérer que ces faits ouvrent la voie à une dénégaration systématique des droits démocratiques n'est pas fondé.

I encourage members of the committee to scrutinize the self-government provisions included in Bill C-14. As you will see, it establishes two levels of Tlicho government: municipal type councils in each of the four Tlicho communities; and a central Tlicho government. The municipal type governments created under territorial legislation are authorized to, among other things, licence businesses, enact zoning bylaws and manage road and water services. The central government is empowered to rule on matters related to culture and language and to represent the Tlicho interests on resource development boards.

Safeguards ensure that these governments are accountable, representative and responsible. Officials are chosen through democratic voting processes, accounts of finances and expenses are subject to independent audit and the results are made public. Furthermore, the Tlicho Constitution developed and ratified before Bill C-14 was introduced in Parliament includes a number of provisions against conflict of interest and other potential abuses of power.

Other provisions of Bill C-14 balance the interests of Tlicho and non-Tlicho residents. The head of each community government, along with the regional chief, must be Tlicho. To ensure that non-Tlicho citizens have a voice in local government, special election rules allow non-Tlicho residents to qualify to vote and serve as councillors. Non-Tlicho residents can hold up to 50 per cent of seats on each municipal council.

Bill C-14 fundamentally changes Canada's relationship with the Tlicho. The legislation grants new powers and charges them with new responsibilities. Under Bill C-14, the Indian Act, which limits the liability and decision-making powers of band councils, will no longer apply to the Tlicho. The Tlicho and their governments, however, will be subject to the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Mr. Chairman and honourable senators, I am convinced that the Tlicho are ready, willing and able to exercise the powers and discharge the responsibilities in a fair, efficient and effective manner.

My conviction is based largely on the recent history of the Tlicho people. Three decades ago they made a series of momentous and far-sighted decisions. In the 1970s their leaders recognized that the rapid development of natural resources on traditional lands posed a serious threat to their language and culture. To protect their ancient way of life, the Tlicho embarked on an ambitious plan to bolster their ability to benefit from resource development, while simultaneously safeguarding their

J'encourage les membres du comité à examiner soigneusement les dispositions en matière d'autonomie gouvernementale qui sont incluses dans le projet de loi C-14. Comme vous le constaterez, le projet de loi C-14 établit deux niveaux de gouvernement tlicho : des conseils de type municipal dans chacune des quatre collectivités tlichos, et un gouvernement tlicho central. Les gouvernements de type municipal créés en vertu de la législation territoriale sont autorisés entre autres choses à octroyer des permis d'exploitation d'entreprise, à promulguer des règlements de zonage et à gérer les services d'assainissement de l'eau et de voirie. Le gouvernement central est habilité à statuer sur les questions telles que la culture et la langue, et à représenter les intérêts du peuple tlicho auprès des commissions de mise en valeur des ressources.

Plusieurs mesures de sauvegarde sont en place pour s'assurer que ces gouvernements respectent leurs obligations de rendre des comptes, qu'ils sont représentatifs et responsables : les représentants sont choisis par le biais de processus de vote démocratiques; les rapports financiers et des dépenses sont soumis à une vérification indépendante dont les résultats sont rendus publics. De plus, la constitution tlicho, qui a été élaborée et ratifiée avant que le projet de loi C-14 soit déposé devant le Parlement, inclut un certain nombre de dispositions concernant les conflits d'intérêts et d'autres abus de pouvoir possibles.

D'autres dispositions du projet de loi C-14 assurent l'équilibre entre les intérêts des résidents tlichos et ceux des résidents non tlichos. Le chef de chaque gouvernement communautaire, ainsi que le chef régional, doivent être tlichos. Afin de s'assurer que les citoyens non tlichos ont voix au chapitre dans le gouvernement local, des règles spéciales sur les élections permettent aux résidents non tlichos de voter et de siéger à titre de conseillers. En fait, les résidents non tlichos peuvent détenir jusqu'à 50 p. 100 de tous les sièges de chaque conseil municipal.

Le projet de loi C-14 change de façon fondamentale la relation du Canada avec le peuple tlicho; la législation lui accorde de nouveaux pouvoirs et lui attribue de nouvelles responsabilités. En vertu du projet de loi C-14, la Loi sur les indiens, qui limite les responsabilités et les pouvoirs décisionnels des conseils de bande, ne s'appliquera pas au peuple tlicho. Le peuple tlicho et ses gouvernements seront toutefois assujettis à la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis convaincu que le peuple tlicho est prêt, disposé et en mesure d'exercer les pouvoirs et d'assumer les responsabilités d'une manière juste, efficiente et efficace.

Ma conviction est principalement fondée sur l'histoire récente du peuple tlicho. Il y a une trentaine d'années, le peuple tlicho a pris une série de décisions marquantes et visionnaires. Dans les années 70, les dirigeants tlichos ont reconnu que la mise en valeur hâtive des ressources naturelles dans leurs terres traditionnelles posait une menace grave à leur langue et à leur culture. Afin de protéger son mode de vie traditionnel, le peuple tlicho a entrepris un plan ambitieux visant à renforcer sa capacité de profiter de

culture. The strategy called for substantial investments in education, social services, economic development and community infrastructure.

Today the wisdom of this plan is clear for all to see. The Tlicho, the first Aboriginal group in Canada to run a school board, now operate five elementary and secondary schools. The Tlicho also appreciate the value of post-secondary education. Today their scholarship fund supports more than 120 students at various colleges and universities.

The secret of the Tlicho success is simple: partnership. At every opportunity, the Tlicho have cooperated with governments, public agencies and private companies. The recent history of the Tlicho is reflected in a series of mutually beneficial agreements negotiated with dozens of partners. The Tlicho's zest for partnership has sparked a wave of entrepreneurship. Today a growing number of Tlicho businesses are active in a range of economic sectors such as tourism and mining.

When diamonds were discovered on the Tlicho's tradition lands, negotiations were launched with two multi-national mining firms: Diavik and MPH Billiton. The Tlicho secured impact benefit agreements that deliver benefits to all parties. The mining companies gain access to the local source of reliable, dedicated employees who possess an unsurpassed knowledge of local land and climate. The Tlicho receive jobs and training opportunities for their people and contracts for Aboriginal firms.

The Tlicho negotiated the agreement at the heart of Bill C-14 to support and expand their partnership model. They recognized that to realize the full potential of their people, they would need access to tools and mechanisms available only to a self-governing people. Bill C-14 clarifies ownership of land and resources and provides the certainty the Tlicho need to attract new partners. Bill C-14 enjoys the support of an overwhelming majority of the residents of Tlicho communities. Indeed, the self-government agreement is the product of these communities. At each stage of the negotiation and ratification process, dozens of information sessions and consultations were held in each community. These meetings not only insured that all voices were heard, but also generated feedback that led to improvements in the final agreement.

Mr. Chairman, Bill C-14 is an important milestone in the history of Canada's relationship with Aboriginal peoples. It grants the Tlicho the power to manage their affairs in a way that respects modern democratic principles and honours ancient traditions. I am confident that an honest consideration

l'exploitation des ressources tout en protégeant sa culture. La stratégie exigeait d'importants investissements dans l'éducation, les services sociaux, le développement économique et l'infrastructure communautaire.

Aujourd'hui, la sagesse de ce plan apparaît clairement à toutes les parties. Le peuple tlicho, le premier groupe autochtone au Canada à diriger un conseil scolaire, administre maintenant cinq écoles de niveaux primaire et secondaire. Le peuple tlicho est également conscient de l'important de l'éducation postsecondaire; aujourd'hui, son fonds de bourses d'études appuie plus de 120 étudiants dans divers collèges et universités.

Le secret du succès du peuple tlicho est simple : le partenariat. À chaque occasion, le peuple tlicho a coopéré avec des gouvernements, des organismes publics et des entreprises privées. L'histoire récente du peuple tlicho est caractérisée par une série d'accords mutuellement avantageux négociés avec des dizaines de partenaires. L'enthousiasme du peuple tlicho pour le partenariat a également donné lieu à une vague d'entrepreneuriat; aujourd'hui, un nombre croissant d'entreprises tlichos sont exploitées dans une gamme de secteurs économiques tels que le tourisme et l'industrie minière.

Lorsque des diamants ont été découverts sur des terres traditionnelles du peuple tlicho, des négociations ont été entreprises avec deux sociétés minières multinationales : Diavik et BHP Billiton. Le peuple tlicho a conclu des ententes sur les répercussions et les avantages qui profitent à toutes les parties. Les sociétés minières obtiennent l'accès à une source locale d'employés fiables et dévoués ayant une connaissance inégalée des terres et du climat local. Le peuple tlicho obtient des emplois et des occasions de formation pour ses membres et des contrats pour les entreprises autochtones.

Le peuple tlicho a négocié l'accord qui est au centre du projet de loi C-14 afin d'appuyer et d'élargir son modèle de partenariat. Il a compris que pour que ses membres puissent réaliser leur plein potentiel, ils devaient avoir accès aux outils et aux mécanismes dont seul dispose un peuple doté d'un gouvernement autonome. Le projet de loi C-14 clarifie le droit de propriété aux terres et aux ressources et offre le caractère de certitude dont a besoin le peuple tlicho pour attirer de nouveaux partenaires. Le projet de loi C-14 est appuyé par une majorité massive des membres des collectivités tlichos. En fait, l'accord d'autonomie gouvernementale même est le produit de ces collectivités. À chaque stade du processus de négociation et de ratification, des dizaines de séances d'information et de consultations ont été tenues dans chaque collectivité. Ces rencontres ont non seulement permis de s'assurer que toutes les voix soient entendues, mais elles ont aussi donné lieu à une rétroaction qui a mené à des améliorations dans l'accord final.

Monsieur le président, le projet de loi C-14 ne représente rien de moins qu'un jalon dans l'histoire des relations du Canada avec les peuples autochtones. Il accorde au peuple tlicho le pouvoir de gérer ses affaires d'une façon qui respecte les principes démocratiques modernes et honore les traditions anciennes.

of Bill C-14 can inspire only confidence in the long-term benefits for the Tlicho and, indeed, for all Canadians.

The Chairman: Mr. Minister, was it your intention to also have Susan Barnes make a statement at this point, or are you content to answer any questions that may arise?

Mr. Scott: Ethel Blondon-Andrew, Minister of State, will join us later. I will take this opportunity to introduce Ms. Susan Barnes. She is somewhat limited by a bronchial condition, but the fact that she has brought herself here tonight in the face of that is an indication of the level of her interest and her critical role as parliamentary secretary in managing the legislation through the Commons.

I will ask Ms. Isaak and Ms. Douglas to identify themselves and their positions within the department.

Ms. Paula Isaak, Associate Chief Federal Negotiator Northwest Territories, Indian and Northern Affairs Canada: I am the Associate Chief Federal Negotiator responsible for the Tlicho file.

Ms. Mary Douglas, Counsel, Department of Justice Canada: I am counsel with the Legal Services Unit assigned to the department in question. I have been working on the file since the middle of negotiations.

Mr. Scott: Mr. Chair, others here will support us in technical ways, as required.

The Chairman: On our agenda I also see the names of Richard Ashton, James Stringham and Annie Carrier.

Senator Kinsella: Let me add to the words of appreciation that you have expressed to the many people who spent many hours — both those from the Tlicho community and the many public servants — working assiduously on these most complex files. Sometimes we fail to recognize the work that goes on in the trenches. I am glad you did, and I second your remarks.

You raised the issue of international treaty making. As you have indicated, concerns have been expressed, whether they are based on solid fact or not, that through this agreement Canada is compromising its sovereignty. Section 7.13 of the treaty requires the government of Canada to confer with the Tlicho government prior to consenting to be bound to an international treaty if that treaty might affect the rights of the Tlicho First Nation or Tlicho citizens. What happens in the event the Tlicho have a serious disagreement with the contents or potential consequences of an international agreement to which Canada wishes to become a party?

Mr. Scott: The reference is deliberate. I think the words are to discuss, to allow the community to provide an opportunity for the government to make its views known. The government is not bound by that. That is what allows the government to take the position that this does not compromise their ability to make international agreements.

Je suis persuadé qu'un examen honnête du projet de loi C-14 ne peut qu'inspirer confiance dans les avantages à long terme qu'il apportera au peuple tlicho et à tous les Canadiens.

Le président : Monsieur le ministre, aviez-vous l'intention de laisser Susan Barnes faire une déclaration à ce moment-ci ou êtes-vous prêt à répondre aux questions?

M. Scott : Ethel Blondin-Andrew, ministre d'État, se joindra à nous plus tard. Je profiterai de cette occasion pour présenter Mme Susan Barnes. Elle est un peu incommodée par des problèmes pulmonaires, mais le fait qu'elle soit ici ce soir est très révélateur de son intérêt pour ce projet de loi aux communes et de son rôle crucial comme secrétaire parlementaire.

Je vais demander à Mme Isaak et à Mme Douglas de se présenter et de nous indiquer quels postes elles occupent au ministère.

Mme Paula Isaak, négociateur en chef associé au gouvernement fédéral Territoires du Nord-Ouest, Affaires indiennes et du Nord Canada : Je suis chef négociateur fédéral associé chargée du dossier tlicho.

Mme Mary Douglas, avocate, ministère de la Justice Canada : Je travaille comme avocate aux Services juridiques et détachée auprès du ministère en question. Je m'occupe du dossier depuis le milieu des négociations.

M. Scott : Monsieur le président, d'autres personnes présentes ici nous aideront à répondre aux questions d'ordre technique, au besoin.

Le président : Sur notre ordre du jour, j'ai aussi les noms de Richard Ashton, James Stringham et Annie Carrier.

Le sénateur Kinsella : Permettez-moi de m'associer aux mots de reconnaissance que vous avez exprimés envers les nombreuses personnes qui ont passé beaucoup d'heures — tant de la collectivité tlicho que du côté des fonctionnaires — à travailler assidûment à ces dossiers des plus complexes. Nous omettons parfois de reconnaître le travail effectué dans les tranchées. Je suis content que vous l'ayez fait, et j'appuie vos remarques.

Vous avez soulevé la question de la négociation de traités internationaux. Comme vous l'avez dit, des préoccupations, fondées ou non, ont été exprimées selon lesquelles par cet accord, le Canada compromet sa souveraineté. L'article 7.13 du traité exige du gouvernement du Canada qu'il consulte le gouvernement tlicho avant de consentir à être lié par un traité international si ce traité risque de porter atteinte aux droits de la Première nation tlicho ou des citoyens tlichos. Que se passera-t-il si le peuple tlicho est en profond désaccord avec la teneur ou les conséquences éventuelles d'un accord international auquel le Canada désire devenir partie?

M. Scott : Le renvoi est délibéré. Je pense qu'il s'agit de discuter, de permettre à la collectivité de fournir au gouvernement une occasion de faire connaître ses vues. Le gouvernement n'est pas lié par cela. C'est ce qui permet au gouvernement de soutenir que cela ne compromet pas sa capacité de négocier des ententes internationales.

Senator Kinsella: This raises the concern that I have. We have had a constitutional convention in Canada since the mid-1930s when the Judicial Committee of the Privy Council decided that a constitutional convention existed that required the federal government to receive the concurrence of a substantial majority of provinces, should Canada decide to deposit the instrument of ratification of an international treaty that would affect the areas of jurisdiction of the provinces. That labour case convention was built upon by the Supreme Court of Canada in the case dealing with the Constitution Act in 1981. Therefore, we have a convention in Canada that if the federal authority is going to enter into an international treaty affecting the jurisdiction of the provinces, it must have substantial support from the provinces if it affects their jurisdiction. It seems to me that this provision is much less in the matter of the Tlicho, and I wonder why there is this dual standard. Why would the test not be a little bit higher so that the Tlicho community, if it is affecting their area of jurisdiction, would have more than simply a right to be consulted?

Ms. Douglas: It certainly is substantially less than the constitutional principle to which you refer. It was a question of balance between the interests of the nation as a whole, with which, presumably, the international agreement would be concerned, against the interests of a particular portion of the community in Canada. It was felt that it was appropriate that, although the views of the Tlicho must be solicited, a veto would not be vested with the Tlicho.

Senator Kinsella: I want to understand the policy decision behind that. I have to ask the parliamentary secretary or the minister: What is the policy rationale for doing that?

Mr. Scott: Ms. Barnes will probably have something to add, and I would invite Paula to do that as well. I believe that this is the product of negotiation between the two parties. The Government of Canada's position in that exercise would be as indicated. The policy would simply be to protect the capacity of the Government of Canada to act in the interests of all Canadians in that negotiation. That agreement was reached with the community in question.

Ms. Susan Barnes, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian and Northern Affairs Canada: If the Tlicho government passes a law or takes an action that prevents Canada from performing any international legal obligation, a specific section, section 7.13 of the Tlicho agreement, requires that the Tlicho government remedy its law or action in order to enable Canada to perform the international legal obligation, consistent with its normal compliance. The situation you are talking about was addressed thoughtfully, and they went to incredible measures to make sure this outcome could not be seen by any party.

Further, there is a definition of consultation right in this agreement. This is not part of the consultation. This term was specifically not used, and it is a much lesser standard and very explicit. The minds of all three parties to the agreement were put to this.

Le sénateur Kinsella : C'est ce qui soulève ma préoccupation. Il existe une convention constitutionnelle au Canada qui remonte au milieu des années 30 quand le Comité judiciaire du Conseil privé, dans une décision, a établi qu'il existait une convention constitutionnelle exigeant du gouvernement fédéral qu'il obtienne l'accord d'une majorité substantielle de provinces, en cas de dépôt de l'instrument de ratification d'un traité international touchant les champs de compétence des provinces. La Cour suprême du Canada s'est inspirée de la convention établie dans l'affaire *Convention du travail* dans l'affaire liée à la Loi constitutionnelle en 1981. Il existe donc au Canada une convention voulant que si le pouvoir fédéral veut conclure un traité international qui a des répercussions sur les responsabilités provinciales, il doit obtenir un appui substantiel des provinces touchées. Il me semble que cette disposition est beaucoup moins rigoureuse dans le cas des Tlichos et je m'interroge sur l'existence de cette double norme. Pourquoi ne pas relever un peu le critère de sorte que la collectivité tlicho, si le traité touche son champ de compétence, ait davantage qu'un simple droit à la consultation?

Mme Douglas : Le critère est sans contredit beaucoup moins exigeant que le principe constitutionnel auquel vous avez fait allusion. Il s'agissait d'établir un équilibre entre les intérêts de la nation dans son ensemble, qui seraient probablement visés par l'accord international, et les intérêts d'une partie donnée de la collectivité au Canada. On a jugé approprié de ne pas accorder de veto au peuple tlicho bien qu'il faille solliciter ses vues.

Le sénateur Kinsella : Je tiens à comprendre ce qui a motivé cette décision. J'aimerais que le ministre ou la secrétaire parlementaire me dise sur quoi se fonde la décision?

M. Scott : Mme Barnes aura sans doute quelque chose à ajouter, et j'invite également Paula à le faire. Je crois que c'est le résultat des négociations entre les deux parties. La position du gouvernement du Canada dans cet exercice serait telle qu'elle a été indiquée. Il s'agirait simplement de protéger la capacité du gouvernement du Canada d'agir dans les intérêts de tous les Canadiens dans cette négociation. Cet accord est intervenu avec la collectivité en question.

Mme Susan Barnes, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada : Si le gouvernement tlicho adopte une loi ou prend une mesure qui empêche le Canada d'assumer une obligation juridique internationale, un article précis, l'article 7.13 de l'accord tlicho, exige du gouvernement tlicho qu'il modifie sa loi ou sa mesure afin de permettre au Canada de s'acquitter de son obligation juridique internationale, selon les règles habituelles. On a longuement examiné la situation que vous évoquez et pris des mesures incroyables pour s'assurer qu'aucune des parties ne se trouve devant cette éventualité.

En outre, il existe dans l'accord une définition de consultation. Cela ne fait pas partie de la consultation. Ce terme n'a pas été utilisé expressément, et c'est une norme beaucoup moins élevée et très explicite. Les trois parties à l'accord ont bien étudié la question.

Senator Kinsella: That is very helpful. We know with precision the policy principle that the Government of Canada will be operating under. Would it be fair to conclude that in the negotiations that are going on with other communities the same policy principle will be at the basis of those discussions so that we can anticipate that the same provisions regarding consultation respecting international agreements will find its place in those other agreements?

Mr. Scott: Without anticipating what other circumstances might come into play in the negotiations in which we are engaged, as a rule, yes, senator, that would be our general position.

Senator Kinsella: Let me touch on a minor matter. Some concerns have been raised about this agreement with respect to our official languages of Canada, and particularly French language rights. While the treaty does not mention official languages, the Tlicho Constitution clearly states that there are two official languages, Tlicho and English, and that all Tlicho have the right to speak and communicate in both official languages with the Tlicho government and its institutions. What is the federal government's response to this apparent exclusion of the French language?

Mr. Scott: Nothing has changed from what was in place before. The reality is that, where federal institutions come into play, all of the listed entities that carry with them an obligation to provide services in both official languages, will continue to have that obligation and provide that service. The reality is that municipalities, provincial governments, and other political entities that exist in the country are not obliged to apply the official language policy of Canada, and that would be the case in this instance as well.

Senator Kinsella: Does the minister not agree that it is an obligation of the Government of Canada as expressed, in law, in a number of statutes and at the program level, and that there are significant funds appropriately laid aside for the promotion of official languages, such as the programs in Heritage Canada, et cetera? This is an opportunity, as a matter of policy, to promote the use of both official languages, English and French, in that it could be built that into this process. Perhaps the officials could speak to this.

Mr. Scott: As a former member of the Committee on Official Languages, and having a significant relationship with official languages policy at the provincial level, I quite clearly understand the obligations of protection and promotion. The federal government stands by those things and would in fact, from time to time, be engaged as a national government. National departments will be involved, such as Health Canada and other agencies of the Government of Canada. They will all be obliged to provide services, and I believe they will do that quite happily, as would be required according to the official languages policy.

I believe that in federal legislation certain calculations are made respecting the phrase, "where numbers warrant." I am not sure that would necessarily apply in this case. Nevertheless, the reality

Le sénateur Kinsella : C'est très utile. Nous savons avec précision quelle position de principe guidera le gouvernement du Canada. Serait-il juste de conclure que dans les négociations avec d'autres collectivités, le même principe guidera les discussions de sorte que nous pouvons envisager que les mêmes dispositions concernant la consultation relative aux accords internationaux figureront dans ces autres accords?

M. Scott : Sans anticiper sur les autres circonstances qui pourraient intervenir dans les négociations auxquelles nous participons, comme règle, sénateur, ce serait notre position générale.

Le sénateur Kinsella : Permettez-moi d'aborder un point mineur. Cet accord a soulevé certaines préoccupations concernant nos langues officielles au Canada, notamment les droits de la langue française. Bien que le traité ne mentionne pas les langues officielles, la Constitution tlicho stipule clairement qu'il existe deux langues officielles, le tlicho et l'anglais, et que tous les Tlichos ont le droit de parler et de communiquer dans les deux langues officielles avec le gouvernement tlicho et ses institutions. Que pense le gouvernement fédéral de cette apparente exclusion du français?

M. Scott : Rien n'a changé par rapport à ce qui était en place auparavant. Quand il est question des institutions fédérales, toutes les entités énumérées qui ont l'obligation de fournir des services dans les deux langues officielles continuent d'avoir cette obligation et de fournir ce service. Les municipalités, les gouvernements provinciaux et les autres entités politiques qui existent au pays ne sont pas tenus d'appliquer la politique des langues officielles du Canada, et ce serait le cas cette fois-ci également.

Le sénateur Kinsella : Le ministre ne convient-il pas qu'il s'agit là d'une obligation du gouvernement du Canada qui est exprimée dans des lois, dans un certain nombre de mesures législatives et au niveau des programmes, et que des fonds appréciables sont mis de côté à bon droit pour la promotion des langues officielles, comme les programmes de Patrimoine Canada, et cetera? C'est une occasion, par principe, de promouvoir l'usage des deux langues officielles, le français et l'anglais, qui pourrait être intégré à ce processus. Les fonctionnaires pourraient peut-être se prononcer là-dessus.

M. Scott : En ma qualité d'ancien membre du Comité des langues officielles et m'intéressant à la politique des langues officielles au niveau provincial, je comprends très clairement les obligations en matière de protection et de promotion. Le gouvernement respecte ces choses et, de temps à autre, aurait à s'engager à titre de gouvernement national. Des ministères fédéraux seront concernés, comme Santé Canada et d'autres organismes du gouvernement du Canada. Ils seront tous tenus de fournir des services, et je crois qu'ils le feront tout à fait volontiers, comme l'exigerait la politique en matière de langues officielles.

Je crois que, dans la législation fédérale, on fait certains calculs concernant l'expression « là où le nombre le justifie ». Je ne suis pas sûr que cela s'appliquerait nécessairement dans ce cas-ci.

is that the objectives of the official languages policy of Canada would continue to apply in any interaction with the Government of Canada. There is no more requirement on this particular level of government than would be applied to a municipality or a province receiving federal support, but it does not necessarily carry with it an obligation to adhere to the official languages policy.

Senator Christensen: Welcome, minister. Previous legislation that has been ratified in land claims settlements in the Northwest Territories has specified that it is binding on the Crown. The Nisga'a bill did not contain this, and this version of Bill C-14 does not contain it. However, the previous version brought forward in the last Parliament did. Can you tell us why it was eliminated?

Ms. Douglas: There was a review of the provisions of the bill between the first tabling and the second tabling, and it was determined that the provisions of the agreement should speak for themselves. They clearly confirm which obligations and which authorities were intended to apply to the Crown and which were not. It was felt that this was a more precise way of dealing with the issue of when the Crown was bound and when it was not, rather than having one generic statement in legislation.

Senator Christensen: The obligations binding the Crown were not spelled out in the previous land claims agreements. Is that what you are saying?

Ms. Douglas: I am not speaking to the degree of clarity or ambiguity in other agreements. We took another look at this particular agreement and we felt that reliance on the agreement itself was the best way of dealing with that issue, rather than trying to deal with it with one general statement.

Senator St. Germain: My question relates to an issue that was raised when the bill was going through the committee in the other place. The Metis approached us and made a presentation to me and others stating that they had not been consulted in the process.

Minister, as you know, all governments have failed miserably in dealing with the Metis issue in this country. Since 1982, nothing has been done by the governments of this country until the *Powley* case. Once the Supreme Court of Canada decided in favour of *Powley*, there was huge concentration on the issue of Metis rights as properly set out in section 35.

My concern with regard to passing this bill is whether the Metis people have been considered in this process. There are several Metis persons in the region covered by this bill. How will they be treated? How can we reach a final settlement respecting these lands if the Metis may have a claim on them?

Perhaps Ms. Isaak can give us some clarification.

Did you negotiate at all with the Metis? Is there any truth to the allegation that they were not consulted?

Néanmoins, il reste que les objectifs de la politique en matière de langues officielles du Canada continueront de s'appliquer dans le cas de toute interaction avec le gouvernement du Canada. On n'exige pas davantage de ce palier particulier du gouvernement que d'une municipalité ou d'une province qui reçoit une aide fédérale, mais il n'est pas nécessairement tenu de respecter la politique en matière de langues officielles.

Le sénateur Christensen : Bienvenue, monsieur le ministre. Il était précisé dans les lois précédentes qui ont été ratifiées lors du règlement de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest qu'elles avaient force exécutoire pour la Couronne. Cette disposition ne figurait pas dans le projet de loi Nisga'a ni dans cette version du projet de loi C-14. Cependant, elle figurait dans la version précédente présentée lors de la dernière législature. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cela a été éliminé?

Mme Douglas : Entre les deux dépôts, il y a eu un examen des dispositions du projet de loi et on a déterminé que les dispositions de l'accord devaient être claires. Elles confirment avec précision les obligations et les pouvoirs devant être conférés à la Couronne. On a estimé que c'était une façon plus précise de traiter de la question de l'obligation de Sa Majesté plutôt que d'avoir une déclaration générique dans la loi.

Le sénateur Christensen : Les obligations liant la Couronne n'ont pas été énoncées dans les accords précédents sur les revendications territoriales. Est-ce ce que vous dites?

Mme Douglas : Je ne parle pas du degré de clarté ou d'ambiguïté dans d'autres accords. Nous avons réexaminé cet accord en particulier et avons estimé que pour traiter de cette question il valait mieux se fier à l'accord lui-même plutôt que de s'en remettre à une déclaration générale.

Le sénateur St. Germain : Ma question a trait à une question qui a été soulevée quand le projet de loi a été étudié en comité à l'autre endroit. Les Métis ont communiqué avec nous et nous ont fait une présentation dans laquelle ils ont déclaré n'avoir pas été consultés lors du processus.

Monsieur le ministre, comme vous le savez, tous les gouvernements ont misérablement échoué à traiter de la question métisse dans ce pays. Depuis 1982, rien n'a été fait par les gouvernements de ce pays jusqu'à l'affaire *Powley*. Quand la Cour suprême du Canada a tranché en faveur de *Powley*, on s'est fortement intéressé à la question des droits des Métis énoncés à juste titre à l'article 35.

Ce qui me préoccupe, c'est de savoir si le processus d'adoption de ce projet de loi prend en compte les Métis. Plusieurs Métis de la région sont concernés par ce projet de loi. Comment seront-ils traités? Comment pouvons-nous parvenir à un accord définitif concernant ces terres si les Métis peuvent les revendiquer?

Peut-être que Mme Isaak peut nous éclaircir à ce sujet.

Avez-vous négocié avec les Métis? Est-il vrai qu'ils n'ont pas été consultés?

Ms. Isaak: The points that you raise with respect to the Metis individuals with whom you spoke are currently in litigation against Canada, the Government of the Northwest Territories and the Dogrib Treaty 11 Council. A notice of discontinuance has been filed by the Metis. There are some remaining legal questions around that notice, and that will go to case management in the short term. We are unable to speak to any of those issues at this time because of the litigation. Once that litigation has been discontinued, the department will speak with the Metis and determine a course of action.

Senator St. Germain: If the agreement is passed by way of legislation, how can you negotiate? You have nothing to negotiate. You will have settled the land claims agreement. I do not think the self-government aspect is as important as the land claims settlement. How can you possibly negotiate with them if you have arrived at a final settlement with Tlicho?

Ms. Isaak: The Tlicho agreement has a non-derogation clause, so it does ensure that no rights of other Aboriginal groups are infringed by the agreement. This agreement only applies to Tlicho citizens and Tlicho government. There is no derogation of other rights. That protection is provided for in this agreement.

Senator St. Germain: You have agreed with the Tlicho on a land base, have you not?

Ms. Isaak: Yes.

Senator St. Germain: Is there a possibility that you can re-open this agreement and take back some of the lands that you have agreed upon with the Tlicho if it is found that lands could legally be claimed by the Metis people of that region?

Ms. Isaak: Once the litigation is concluded, all interests would need to be explored to determine the best course of action. It is premature to speculate the course of action until the interests and options are determined.

Senator St. Germain: In other words, we are approving something that could possibly be contested by the Metis people in that area and possibly other native groups. Am I understanding this correctly?

Ms. Isaak: As I said, there is non-derogation in this agreement, so no rights of other Aboriginal people are infringed. There is that protection in this agreement. It does not affect rights of other Aboriginal people.

Senator St. Germain: I hear what you are saying, but how can you protect a group's right if you have given it to someone else?

Ms. Isaak: I think all the rights and interests need to be fully explored to know what those are.

Senator St. Germain: Why are we not dealing with everyone at one time then, Ms. Isaak?

Mme Isaak : Les points que vous soulevez concernant les Métis avec lesquels vous avez parlé font actuellement l'objet d'une procédure contre le Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Conseil des Dogrib du traité n° 11. Un avis de désistement a été présenté par les Métis. Il reste quelques questions d'ordre juridique concernant cet avis et cela passera à la gestion des cas à court terme. Pour l'instant, nous ne pouvons pas parler de ces questions à cause de la procédure. Dès que la procédure sera abandonnée, le ministère s'entretiendra avec les Métis et déterminera la voie à suivre.

Le sénateur St. Germain : Si l'accord est adopté par voie législative, comment pouvez-vous négocier? Vous n'avez rien à négocier. Vous aurez réglé l'accord des revendications territoriales. Je ne pense pas que l'autonomie gouvernementale soit aussi importante que l'accord sur les revendications territoriales. Comment pourriez-vous négocier avec eux si vous avez conclu un règlement définitif avec les Tlichos?

Mme Isaak : L'accord des Tlichos contient une clause de non-dérogation, il assure donc que l'accord ne viole aucun des droits des autres groupes autochtones. Cet accord ne s'applique qu'aux citoyens tlichos et au gouvernement tlicho. Il n'y a aucune dérogation à l'égard des autres droits. Cette protection est prévue dans cet accord.

Le sénateur St. Germain : Vous vous êtes entendus avec les Tlichos sur un territoire, n'est-ce pas?

Mme Isaak : Oui.

Le sénateur St. Germain : Est-il possible de revenir sur cet accord et de reprendre certains territoires ayant fait l'objet d'un accord entre vous et les Tlichos dans le cas où ces territoires seraient revendiqués légalement par les peuples métis de cette région?

Mme Isaak : Une fois la procédure terminée, il faudra examiner tous les intérêts afin de déterminer la meilleure voie à suivre. On ne peut pas parler de la voie à suivre avant que les intérêts et les options aient été déterminés.

Le sénateur St. Germain : Autrement dit, si je comprends bien nous approuvons quelque chose qui pourrait être contestée par le peuple métis de cette région et peut-être par d'autres groupes autochtones.

Mme Isaak : Comme je l'ai dit, cet accord contient une clause de non-dérogation, donc aucun des droits des autres groupes autochtones n'est violé. Cette protection est incluse dans cet accord. Les droits des autres peuples autochtones ne sont pas menacés.

Le sénateur St. Germain : Je comprends ce que vous dites, mais comment pouvons-nous protéger les droits d'un groupe s'ils sont accordés à quelqu'un d'autre?

Mme Isaak : Je crois qu'il faut étudier de manière approfondie tous les droits et tous les intérêts afin de bien les définir.

Le sénateur St. Germain : Pourquoi ne pas négocier avec tout le monde en même temps?

Ms. Isaak: We are dealing with the individuals who are eligible to be Tlicho citizens under this agreement. Other processes are going on to deal with others in the region. The objective of Canada is that the rights of all the Aboriginal people in the Northwest Territories are addressed.

Senator St. Germain: You mean, “are going to be addressed.” They have not been addressed.

Ms. Isaak: Are addressed or going to be addressed in the future, that is right.

Senator St. Germain: That leaves the door open to a lot of future problems. I am not certain of the figures that were given to me, but the Metis population in that area is considerable, as you would know better than I.

My concerns is overlaps, and the ability of groups to maintain their constitutional rights in the future.

I recognize that we have to move forward with these particular initiatives so that our Aboriginal peoples can be in an economic position to prosper like the rest of the people in the country or the rest of the world. Is there a move for discontinuance on the part of the Metis as far as their litigation is concerned?

Ms. Isaak: They have filed a notice of discontinuance; that is right.

Senator St. Germain: What is holding that up?

Ms. Isaak: There are some legal questions around that discontinuance. It is being discussed among counsel.

Senator St. Germain: I think the lawyers will argue forever about international agreements, as to whether they are final or not. In certain areas there is great concern about all of these native land settlements. I am from British Columbia where there are a lot of agreements in progress. Any agreement can be used as a template in the establishment of another agreement. Therefore, we must be careful if we start to override the interests or the rights of certain other Aboriginal groups or infringe on anyone’s rights. My concern about with the Metis issue is that governments have ignored this since 1982. Nothing has been done to negotiate with them, although they are recognized by way of certain organizations in various centres. There have been no serious negotiations regarding the establishment of land negotiations and final agreements with the Metis people.

The Metis in the area of Tlicho have maintained their lifestyle more so than the Metis people from Saint Francis Xavier, Manitoba where there is not a visible Metis community. That is not the case in the area of the Tlicho.

Mr. Scott: I recognize the historical realities in your comments regarding the Metis people. However, it is difficult to give the kind of answers that you would like us to give because of the legal action. Hopefully that will be remedied and we are able to do more than we have been able to do this evening.

Mme Isaak : Nous négocions avec les individus reconnus comme des Tlichos en vertu de cet accord. Il y a d’autres processus de négociation avec les autres groupes de cette région. L’objectif du Canada est d’aborder les droits de tous les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur St. Germain : Vous voulez dire « sera d’aborder ». Il ne les a pas abordés.

Mme Isaak : Qui sont abordés ou qui le seront.

Le sénateur St. Germain : Cela soulèvera beaucoup de problèmes. Je ne peux pas confirmer les chiffres que l’on m’a communiqués, mais la population des Métis dans cette région est considérable, vous devez le savoir mieux que moi.

Ce qui me préoccupe, ce sont les chevauchements et la capacité des groupes à maintenir leurs droits constitutionnels dans l’avenir.

Je reconnais que nous devons faire avancer ces initiatives afin que nos peuples autochtones puissent prospérer du point de vue économique comme le reste de la population canadienne ou de la population mondiale. Y a-t-il des signes de désistement de la part des Métis en ce qui concerne leur procédure?

Mme Isaak : C’est exact, ils ont présenté un avis de désistement.

Le sénateur St. Germain : Pourquoi cette procédure est-elle retardée?

Mme Isaak : Il y a quelques questions d’ordre juridique soulevées par cet avis de désistement. Les avocats les étudient.

Le sénateur St. Germain : Je pense que les avocats discuteront sans cesse des accords internationaux pour déterminer s’ils sont définitifs ou non. Dans certaines régions, toutes ces revendications territoriales des Autochtones soulèvent de vives inquiétudes. Je suis originaire de la Colombie-Britannique où il y a beaucoup d’accords en cours. N’importe quel accord peut-être utilisé comme précédent pour conclure un autre accord. Donc, nous devons veiller à ne pas passer outre les intérêts ou les droits d’autres groupes autochtones et à ne pas violer les droits de qui que ce soit. Ce qui me préoccupe avec la question des Métis, c’est que les gouvernements l’ont ignorée depuis 1982. Rien n’a été fait pour négocier avec eux, bien qu’ils soient reconnus par le biais de certaines organisations dans divers centres. Il n’y a pas eu de sérieuses négociations concernant les territoires et pour atteindre des règlements définitifs avec le peuple métis.

Dans la région des Tlichos, les Métis ont su garder leur mode de vie bien plus que les Métis de Saint-Francis Xavier au Manitoba où la communauté métisse n’est pas visible. Ce qui n’est pas le cas dans la région des Tlichos.

M. Scott : J’admets que ce que vous dites au sujet des Métis est historiquement vrai. Cependant, il est difficile de donner le genre de réponse que vous attendez de nous à cause de l’action en justice. Espérons que cela s’arrangera et que nous puissions faire beaucoup plus que ce que nous avons pu faire ce soir.

On the general question of the treatment of the Metis people historically, in fact, in recent time, quite a bit of progress has been made, much of it post *Powley*, and I accept that. It has changed the direction of our thinking and, as a result, an honest effort has been made. I spent two days in Calgary speaking about negotiations specifically in a Metis workshop on that subject. We have come quite a ways in a very short time. I acknowledge this is post *Powley* and that we have been more focused as a result of that decision.

Senator St. Germain: If there is litigation in place, how can you legally proceed with an agreement?

Ms. Isaak: One of the first steps in the litigation was to seek an injunction against the signing of this agreement. The injunction was denied. Therefore, we were able to go forward and sign the agreement.

The remaining aspects of the litigation are not seeking an injunction against this agreement; they involve the assertion of Aboriginal rights and title by the Metis.

Senator St. Germain: You said, "...the assertion of Aboriginal rights and title by the Metis."

Ms. Isaak: That is right.

Ms. Barnes: Senator, It might be helpful to realize that most of the Yellowknife Metis Council members are also status Indians on either the Dogrib or Dene Indian Act band list. That may also have an impact on how you view this. They were present at the House of Commons meetings and made a long statement which covered their own history of the situation, the history of their own litigation and what precipitated that. That might be useful information for this committee. I know that they are to be witnesses before this committee. They talked about the adhesion policies of a number of treaties, but that was not pursued. Certainly, as one person in attendance at that meeting, I did not discern that they were trying to impede the movement forward of this bill.

Senator St. Germain: To be fair about this, were the Metis also given an option to gain status as members of the Dogrib band?

Ms. Barnes: There were some short-lived discussions because they did have some internal division within the North Slave Metis Alliance about being at the negotiation table. Beyond that, because of the litigation, I cannot really say. However, there is a lot of information on record.

Senator St. Germain: We are not bound by litigation. In any case, I know where you are coming from. I want you to know that we will be pursuing this through these hearings. I hope it will not delay anything drastically and that there is a reasonable solution to the whole process.

The Chairman: I believe the Metis come into play in three areas. First, there is the reality that the Metis that are descendants of the Tlicho can be part of the agreement and can enrol. Then there are provisions in section 2.7.2 where the court can declare certain parts of the agreement inoperative or ineffective. That

À propos de la façon dont les Métis ont été traités au cours de l'histoire, il y a eu beaucoup de progrès dernièrement, surtout après la décision *Powley*, je le reconnais. Notre façon de penser a changé et un gros effort a été fait. J'ai passé deux jours à Calgary pour parler des négociations dans un atelier organisé à cet effet par les Métis. Nous avons fait beaucoup de progrès en très peu de temps. Je reconnais que c'est après la décision *Powley* et que notre intérêt s'est accru.

Le sénateur St. Germain : Comment pouvez-vous légalement conclure un accord alors qu'une procédure est en cours?

Mme Isaak : L'une des priorités de la procédure était une demande d'injonction contre la signature de cet accord. L'injonction a été refusée. Donc, nous avons pu procéder et signer l'accord.

Les autres éléments de la procédure ne demandent pas d'injonction contre cet accord; ils visent à affirmer les droits des peuples autochtones et la revendication territoriale par les Métis.

Le sénateur St. Germain : Vous avez dit « ...à affirmer les droits des peuples autochtones et la revendication territoriale par les Métis. »

Mme Isaak : C'est exact.

Mme Barnes : Sénateur, il serait utile de rappeler que la plupart des membres du Conseil des Métis de Yellowknife sont aussi des Indiens inscrits dans la liste de la Bande des Dogribs ou des Dénés au sens de la Loi sur les Indiens. Cela peut avoir aussi une incidence sur votre façon de voir les choses. Ils ont assisté aux réunions de la Chambre des communes et ont fait une longue déclaration sur leur appréciation de la situation, de l'historique de leur propre procédure et ce qui les a incités à l'intenter. Ces renseignements pourraient être utiles au comité. Je sais qu'ils doivent témoigner devant le comité. Ils ont parlé du respect des politiques de certains traités, mais il n'y a pas eu de suite. J'ai assisté à cette réunion et je n'ai pas remarqué qu'ils essayaient d'entraver l'avancement de ce projet de loi.

Le sénateur St. Germain : Pour être juste, la possibilité d'obtenir le statut de membre de la bande des Dogribs a-t-elle été aussi accordée aux Métis?

Mme Barnes : Il en a été discuté brièvement parce qu'il y avait un peu de dissension au sein de l'Alliance des Métis de North Slave au sujet de la présence à la table des négociations. À cause de la procédure, je ne peux pas en dire plus. Cependant, il y a beaucoup de renseignements dans le dossier.

Le sénateur St. Germain : Nous ne sommes pas liés par la procédure. De toute façon, je sais ce que vous pensez. Je veux que vous sachiez que nous poursuivrons cette question au cours de ces audiences. J'espère qu'elle ne créera pas de retard considérable et que nous trouverons une solution raisonnable au processus.

Le président : Je crois que les Métis sont impliqués dans trois domaines. Premièrement, il est vrai que les Métis qui descendent des Tlichos peuvent être inclus dans l'accord et ils peuvent s'inscrire. Deuxièmement, il y a les dispositions de l'article 2.7.2 prévoyant que les tribunaux peuvent déclarer certaines parties de

may be an opening the Metis can use to be part of the claim. The other is section 2.7.3 where the Tlicho can make an agreement with other Aboriginal groups. You say that those are entry points where the Metis can still be involved in this agreement.

Ms. Barnes: As I said, there is a non-derogation clause in this agreement. We have not abrogated from any other nation's right to pursue any avenue. This agreement stands alone and we want to move forward for the Tlicho people. That is what we are putting before you today.

The Chairman: The Metis representatives from the area will be before us next week, so senators may ask some questions about their involvement and their future.

Senator Fitzpatrick: It would be helpful to me and perhaps other members of the committee if you could give us an idea of the number of Metis who are non-band members that may or may not be affected by this.

Mr. Scott: We do not have it with us, senator, but we will get it to you.

Senator Kinsella: For the fullness of Senator St. Germain's questions, we need to know the numbers; otherwise, our discussion will not mean much. We need to know the percentage in relationship to band members. We also need an answer to Senator St. Germain's first question, which was: Did you or did you not consult with the Metis during these discussions?

The Chairman: Can those questions be answered at this point, minister?

Mr. Scott: I am advised that we can get the numbers them to you. On the question of consultation, that is the subject of the legal action.

Senator Kinsella: Mr. Chairman, I am afraid that this raises a question of procedure. Parliamentary privilege is operating in this honourable committee, and the jurisprudence is clear. Any questions asked of our witnesses are covered by that same privilege. Therefore, even if a matter is *sub judice*, parliamentary privilege trumps *sub judice* matters. An answer to the question is required, Mr. Chairman.

Ms. Barnes: I will outline some of the history of this matter.

In the late fall of 1997 the North Slave Metis Alliance met with the chief federal negotiators of the Tlicho Process, the Akaitcho Treaty, the Dene Treaty Entitlement Process and the South Slave Metis Process. As a result of those discussions in early 1998, the North Slave Metis Alliance indicated its preference that its members participate in the Tlicho process, and bilateral and trilateral discussions were held among the Tlicho the North Slave Metis Alliance and Canada.

l'accord inopérantes ou ineffectives. Les Métis peuvent peut-être utiliser cela pour faire partie de la revendication. Troisièmement, l'article 2.7.3 prévoyant que les Tlichos peuvent conclure un accord avec d'autres groupes autochtones. Vous dites que ce sont des possibilités qui permettraient aux Métis d'être impliqués dans cet accord.

Mme Barnes : Comme je l'ai dit, il y a une clause de non-dérogation dans cet accord. Nous n'avons pas, à des fins de solution quelconque, bafoué n'importe quel droit d'une autre nation. Cet accord est indépendant et nous voulons faire avancer les choses pour le peuple tlicho. C'est cela que nous vous présentons aujourd'hui.

Le président : Les représentants métis de la région se présenteront devant nous la semaine prochaine, les sénateurs pourront donc leur poser certaines questions concernant leur participation et leur avenir.

Le sénateur Fitzpatrick : Je pense qu'il me serait utile, ainsi qu'aux autres membres du comité, de connaître le nombre de Métis qui ne font pas partie de la bande et qui peuvent être affectés ou non par cela.

M. Scott : Nous ne l'avons pas ici, sénateur, mais nous vous le communiquerons.

Le sénateur Kinsella : Dans le cadre des questions du sénateur St. Germain, nous devons connaître les nombres, sinon, notre discussion ne signifie pas grand chose. Nous devons connaître le pourcentage par rapport aux membres des bandes. Nous devons aussi avoir une réponse à la première question du sénateur St. Germain qui était : Avez-vous ou non consulté les Métis au cours de ces discussions?

Le président : Peut-on avoir des réponses à ces questions maintenant, monsieur le ministre?

M. Scott : On m'a avisé que nous pouvons vous communiquer les nombres. En ce qui concerne la question de consultation, elle fait l'objet d'une action en justice.

Le sénateur Kinsella : Monsieur le président, je crains que cela ne soulève une question de procédure. Le privilège parlementaire est en vigueur dans cet honorable comité et la jurisprudence est claire. Les questions posées à nos témoins sont protégées par ce même privilège. Même si une affaire est en instance, le privilège parlementaire prime sur cette affaire. La question exige une réponse, monsieur le président.

Mme Barnes : Je rappelle un peu l'historique de cette affaire.

À la fin de l'automne de 1997, l'Alliance des Métis de North Slave a rencontré les principaux négociateurs fédéraux du processus du peuple tlicho, du Traité d'Akaiçho, du processus fondé sur les droits fonciers issus des traités signés avec les Dénés et du processus concernant les Métis de South Slave. À la suite de ces discussions tenues au début de 1998, l'Alliance des Métis de North Slave a indiqué qu'elle préférerait que ses membres participent au processus du peuple tlicho et des discussions bilatérales et trilatérales ont eu lieu entre les Tlichos, l'Alliance des Métis de North Slave et le Canada.

Canada's objective and the Tlicho's objective was the exploration of the manner in which eligible North Slave Metis Alliance members could be integrated into the Tlicho process. The North Slave Metis Alliance insisted on a separate seat at the Tlicho negotiating table, and the members of the North Slave Metis Alliance had declared that they wanted only the North Slave Metis Alliance to represent them in the land claims negotiations. It was agreed the Tlicho and North Slave Metis Alliance would continue meeting and report back to Canada when those discussions were concluded. They were very short lived due to internal divisions within the North Slave Metis Alliance and the litigation process started.

To say there that had not been an extension would be incorrect. There had been. It was early, and it was fragmented in the litigation process. At our final meeting with the Metis, they advised us that they were filing a notice of discontinuance that week. I am advised today that that is still underway a couple of months later.

Senator Kinsella: That is helpful.

Senator Hubley: My question has to do with the application of the Charter of Rights and Freedoms. In recent years the absence of protection afforded First Nations women under the Indian Act has become an increasingly prominent issue, particularly with respect to the division of property on reserve following relationship breakdowns.

Under the agreement, which jurisdiction has legislative authority over the division of property and other family law matters relevant to relationship breakdowns?

Mr. Scott: I will take a crack at that and be corrected, if necessary.

On the Charter question, the response is as was stated in my opening address — the Charter applies absolutely.

On the question of marital property, that would be the jurisdiction of the territorial government. I would ask Ms. Barnes speak to this.

Ms. Barnes: The matrimonial real property on reserves is an important issue that has not been properly dealt with to date. In this particular self-government and land claims agreement, the lands under the Tlicho agreement will be for Tlicho communities and they will not be reserve lands. They will be public lands and, therefore, the territorial legislation will apply.

The local community governments will own the land in fee simple in those four communities, and territorial laws relating to matrimonial property will apply to all of those four community lands.

Senator Léger: We are at the point of ratifying the agreement through legislation. I am not a specialist in the field of law, but I do know that laws are enacted to help us rather than hinder us. However, the process seems to become very complicated when we try to enact legislation that relates to

L'objectif du Canada et celui des Tlichos était de déterminer la façon dont les membres admissibles de l'Alliance des Métis de North Slave pourrait être intégrés dans le processus du peuple tlicho. L'Alliance des Métis de North Slave a insisté pour avoir un siège à part à la table de négociation du peuple Tlicho et les membres de l'Alliance des Métis de North Slave ont déclaré qu'ils ne voulaient être représentés que par l'Alliance des Métis de North Slave au cours des négociations sur les revendications territoriales. Il a été convenu que les Tlichos et l'Alliance des Métis de North Slave continueront à se rencontrer et à informer le Canada de la fin de ces discussions. Ces discussions n'ont pas duré longtemps à cause de dissension au sein de l'Alliance des Métis de North Slave et la procédure a été intentée.

Il serait incorrect de dire qu'il n'y a pas eu de prorogation. Il y en a eu. C'était au début et elle a été fragmentée dans le processus de la procédure. Lors de notre dernière réunion avec les Métis, ils nous ont déclaré qu'ils avaient demandé un avis de désistement la même semaine. J'ai appris aujourd'hui que c'est toujours en cours après deux mois.

Le sénateur Kinsella : C'est utile.

Le sénateur Hubley : Ma question concerne l'application de la Charte des droits et libertés. Au cours des dernières années, l'absence de protection accordée aux femmes des Premières nations en vertu de la Loi sur les Indiens a pris une importance accrues, surtout au niveau du partage des biens dans les réserves après les ruptures de relations.

En vertu de l'accord, quelle juridiction a la compétence législative pour partager les biens et les autres questions de droit familial se rapportant à la rupture des relations?

M. Scott : Je vais répondre, on me corrigera si je me trompe.

Au sujet de la Charte, la réponse est celle énoncée dans ma déclaration préliminaire — la Charte s'applique pleinement.

Au sujet des biens matrimoniaux, elle est de la compétence du gouvernement territorial. Je demande à Mme Barnes de se prononcer à ce sujet.

Mme Barnes : La question des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves est importante et elle n'a pas été encore réglée de manière appropriée. Dans cet accord d'autonomie gouvernementale et de revendication territoriale, les territoires en vertu de l'accord du peuple tlicho seront pour des communautés tlichos et elles ne seront pas des terres de réserve. Ce seront des terres publiques et par conséquent, les lois territoriales s'appliqueront.

Les gouvernements locaux seront propriétaires des terres en fief simple dans ces quatre collectivités et les lois territoriales se rapportant aux biens matrimoniaux seront appliquées dans ces quatre collectivités.

Le sénateur Léger : Nous sommes sur le point de ratifier l'accord par voie législative. Je ne suis pas un expert juridique, mais je sais que les lois sont en vigueur pour nous aider et non pas pour nous nuire. Cependant, le processus semble devenir très compliqué lorsque nous essayons d'adopter une loi qui se

these land claims agreements. Can you be of some assistance? I believe I represent all of those who do not understand the intricacies of this process.

Mr. Scott: Speaking as a sociologist, I have a tendency to see these things conceptually first. The reality is that we are establishing entirely new relationships and the basis of those relationships is these agreements. I believe that is a positive development in our country. I believe that the Nisga'a Agreement in British Columbia has been demonstrated to be so successful that I am being urged, on a regular basis, to move forward. That comes from those who were sceptical of the Nisga'a Agreement before it was passed. They were sceptical about what it would offer to the community — not just the Nisga'a community but also to the community of British Columbia. Those very people are now calling to ask, why there has not been more progress on the other treaties. This does not come from within the community itself, necessarily, but from within the broader community of British Columbia.

The level of precision that has accompanied this negotiation is not something that my sociological education trained me to deal with either. Ms. Barnes is here to compensate for that. Her professional background is a nice compliment.

Ms. Barnes: Even though all treaties will cover a core body, it is not our intention to make a template of any one agreement and roll it out across the country, because there is distinctiveness and there are differences. We have an agreement between three bodies that was worked out over time to ensure that we could form the best possible relationships.

In this agreement we have two types of governments. The Tlicho Agreement provides for these two types in its own body of legislation. The first is the central Tlicho government. It manages the rights and benefits of Tlicho citizens and Tlicho land and Tlicho resources, and it enacts laws concerning the Tlicho language, culture and way of life. The lawmaking powers of the Tlicho government are explicitly outlined in chapter 7 of the agreement. It also outlines the limitations on these powers and the conditions concerning these powers.

The second type of government in this agreement is what I just referred to in my answer about matrimonial real property. They have opted in this agreement for public lands, so it is similar to a municipal government. The territorial government will set up the municipal governments in the four communities. They will do what every other municipal government would do, for example, enact bylaws with respect to licensing businesses, managing water and road services, and zoning bylaws. That will be set out and managed by the enacting piece of territorial legislation.

Obviously this is a different situation than that which existed in the Nisga'a situation. I know you are playing devils advocate with your question because we are explaining different types of forms of government brought about by these agreements.

rapporte à ces accords de revendications territoriales. Pouvez-vous nous aider? Je crois que je représente tous ceux qui ne comprennent pas les subtilités de ce processus.

M. Scott : Pour parler en tant que sociologue, j'ai tendance à d'abord voir ces choses de manière conceptuelle. Il est vrai que nous sommes en train d'établir des relations tout à fait nouvelle et ces accords constituent la base de ces relations. Je crois que c'est un développement positif dans notre pays. Je crois que l'accord des Nisga'as en Colombie-Britannique a donné de si bons résultats que l'on me pousse à continuer dans ce sens. Ceux qui m'encouragent sont les mêmes qui appréhendaient la conclusion de l'accord des Nisga'as. Ils doutaient de ce qu'il pouvait offrir à la collectivité — non seulement aux Nisga'as, mais aussi à la population de la Colombie-Britannique. Ce sont ces mêmes gens qui m'appellent aujourd'hui pour me demander la raison pour laquelle les autres traités n'enregistrent pas les mêmes progrès. Ces personnes ne font pas nécessairement partie de la collectivité des Nisga'as, mais de l'ensemble de la population de la Colombie-Britannique.

Mes études en sociologie ne m'avaient pas préparé au degré de précision entourant cette négociation. Mme Barnes est ici pour combler ce vide. Son expérience professionnelle est un atout précieux.

Mme Barnes : Même si tous les traités comporteront une partie commune, nous n'avons pas l'intention d'en faire un modèle pour tout autre accord et de l'utiliser dans tout le pays, car il y a des distinctions et des différences. Nous avons un accord entre trois parties dont l'élaboration a été longue pour assurer l'établissement des meilleures relations possibles.

Il y a dans cet accord deux types de gouvernement. L'accord du peuple tlicho prévoit ces deux types dans son corpus législatif. Le premier est le gouvernement central du peuple tlicho. Il administre les droits et les avantages des Tlichos et des terres et des ressources leur appartenant et il met en vigueur des lois concernant la langue, la culture et le mode de vie du peuple tlicho. Le chapitre 7 de l'accord énonce clairement les pouvoirs de légiférer du gouvernement tlicho. Il énonce également les limitations de ces pouvoirs et les conditions liées à ces pouvoirs.

Le deuxième type de gouvernement établi par cet accord fait référence à ce que j'ai mentionné au sujet de la propriété matrimoniale. Dans cet accord, ils ont opté pour les terres publiques, alors c'est similaire à un gouvernement municipal. Le gouvernement territorial mettra sur pied des gouvernements municipaux dans les quatre collectivités. Ils feront ce que tous les autres gouvernements municipaux feraient, par exemple, promulguer des règlements sur les licences d'entreprises, gérer les services d'eau et adopter des règlements de zonage. Ces règlements seront établis et gérés par le document d'édiction de la loi territoriale.

Il est clair que c'est une situation différente de celle qui s'est produit dans le cas des Nisga'as. Je sais que vous faites l'avocat du diable avec votre question, car nous expliquons différents types de formes de gouvernement mis sur pied dans le cadre de ces accords.

In talking about language, the Tlicho language is an official language of the legislature of the Northwest Territories. It is one of seven or eight languages that are used there. It is the desire of the people, and it has been agreed to by various other levels of government in compliance with this accord.

Senator Léger: That is what caught my attention in this Tlicho agreement. If I have read and understood it well, the difference in the others is that, in this case, you have one more step, that is, governance. I believe that this is progress. I imagine that, once this is passed, it will be a beginning, not the end. We will build upon it. I find this third order of government to be most interesting.

Ms. Barnes: With respect, I do not agree with the concept of, or the terminology, "third order of government." I would suggest that there are two types of government in here. One will be a municipal-type government, and it will be brought about because, in this agreement, the community lands are those which will be founded by the legislation of the territorial government to enact municipalities. There will be four Tlicho communities. In fact, those communities already exist. They will change their name to the Tlicho name and they will continue. With respect, "third order of government," would not be a characterization I would use. I think that is a misleading term. However, there is a Tlicho government that has specialized but limited powers, and that is important to understand.

Mr. Scott: In response to the question about the evolution of this particular agreement as compared to others and the fact that the land piece and the governance piece were separated, it allows for a certain opportunity for evolution on the governance side that perhaps would not have existed before. I think that is a positive development in this exercise, particularly for the relationship because, while the land issue might be resolved, I do not think that we can limit the capacity of the community, in its own way, to develop its governance. I think that has to remain less certain.

Senator Buchanan: I am pleased to hear you say that, in your opinion, this is not a third level of government because, as I recall, section 35 does not confer any right for a third level of government. It does, of course, recognize an inherent right of the treaties, but it does not confer a constitutional right to create another level of government. We have gone through this argument before. To do that would require a constitutional amendment.

Ms. Barnes: We are talking about inherent self-government rights, senator, as you say.

Senator Buchanan: Not a third level of government.

Ms. Barnes: I thought I made that clear.

Senator Buchanan: I just wanted to make sure I heard correctly.

Au sujet de la langue, la langue tlicho est une langue officielle selon la loi des Territoires du Nord-Ouest. Elle est l'une des sept ou huit langues utilisées là-bas. C'est la population qui l'a voulu ainsi, et les divers paliers de gouvernement ont convenu de se conformer à cet accord.

Le sénateur Léger : C'est ce qui a attiré mon attention dans cet accord sur le peuple tlicho. Si j'ai bien compris, la différence avec les autres, c'est que dans le cas présent, il y a une étape de plus, c'est-à-dire la gouvernance. Je crois que c'est un progrès. J'imagine qu'une fois le projet de loi adopté, ce sera le début, et non la fin. Nous allons construire à partir de cela. Je trouve que ce troisième palier de gouvernement est très intéressant.

Mme Barnes : Si vous le permettez, je ne suis pas d'accord avec le concept de « troisième palier de gouvernement ». Selon moi, il y a deux types de gouvernement ici. Le premier est un gouvernement de type municipal qui sera mis sur pied parce que, selon l'accord, les terres communautaires seront établies par la loi du gouvernement territorial pour constituer les municipalités. Il y aura quatre collectivités tlichos. En fait, ces communautés existent déjà. Elles changeront leur nom pour s'appeler tlicho et elles continueront à exister. Si vous le permettez, l'expression « troisième palier de gouvernement » n'est pas la bonne expression. Je crois que c'est une expression qui porte à confusion. Cependant, il y a un gouvernement tlicho qui possède des pouvoirs spécialisés mais limités, et il est important de comprendre cela.

M. Scott : En réponse à la question sur l'évolution de l'accord par rapport aux autres et sur le fait que le volet territoire et le volet gouvernement ont été séparés, cela permet dans une certaine mesure d'évoluer au chapitre de la gouvernance, ce qui est nouveau. Je crois que c'est un changement positif dans le présent exercice, particulièrement en ce qui a trait aux relations, car bien que la question des terres puisse être résolue, je ne pense pas que nous pouvons limiter la capacité de la collectivité de développer sa gouvernance à sa manière. Je crois qu'il faut que cela reste incertain.

Le sénateur Buchanan : Je suis heureux de vous entendre dire que, selon vous, ce n'est pas un troisième palier de gouvernement, car si je me souviens bien, l'article 35 ne donne aucun droit pour constituer un troisième palier de gouvernement. Il reconnaît bien sûr le droit inhérent des traités, mais ne confère pas de droit constitutionnel permettant de créer un autre palier de gouvernement. Nous avons déjà parlé de cela auparavant. Pour pouvoir constituer ce troisième palier, il faudrait un amendement constitutionnel.

Mme Barnes : Nous parlons de droits inhérents à l'autogouvernance, monsieur le sénateur, comme vous le savez.

Le sénateur Buchanan : Pas d'un troisième palier de gouvernement.

Mme Barnes : Je pense que je l'ai dit clairement.

Le sénateur Buchanan : Je voulais seulement m'assurer d'avoir bien entendu.

The Chairman: I have a question dealing with the Wek'eezhii land and water board. The bill provides for the establishment of a Wek'eezhii land and water board, which will assume many of the functions and powers of the Mackenzie Valley Land and Water Board. There is a concern by a number of companies operating in the area who have applications before the Mackenzie Valley board about how that transition matter will be dealt with.

Mr. Scott: We have been seized with those concerns as well. I would make the point, at least from the most recent letter that I received, that no one wants to hold up the legislation. They simply want us to be alert to this problem and give assurance that we believe that the transition can be made in an orderly fashion. Applications made to the board that existed prior to this will be able to flow seamlessly to the next process. I am advised that was discussed. We do not think that will be a problem, but we accept the fact that companies have asked us to reassure them, and we have.

Before I leave that point, we do have some numbers for you. We will try to be more precise, but we have been able to gather some together for today.

Ms. Isaak: With respect to your question about band membership respecting the North Slave Metis Alliance, we believe there are approximately 300 members of the North Slave Metis Alliance. Approximately 50 per cent, 150 of those, would be members of bands. That is not just bands in the Tlicho communities. They may be members of other bands in the Northwest Territories. Therefore, approximately 150, or 50 per cent, are not band members. That is our approximate figure.

Senator Fitzpatrick: What is the total band membership?

Ms. Isaak: It is about 3,500 or so.

The Chairman: I take it from your answer that the companies that presently have applications or could have applications for the Mackenzie Valley board can have some assurance that they will not be affected adversely in any way in terms of cost or having to start over an application process; and that the transition provisions will provide satisfaction to the companies that could be affected in having their applications before the present board. They will not have to incur additional costs in starting over or in any way be delayed, and so on; is that correct?

Mr. Scott: I have been given those assurances, but perhaps Ms. Isaak can offer more detail. In response to the inquiries that I received, I was given comfort.

Ms. Isaak: Certainly, parties to this agreement and the Mackenzie Valley Land and Water Board are aware of this situation and have agreed to work together to develop administrative procedures. They all share the objective that they do not want duplication, delays or any additional costs on the part of the proponents. Those proponents will all receive communication to that effect from the board.

Le président : J'ai une question au sujet de l'Office des terres et des eaux du Wek'eezhii. Le projet de loi prévoit l'établissement de l'Office des terres et des eaux du Wek'eezhii, qui assumera un bon nombre des fonctions et des pouvoirs de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Un certain nombre d'entreprises qui sont présentes dans la région se demandent comment se fera la transition par rapport aux demandes déposées à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

M. Scott : On a pris connaissance de ces préoccupations, nous aussi. Je voudrais préciser, du moins c'est ce que j'ai appris dans la dernière lettre que j'ai reçue, que personne ne veut empêcher les mesures législatives. Ils veulent simplement nous informer de ce problème afin que l'on leur donne l'assurance que selon nous la transition peut être effectuée harmonieusement. Les demandes déposées au conseil précédent pourront suivre leur cours sans problème dans le prochain processus. On me dit que cela a fait l'objet d'une discussion. Nous pensons qu'il n'y aura pas de problème, mais nous comprenons que des entreprises nous ont demandé des assurances, et nous l'avons fait.

Avant de clore le sujet, nous avons certains chiffres pour vous. Nous essaierons d'être plus précis, mais nous avons pu obtenir certains chiffres pour aujourd'hui.

Mme Isaak : En réponse à votre question sur le nombre de bandes qui sont membres de l'Alliance des Métis de North Slave, nous croyons que l'Alliance compte environ 300 membres. Environ 50 p. 100, soit 150 membres, seraient membres de bandes. Il ne s'agit pas uniquement de bandes comme les communautés tlichos. Il peut s'agir d'autres bandes des Territoires du Nord-Ouest. Donc, environ 150 membres, soit 50 p. 100, ne sont pas membres de bandes. Ce sont des chiffres approximatifs.

Le sénateur Fitzpatrick : Quel est le nombre total de membres?

Mme Isaak : Environ 3 500.

Le président : Je conclus donc, d'après votre réponse, que les entreprises qui ont actuellement des demandes ou qui pourraient avoir des demandes devant l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie peuvent être certaines qu'elles ne seront pas affectées négativement d'une manière ou d'une autre ou qu'elles n'auront pas à recommencer le processus de demandes; et que les mesures de transition seront satisfaisantes pour les entreprises qui ont des demandes devant l'Office. Elles n'auront pas à payer des coûts additionnels ni à recommencer depuis le début, elles ne subiront pas de retard, et cetera. Est-ce bien cela?

M. Scott : On m'a donné ces garanties, mais peut-être que Mme Isaak peut fournir plus de détails. En réponse aux demandes que j'ai reçues, on m'a assuré que oui.

Mme Isaak : Il est certain que les parties à cette entente et l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie sont au courant de la situation et ont accepté de travailler ensemble pour mettre au point des procédures administratives. Tous partagent le même objectif, c.-à-d. que l'on ne veut pas de duplication, de retard ni des coûts additionnels. Les personnes qui ont fait des demandes recevront de l'information à ce sujet de la part de l'Office.

Senator Buchanan: I watched one of the most intriguing programs that I have seen for a long time on CBC on the two diamond mines in the North. Are those mines located in the area under discussion?

Ms. Barnes: They are further north, but one of the Tlicho benefits has been that they have negotiated with two of the diamond mines, BHP Billiton and Diavik and have made human resource arrangements so that Tlicho people participate as workers in those diamond mines. Scholarship funds were set up as part of those agreements. They have been proactive and are engaged, but the mines are much further north.

It is a win-win relationship. I have visited the Diavik mine. It is amazing. If you had a good impression of it from watching a television program, I would suggest that you go and see it. Everything they did was state of the art.

Senator Buchanan: I would love to visit them sometime when the weather is 25 degrees.

Ms. Barnes: When I was up there, a person from the Tlicho territory was in charge of a lot of the human resource capacity building inside the territory at Ray Edzo. I visited both the diamond mine and the Ray Edzo community in the preparation of this bill.

Senator Buchanan: Do you have any idea how many people are currently employed in these two mines?

Ms. Barnes: I do not know the total, no.

The Chairman: Are there hundreds?

Ms. Barnes: It is like a small town.

The Chairman: I would advise you, Senator Buchanan, that I have started a process. This will be the second year that I have invited senators to come to the Northwest Territories and visit the diamond mine. I will add your name to the list.

Senator Buchanan: I was not on this committee last year.

The Chairman: You need not be a member of this committee.

Ms. Barnes: It is well worth it.

Mr. Scott: As a former committee chair, I admire your capacity to create goodwill among your members.

The Chairman: Are there any more questions for the minister? Do you have a closing statement, Mr. Minister?

Mr. Scott: Yes, I would just thank you all. These are exciting times. I will carry with me your comments about the Metis population. As you may know, the position of Minister of Indian Affairs and Northern Development and federal interlocutor have never been combined before so I have a different perspective.

For this evening, however, I wish to thank you for the good questions. We are at your disposal throughout the course of the passage of this bill.

Le sénateur Buchanan : J'ai écouté une des émissions les plus intrigantes que j'ai vue depuis longtemps à la SRC et qui portait sur les deux mines de diamants dans le Nord. Est-ce que ces mines sont situées dans la région dont on parle?

Mme Barnes : Elles sont situées plus au nord, mais un des avantages pour le peuple tlicho, c'est qu'il a négocié avec deux des mines de diamants, soit BHP Billiton et Diavik, et des dispositions ont été prises pour que les Tlichos puissent travailler dans ces mines. Des fonds pour des bourses scolaires ont été mis sur pied dans le cadre de ces ententes. Les ententes sont proactives et engagées, mais les mines se situent plus au nord.

C'est une relation gagnant-gagnant. J'ai visité la mine Diavik. J'ai été émerveillée. Si vous avez eu une bonne impression de ce que vous avez vu à la télévision, je vous suggère d'aller voir par vous-même. Tout ce qu'ils ont fait était très bien fait.

Le sénateur Buchanan : J'aimerais visiter ces mines, lorsqu'il fera 25 degrés.

Mme Barnes : Lorsque j'étais là-bas, une personne du peuple tlicho était en charge du recrutement des ressources humaines à l'intérieur du territoire, à Ray Edzo. J'ai visité les deux mines de diamants et la collectivité de Ray Edzo lors de la préparation de ce projet de loi.

Le sénateur Buchanan : Avez-vous une idée du nombre de personnes qui sont employées en ce moment dans ces deux mines?

Mme Barnes : Je ne sais pas, non.

Le président : Est-ce que l'on parle de centaines?

Mme Barnes : C'est comme une petite ville.

Le président : Je vous informe, sénateur Buchanan, que j'ai mis sur pied une initiative. C'est la deuxième année que j'invite des sénateurs à venir aux Territoires du Nord-Ouest pour visiter la mine de diamants. J'avais ajouté votre nom à la liste.

Le sénateur Buchanan : Je ne faisais pas partie du comité l'année dernière.

Le président : Vous n'êtes pas obligé d'être un membre de comité.

Mme Barnes : Cela vaut bien la peine.

M. Scott : En tant qu'ancien président de comité, j'admire votre capacité de créer de la bonne volonté parmi vos membres.

Le président : Y a-t-il d'autres questions pour le ministre? Avez-vous quelque chose à dire pour conclure, monsieur le ministre?

M. Scott : Oui, je voudrais simplement vous remercier tous. Nous vivons à une époque excitante. Je partage ce que vous avez dit au sujet de la population métisse. Comme vous le savez, le poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'interlocuteur au fédéral n'a jamais été combiné avant, alors j'ai une perspective différente.

Je vous remercie pour la qualité de vos questions. Nous sommes à votre disposition tout au long du processus d'adoption de ce projet de loi.

The Chairman: Thank you very much, minister. I would also thank Ms. Barnes and the other staff members.

We will now hear from the Premier of the Northwest Territories, Joseph Handley. Mr. Premier, would you mind introducing your staff? I notice that Minister Floyd Roland is with you. You have come well fortified to make your presentation.

Hon. Joseph L. Handley, Premier of the Northwest Territories and Minister of Aboriginal Affairs: With me is Floyd Roland, Deputy Premier and Minister of Finance. At the table with me today is Mr. Erasmus, Director of Negotiations, Ministry of Aboriginal Affairs, and Martin Goldney, legal counsel with our Department of Justice.

It is an honour to be here today to speak to Bill C-14, the Tlicho Land Claims and Self-Government bill. I would thank the members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for inviting me to appear before you, and I would also like to recognize you, Senator Sibbeston, and publicly acknowledge your leadership over the years in furthering Aboriginal rights in the Northwest Territories.

I would also like to acknowledge Grand Chief Joe Rabesca, who is not here tonight, for his Tlicho leadership and, most importantly, the Tlicho people, for whom this is the culmination of a long, hard and, I hope, fruitful journey.

As I did before the House of Commons standing committee in November, I want to express my full support for the rapid enactment of Bill C-14, which provides Canada's approval for the first comprehensive land, resources and self-government agreement in the Northwest Territories.

This agreement describes the Tlicho government's lawmaking authority over a number of territorial-type jurisdictions. It clarifies the future relationship between the Tlicho government, the GNWT and Canada. The agreement also provides the Tlicho people with economic benefits, including \$150 million paid over 15 years and surface and subsurface rights over a 39,000 square kilometre block of land surrounding the four Tlicho communities.

The Tlicho agreement clarifies land ownership and jurisdiction over another large portion of the Northwest Territories. As a result, the ratification of the Tlicho agreement will not only be welcomed by the Tlicho people, but also by many people and companies who wish to invest in the Northwest Territories. This marks the beginning of a valuable contribution to the economic future of the Northwest Territories, as our economy will grow and prosper with the settlement of another land claim. As such, the

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je remercie également Mme Barnes et les autres membres du personnel.

Nous allons maintenant entendre le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Joseph Handley. Monsieur le premier ministre, auriez-vous l'obligeance de présenter les membres de votre personnel? J'ai remarqué que le ministre Floyd Roland est avec vous. Vous êtes bien accompagné pour faire votre présentation.

L'honorable Joseph L. Handley, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et ministre des Affaires autochtones : Les personnes qui m'accompagnent sont M. Floyd Roland, vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Erasmus, directeur des négociations du ministère des Affaires autochtones, et Martin Martin Godney, un conseiller juridique du ministère de la Justice.

C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-14, la Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. J'aimerais remercier les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de m'avoir invité à comparaître devant vous. J'aimerais également souligner votre travail, sénateur Nick Sibbeston, et vous remercier publiquement pour le leadership dont vous avez fait preuve au cours de ces dernières années pour l'avancement des droits autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'aimerais également remercier le grand chef Joe Rabesca, qui n'est pas ici ce soir, pour son leadership, et surtout, les membres du peuple tlicho, pour qui c'est le point culminant d'un parcours long et difficile et qui, je l'espère, a été fructueux.

Comme je l'ai déjà affirmé devant le Comité permanent de la Chambre des communes en novembre dernier, sachez que je suis tout à fait en faveur de l'adoption rapide du projet de loi C-14, en vertu duquel le Canada autorise la mise en vigueur du premier accord global sur la gestion des terres et des ressources naturelles et l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest.

Cet accord décrit le pouvoir législatif du gouvernement tlicho dans un certain nombre de domaines de compétence territoriale. Il clarifie les relations futures entre le gouvernement tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Canada. L'accord procure également au peuple tlicho certains avantages économiques, dont le versement d'une somme de 150 millions de dollars sur une période de 15 ans et la concession de droits d'exploitation du sol et du sous-sol sur des terres d'une superficie totale de 39 000 kilomètres carrés entourant les quatre communautés tlicho.

L'accord établit clairement le droit de propriété et le pouvoir du peuple tlicho sur une autre grande partie des Territoires du Nord-Ouest. Sa ratification ne fait pas seulement l'affaire du peuple tlicho, mais aussi de nombreuses personnes et entreprises qui souhaitent investir dans les Territoires du Nord-Ouest. Le règlement de cette autre revendication territoriale marque le début d'une précieuse contribution à la prospérité économique des Territoires du Nord-Ouest. À ce titre, la mise en œuvre de l'accord

implementation of the Tlicho agreement will also increase economic and political stability for the Tlicho people and for northerners and Canadians as a whole.

In addition to Bill C-14, three pieces of territorial legislation must be enacted to give effect to the Tlicho agreement. The Northwest Territories counterpart of this bill, which approved the Tlicho Land Claims and Self-Government Agreement, was passed unanimously in October 2003 by our national assembly. In June 2004, the Government of the Northwest Territories passed the Tlicho Community Government Act. The final piece of legislation, the Tlicho Community Services Agency Act, has been reviewed by our standing committee, and I fully expect it will be passed by our legislative assembly when we resume sitting this month.

It is important to note that the Northwest Territories legislation required to ratify the Tlicho agreement cannot come into effect until the federal bill comes into force. Bill C-14 would approve and give effect to the Tlicho Land Claims and Self-Government Agreement, the tax treatment agreement and provide legal recognition of the Tlicho agreement and Tlicho laws. It is the key step in bringing all ratifying legislation and the agreement itself into effect.

Mr. Chairman, if you permit, I would like to speak briefly to the process that led us to this point. The Tlicho Land Claims and Self-Government Agreement was signed by Canada, the Tlicho and the GNWT in the Tlicho community of Rae Edzo, or Behchokò, on August 25, 2003, after more than 10 long and hard years of negotiations. In reality, the negotiations of this agreement took much longer when you take into account the negotiations of the Dene Metis Comprehensive Claim that was the origin of this claim.

For the Tlicho, the negotiation of this agreement has been a long, difficult and expensive process, as it was financed by loans from the Government of Canada which the Tlicho must pay back.

There have been many important events and hard-earned milestones on the way to this agreement. The Tlicho people worked with their neighbours, the Akaitcho and the Deh Cho, to negotiate agreements that ensure that each of the party's interests is protected in overlapping boundary areas. These side agreements demonstrate the willingness of Aboriginal peoples to collaborate so that self-government and land claims agreements can be negotiated without compromising third party interests.

The Tlicho agreement is unique in another fundamental way as it is the only land claim and self-government agreement that I am aware of that was initialled twice by the chief negotiators. After the first initialling in 2002, the three parties undertook an unprecedented public review and comment period during which they invited comments from all interested individuals and groups.

apportera une plus grande stabilité économique et politique pour le peuple tlicho et aussi pour les habitants du Nord et les Canadiens qui profiteront de cet accord.

L'accord ne peut entrer en vigueur sans la promulgation de trois lois territoriales, en sus du projet de loi C-14. Le pendant de ce projet de loi pour les Territoires du Nord-Ouest, qui approuvent l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho, a été adopté à l'unanimité en octobre 2003 à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Au mois de juin 2004, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a adopté une loi autorisant l'établissement du gouvernement communautaire tlicho. Le troisième texte de loi, la Loi sur l'établissement d'un organisme de services communautaires, a fait l'objet d'un examen par notre comité permanent et je m'attends tout à fait à ce que cette loi soit adoptée par notre assemblée législative à la reprise des travaux ce mois-ci.

Il est important de souligner que les lois des Territoires du Nord-Ouest nécessaires à la ratification de l'Accord tlicho ne peuvent prendre effet avant l'entrée en vigueur du projet de loi C-14, lequel autoriserait et entérinerait l'accord, de même que l'accord sur le traitement fiscal, en plus de fournir une reconnaissance légale à l'accord et aux lois visant le peuple tlicho. L'entrée en vigueur de toutes les lois de ratification, et de l'accord lui-même, dépend de l'adoption de ce projet de loi.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais maintenant faire un bref historique du dossier. L'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho a été signé par le gouvernement canadien, le peuple tlicho et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le 25 août 2003, dans la communauté tlicho de Rae-Edzo ou Behchò, après plus de dix longues et pénibles années de négociations. En fait, celles-ci ont duré encore plus longtemps, si on calcule le temps pris pour les négociations relatives à la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis, qui a été à l'origine de la revendication des Tlichos.

Pour le peuple tlicho, les négociations menant à l'Accord ont été longues et difficiles, mais aussi coûteuses, car il a fallu les financer à l'aide de prêts du gouvernement du Canada, que doit maintenant rembourser le peuple tlicho.

De nombreux événements importants et succès chèrement acquis ont pavé la voie au présent accord. Le peuple tlicho a travaillé avec ses voisins, les Akaitchos et des Deh Chos, à la ratification d'accords destinés à protéger les intérêts de chacune des parties aux frontières de leur territoire respectif. Ces accords accessoires prouvent à quel point les peuples autochtones sont intéressés à collaborer entre eux afin qu'il soit possible de négocier des accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale de chacun, sans nuire aux intérêts d'une tierce partie.

L'Accord du peuple tlicho est unique en ce sens qu'il est le seul accord de ce genre que je connaisse à avoir été paraphé deux fois par les négociateurs en chef. Après avoir paraphé l'accord une première fois en 2002, les trois parties ont entrepris une étude et une consultation publique sans précédent au cours desquelles elles ont sollicité l'avis de tous les particuliers et groupes intéressés.

More than 40 groups were directly invited to review the agreement and to comment. The review period included a series of meetings with the individual groups, including several public meetings on the agreement. This resulted in a number of changes to the agreement. More important, it provided an important public opportunity for interested parties to raise any issues of concern.

At the end of this process, the agreement was initialled for a second time, and the Tlicho people voted to ratify the agreement. A total of 93 per cent of eligible Tlicho voters participated in the ratification process. Eighty-four per cent of those voters were in favour of the agreement. I am sure that honourable senators will agree that, by any reasonable measure, this was an overwhelming endorsement of the agreement by the Tlicho people.

At effective date, the Tlicho will begin to implement their agreement and move forward to secure a prosperous future for their people. For these reasons, the Tlicho are understandably anxious to proceed with the last steps necessary to reach the effective date. The GNWT shares the Tlicho's view that Bill C-14 is the most critical step in this process.

Implementation of the Tlicho agreement supports the vision that the Government of the Northwest Territories set out in its strategic plan: "Self-Reliant People, Communities and Northwest Territories — A Shared Responsibility." One of the key priorities in this plan is to negotiate fair deals with Canada and with Aboriginal governments that include settling outstanding land resources and self-government agreements. This vision supports our commitment as a legislature to work in partnership with Aboriginal governments toward greater self-determination for Aboriginal peoples over their lands and resources as well as their economic, social, cultural and political destiny.

We fully support the Tlicho people's desire to be full partners with Canada and the Northwest Territories and to work with us and other Aboriginal peoples toward other important goals such as resource revenue sharing and devolution.

The positive relationships that we have built with the Tlicho and other Aboriginal groups are critically important to the Northwest Territories. Each of us as leaders at the federal, territorial and self-government levels has a stake in continuing to foster these collaborative relationships.

By supporting this bill's passage, we send a clear signal to Aboriginal leaders across the nation that we support the inherent right of Aboriginal people to self-determination and to regain control over their lands and resources. It further demonstrates our commitment to partnerships that go hand in hand with our collective aim to finalize self-government in a fair and expedient manner.

Plus de 40 groupes ont été invités officiellement à examiner et à commenter l'accord. L'étude comportait une série de rencontres avec des groupes individuels, dont plusieurs séances publiques. L'exercice s'est soldé par un certain nombre de modifications apportées à l'accord. Mais il a surtout permis aux parties intéressées d'exprimer publiquement leurs préoccupations.

Une fois l'étude terminée, l'accord a été paraphé une seconde fois et le peuple tlicho s'est prononcé en faveur de sa ratification. En tout, 93 p. 100 des Tlichos en âge de voter ont participé au processus de ratification, et 84 p. 100 d'entre eux ont voté en faveur de l'accord. À la lumière de ces chiffres, vous conviendrez certainement que le peuple tlicho s'est montré largement favorable à l'accord.

À la date d'entrée en vigueur, les Tlichos amorceront la mise en œuvre de cet accord et entreprendront des démarches pour assurer un avenir prospère à leur peuple. Voilà pourquoi ils ont si hâte — et on les comprend — que les dernières étapes menant à cette date soient franchies. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pense, comme eux, que le projet de loi C-14 constitue l'étape la plus critique de ce processus.

La mise en œuvre de l'Accord tlicho correspond à la vision exposée par notre gouvernement dans son plan stratégique intitulé « Une population, des communautés et un territoire autonome — une responsabilité partagée. » Une des grandes priorités définies dans ce plan consiste à négocier des ententes justes avec les gouvernements canadien et autochtones et à conclure des accords sur la gestion des terres et des ressources naturelles et l'autonomie gouvernementale. Cette vision démontre que nous avons à cœur, en tant qu'organe législatif, de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec les gouvernements autochtones, pour aider ceux-ci à disposer plus librement de leurs terres et de leurs ressources — et à mieux contrôler leur destiné au plan économique, social, culturel et politique.

Nous comprenons les Tlichos de vouloir accéder à l'autonomie gouvernementale et devenir des partenaires à part entière des Territoires du Nord-Ouest, et de s'efforcer avec nous et d'autres peuples autochtones d'atteindre d'autres objectifs importants, tels le partage des revenus et le transfert des responsabilités, et nous les appuyons.

Les liens utiles que nous avons consolidés au cours des dernières années avec les Tlichos et différents autres groupes autochtones sont extrêmement importants pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons tous intérêt, en tant que dirigeants au niveau fédéral ou territorial, ou d'un gouvernement autochtone, à entretenir ces liens de collaboration.

En appuyant l'adoption de ce projet de loi, nous montrons clairement aux dirigeants autochtones de tout le pays que nous reconnaissons le droit inhérent des Autochtones à l'autodétermination et à la reprise du contrôle de leurs terres et de leurs ressources. Cela montre également notre engagement à développer des partenariats en parfait accord avec notre but commun, qui est de régler définitivement, et de façon juste et appropriée, la question de l'autonomie gouvernementale.

Mr. Chairman, the Tlicho agreement is an example of how public and Aboriginal governments can work in collaboration, while ensuring all people's interests and rights are protected. All residents in Tlicho communities and on Tlicho lands will continue to be protected by the Canadian Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

While the Tlicho agreement will establish an Aboriginal self-government for the Tlicho people, the community governments established under this agreement will represent both Tlicho and non-Tlicho citizens, and all residents will have a say in how they are represented. The principle of democracy is maintained throughout the Tlicho agreement. All eligible residents living in Tlicho communities or on Tlicho lands can vote for the community government councillors and for some members of the Tlicho government.

The intergovernmental services agreement is a sub-agreement to the Tlicho agreement. It requires the GNWT to establish the Tlicho community services agency to deliver programs and services to all residents in Tlicho communities, not only Tlicho citizens. This is yet another example of how public and Aboriginal governments can work in collaboration to ensure all people's interests and rights are protected.

The Tlicho agreement has set a new standard for land and self-government claims across the country. It provides certainty for Tlicho people, while leaving room for self-government to evolve over time. This is a principle we firmly support.

Both Canada and the Northwest Territories are committed to Aboriginal people having greater self-determination, increasing their independence and returning the rightful control of land to its original owners. This agreement and the legislation to approve it will move that vision forward. The legislation is the critical step toward the implementation of the Tlicho agreement, and one that the government of Northwest Territories hopes this committee and Parliament will support.

In closing, I wish to congratulate all three parties to the agreement, particularly the Tlicho team who have waited so long for this moment. I urge this committee to approve and Parliament to pass Bill C-14 as soon as possible — for the Tlicho, for other Aboriginal peoples across Canada, for the good of the Northwest Territories, and for all Canadians.

In closing, I would like to welcome all members of this committee to come to the Northwest Territories. I am sure that Senator Sibbeston would agree that the Northwest Territories has many riches to offer and is worth seeing, especially our diamond mines.

Monsieur le président, l'Accord tlicho prouve que les gouvernements populaires et autochtones peuvent coopérer ensemble tout en assurant la protection des intérêts et des droits de tous les intéressés. Toutes les personnes vivant au sein des communautés tlichos ou en territoire tlicho continueront de jouir de la protection offerte par la Constitution et par la Charte canadienne des droits et libertés.

Bien que l'Accord tlicho dotera essentiellement le peuple tlicho d'un gouvernement autochtone, les gouvernements communautaires établis en vertu de cet accord représenteront toutes les personnes résidant dans le territoire tlicho, qu'elles soient ou non des citoyens tlichos, et chacun aura droit de parole quant à la façon dont le peuple est représenté. L'Accord tlicho respecte le principe de la démocratie. Tous les électeurs admissibles habitant dans les communautés tlichos ou sur des terres tlichos peuvent élire leurs conseillers et certains membres du gouvernement tlicho.

L'accord sur les services intergouvernementaux, qui est accessoire à l'Accord tlicho, oblige le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à créer un organisme de services communautaires chargé d'offrir des programmes et des services à l'ensemble des résidents des communautés tlichos — et non seulement aux citoyens tlichos. Voilà qui démontre encore une fois comment les gouvernements populaires et autochtones peuvent travailler ensemble à la défense des droits et des intérêts de tous.

L'Accord tlicho établit une nouvelle norme en ce qui a trait au règlement des revendications territoriales et à l'attribution de l'autonomie gouvernementale. Il offre des certitudes au peuple tlicho tout en autorisant une certaine évolution, avec le temps, de l'autonomie gouvernementale. C'est un principe que nous appuyons fermement.

Le Canada et les Territoires du Nord-Ouest tiennent réellement à ce que les Autochtones jouissent d'une plus grande autodétermination et de plus d'autonomie, et à ce que les propriétaires originaux reprennent naturellement le contrôle de leurs terres. Cet accord, ainsi que les lois nécessaires à son adoption, permettront de réaliser cette vision. Ce projet de loi représente l'élément crucial de la mise en œuvre de l'accord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest espère que le comité et le Parlement lui accorderont leur appui.

En terminant, j'aimerais féliciter les trois parties à l'Accord — tout particulièrement l'équipe tlicho, qui attendait depuis si longtemps un tel dénouement. Je prie le comité d'approuver le projet de loi C-14 et tous les parlementaires de l'adopter le plus tôt possible — pour l'ensemble de la population tlicho, pour les autres peuples autochtones au Canada et pour le bien des Territoires du Nord-Ouest et de tous les Canadiens.

Enfin, je voudrais lancer une invitation à tous les membres du comité à venir dans les Territoires du Nord-Ouest. Je suis certain que l'honorable sénateur Sibbeston serait d'accord avec moi pour affirmer que les Territoires du Nord-Ouest recèlent de richesses et méritent d'être vus, surtout nos mines de diamant.

Senator Christensen: Welcome, Mr. Premier. In March of last year, the three levels of government signed the Northwest Territories land and resource development framework agreement. Several of those Aboriginal groups do not have their final agreements respecting their own land claims. In the Yukon, some of our First Nations groups had strong objections to concluding the devolution process before their land claims were finalized. Are you concerned that that will be a problem in your territory?

Mr. Handley: Yes, we are concerned, because there are some areas in the territories, particularly in the south, where we do not have settled land claims or settled Aboriginal rights agreements, and the people in those areas would, in many cases, prefer that we move ahead with the settlement of their specific claims first. However, recognizing the settled claims we have in the territories and the right that those people have to get on with the implementation of their claims, as well as the rate at which resources are leaving the territories — diamonds, oil and gas — I think the great majority of people, including the Aboriginal people, would agree that we need to settle devolution, that is, the right to manage and permit those activities, and also have a share of the resource revenues as soon as possible.

The BHP diamond mine is getting close to halfway through its life. That is a concern to us because we will never get the resource revenues retroactively. People generally recognize that we have two processes that will move in parallel, but we cannot wait because it may be too late and much of the resources will be gone.

Senator Christensen: Do you think that there perhaps will not be the same problems that arose in the Yukon with that issue?

Mr. Handley: Some people have raised with me concerns about moving ahead with devolution and resource revenue sharing, but generally the majority of people want us to get on with this process quickly.

Senator St. Germain: It has been brought to our attention by the Metis community that their situation has not been dealt with in its entirety. Are you concerned that these people will still be able to obtain their constitutional rights under section 35 if we proceed as we are with Tlicho? I am referring to the Metis who live on that land.

Mr. Handley: Mr. Chairman, it is always a concern if someone may not be able to exercise his rights as a Canadian. The issue with regard to the Metis in the North Slave area, as we call it, is one that is within the federal government's jurisdiction. We cannot move ahead of the federal government on it because it is not our land; it is still federal land, so it is really an issue for Mr. Scott.

Senator St. Germain: In all seriousness, you are the government of these people. I believe that maybe Minister Scott and the federal government are responsible. You say that you cannot do much about it, but the fact is that you likely can because you are the government of that territory. That is why I am asking you. I am asking you not to try to throw a cat amongst the pigeons, but this matter has been raised with us.

Le sénateur Christensen : Bienvenue, monsieur le premier ministre. En mars dernier, les trois ordres de gouvernement ont signé l'accord cadre pour la mise en valeurs des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest. Plusieurs des groupes autochtones qui y vivent n'ont pas encore d'entente définitive sur leurs revendications territoriales. Au Yukon, certains groupes des Premières nations s'opposaient vivement à ce qu'une entente sur le transfert des responsabilités soit conclue avant d'avoir un règlement définitif sur les revendications territoriales. Craignez-vous que ce soit un problème sur votre territoire?

M. Handley : Oui, nous sommes inquiets parce que, dans certaines régions, surtout au sud, il n'y a pas d'entente sur les revendications territoriales et les droits ancestraux et les gens préféreraient, dans bien des cas, que nous nous occupions d'abord de régler les revendications particulières. Cependant, si on tient compte du fait qu'il y a des revendications qui ont été réglées et que les ententes à leur sujet peuvent être mises en œuvre ainsi que du rythme avec lequel les ressources diamantaires, pétrolières et gazières quittent le territoire, je pense que la grande majorité de gens, y compris les peuples autochtones, conviendrait qu'il faut régler sans délai la question du transfert des responsabilités, c'est-à-dire le droit de gérer et de régir l'exploitation des ressources et de toucher une part des recettes.

On a déjà exploité la moitié des ressources de la mine de diamant BHP et nous ne toucherons jamais rétroactivement les recettes qu'elle a générées, ce qui nous préoccupe. On reconnaît en général que nous menons deux processus de front, mais nous ne pouvons pas attendre parce qu'il sera peut-être trop tard quand la grande partie de nos ressources seront épuisées.

Le sénateur Christensen : Pensez-vous peut-être éviter les problèmes qui se sont présentés au Yukon à ce sujet?

M. Handley : Des gens m'ont dit être inquiets qu'on règle la question du transfert des responsabilités et du partage des recettes de l'exploitation des ressources, mais la majorité des gens veulent que nous parvenions rapidement à une entente à ce sujet.

Le sénateur St. Germain : Les Métis nous ont fait remarquer que leur situation n'était pas encore complètement résolue. Pensez-vous qu'ils vont toujours pouvoir obtenir les droits qui sont prévus à l'article 35 de la Constitution si nous entérinons cette entente avec les Tlichos? Je parle des Métis qui vivent sur ce territoire.

M. Handley : Monsieur le président, que quelqu'un ne puisse pas exercer ses droits en tant que Canadien est toujours préoccupant. Le problème des Métis de la région North Slave, comme on l'appelle, est du ressort du gouvernement fédéral. Nous ne pouvons pas agir à sa place parce que ce sont des terres fédérales qui ne nous appartiennent pas; c'est donc vraiment à M. Scott d'intervenir.

Le sénateur St. Germain : Plus sérieusement, vous dirigez le gouvernement qui les représente. Le ministre Scott et le gouvernement fédéral sont peut-être responsables, mais vous pouvez probablement intervenir même si vous dites le contraire parce que vous dirigez le gouvernement de ce territoire. C'est pourquoi je vous pose la question. Je ne vous demande pas de semer la zizanie, mais cette question nous a été posée.

We talk about the principle of democracy. We will be pursuing this in the course of these hearings. I certainly would like to better understand the territorial government's position on situations like this where claims are being made and where there are, possibly, overlaps. It boils down to an overlapping situation. That may not be the correct wording; but it has to be a concern. As you point out, in the southern part of the NWT, you have a problem establishing who has jurisdiction over or who can claim ownership to certain lands.

Mr. Handley: The people who live on the south side of the lake are currently in negotiations, so who has what rights will be determined through the negotiating process.

Coming back to the North Slave region where we have Metis people living, the people have applied to the federal government for the right to negotiate their own agreement. As I say, that comes under federal government jurisdiction. We have assisted the Metis people. We have paid for them to come here and to meet and lobby the federal government. We, as a territorial government, do not have the same jurisdiction as does a province. We cannot move ahead on our own on that because it is Crown land.

While the Tlicho agreement contains a provision that, if the North Slave Metis were to negotiate rights at some future date, those could also be provided for through this agreement. There is a provision for that eventuality.

Senator St. Germain: It has to be of concern in all of these negotiations. I can recall in the negotiation for the Nisga'a agreement, non-Aboriginals were a significant part of the discussion. With regard to non-Aboriginals, you point out that the principle of democracy is maintained throughout. You go on to say that all eligible residents living in Tlicho communities or on Tlicho lands can vote for the community government counsellors and for some members. What is the restriction?

Mr. Handley: I will refer that to Mr. Goldney.

Mr. Martin Goldney, Legal Counsel, Ministry of Aboriginal Affairs of the Northwest Territories: Is the question: What is the restriction regarding voting for members?

Senator St. Germain: That is right. In the premier's delivery, he said all eligible residents living in Tlicho communities or on Tlicho lands can vote for the community government counsellors and for some members of Tlicho government. It just sounds as if some people will be given certain privileges over others. I want a clarification of that, if I may, please.

Mr. Goldney: Under this provisions, all residents will be able to vote in the community elections, recognizing it is a community of not just Aboriginal people. However, a minimum number of seats, 50 per cent, will be reserved for Tlicho citizens, and the chief, effectively the mayor of the community, will be a Tlicho citizen.

Senator St. Germain: Am I correct that the balance of power will rest in the hands of the Tlicho then?

Vous parlez du principe de la démocratie. Nous allons approfondir le sujet au cours de nos audiences. J'aimerais bien comprendre plus clairement la position du gouvernement territorial quand il y a des revendications qui font ressortir un chevauchement de compétences, parce que c'est ni plus ni moins une question de chevauchement de compétences. Ce n'est peut-être pas la bonne terminologie, mais il faut s'en inquiéter. Comme vous le dites, dans la partie sud des Territoires du Nord-Ouest, vous avez du mal à déterminer qui est responsable de certaines terres ou qui peut en revendiquer la propriété.

M. Handley : Les gens qui vivent au sud du lac sont actuellement en négociation, de sorte que c'est le processus de négociation qui va permettre de déterminer qui a des droits.

Pour revenir à la région North Slave, les Métis qui y vivent ont demandé au gouvernement fédéral le droit de négocier leur propre entente. Comme je l'ai dit, c'est du ressort du gouvernement fédéral. Nous avons aidé les Métis. Nous les avons aidés financièrement à venir rencontrer le gouvernement fédéral pour faire pression sur lui. En tant que gouvernement territorial, nous n'avons pas les mêmes pouvoirs qu'une province. Nous ne pouvons pas prendre d'initiative à ce sujet parce que ce sont des terres publiques.

L'Accord tlicho doit protéger les droits que les Métis de North Slave pourraient négocier ultérieurement. Cette éventualité est prévue.

Le sénateur St. Germain : Il faut en tenir compte dans toutes ces négociations. Je me rappelle que les non-Autochtones étaient un élément important des discussions qui ont mené à l'Accord niska'a. Au sujet des non-Autochtones, vous soulignez que le principe de la démocratie est respecté. Vous ajoutez que tous les électeurs admissibles habitant dans les communautés tlichos ou sur les terres tlichos peuvent élire leurs conseillers et certains membres du gouvernement tlicho. Quelle est la restriction?

M. Handley : Je vais demander à M. Goldney de vous répondre.

M. Martin Goldney, conseiller juridique, ministère des Affaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest : Est-ce que vous me demandez quelle est la restriction concernant le vote des membres du gouvernement?

Le sénateur St. Germain : Oui. Dans son exposé, le premier ministre a déclaré que tous les électeurs admissibles habitant dans les communautés tlichos ou sur des terres tlichos peuvent élire leurs conseillers et certains membres du gouvernement tlicho. On dirait que certaines personnes vont avoir des privilèges par rapport à d'autres. J'aimerais avoir des précisions là-dessus, si c'est possible.

M. Goldney : Selon l'accord, tous les résidents pourront voter aux élections municipales, dans la mesure où la localité ne compte pas seulement des Autochtones. Cependant, au moins la moitié des sièges seront réservés aux citoyens tlichos et le chef, le maire de la localité, sera un Tlicho.

Le sénateur St. Germain : Ai-je raison de dire que la balance du pouvoir restera entre les mains des Tlichos, alors?

Mr. Goldney: Yes, there is a balance of power. I do not know if I would characterize in it quite that way. We also must recognize that 90 per cent of the people in these communities are Tlicho citizens.

Senator St. Germain: I hear you, sir. I am just concerned about minority interests and the possibility that they will appear before us and that we only have this one opportunity to speak to you people. I see there are still some members of Minister Scott's group here. Perhaps they can give me an answer to this later.

Senator Buchanan: I have a question about your natural resources. You were here when our last witnesses testified. Quite frankly, I am intrigued by those diamond mines.

Senator St. Germain: You want samples.

Senator Buchanan: Did you bring some with you?

I knew you had diamond mines but did not realize how big those mines were until I watched the CBC program. That program also indicated that the geologists who initially discovered the diamonds in the Northwest Territories have indicated that this is only the beginning, that the probability is that you have much more in the way of developments to come in the future. Is that correct, as far as you know?

Mr. Handley: Yes, that is correct, not just on the diamond mining side but with regard to other minerals as well. We have two operating diamond mines employing directly at the mines probably in the neighbourhood of 1,600 to 1,800 people now. We have one diamond mine under construction, owned by DeBoers, and at least one other diamond deposit that has been determined to be commercial. Those are just the easy-to-find diamonds so far. We expect there are a lot more.

There are also gold and other minerals in the Northwest Territories. It is a mineral-rich area. In addition, we have oil and gas.

Senator Buchanan: You will get to a point where you will compete with Alberta, Nova Scotia and Newfoundland.

Mr. Handley: We hope we do. Our oil and gas potential is huge compared to even the diamond industry. It is probably seven to eight times what we will find on the hard rock mineral side.

Senator Buchanan: Therefore, the future looks good.

Mr. Handley: Yes, the future is very bright on the economic side, and I think it is important that we get these agreements settled so that politically, socially and culturally we have something that everyone wins with.

The Chairman: I have a question for the premier. This is in part to provide information or educate Canadians throughout our country. The Northwest Territories, as I stated earlier, is a vast area, 1.17 million square kilometres. It goes right from the 60th parallel to the North Pole. You, Mr. Handley, are premier of the Northwest Territories, which, as a territorial government, is not as developed and whole as if it were a provincial government, but nevertheless you are a government that has jurisdiction and governance over a large track of land and you have provincial-type powers. Yet, when you make your presentation

M. Goldney : Oui, ils détiennent la balance du pouvoir. Je ne sais pas si je le dirais en ces termes. Nous devons aussi reconnaître que 90 p. 100 des gens qui vivent dans ces localités sont des Tlichos.

Le sénateur St. Germain : Je comprends. Je m'inquiète des intérêts des minorités, et il est possible qu'elles viennent nous rencontrer et que ce soit la seule occasion que nous ayons de vous en parler. Il y a encore des collaborateurs du ministre Scott dans la salle. Ils peuvent peut-être répondre à ma question plus tard.

Le sénateur Buchanan : J'ai une question à poser sur vos ressources naturelles. Vous étiez ici quand nos derniers témoins ont comparu. Je dois dire que ces mines de diamant m'intriguent.

Le sénateur St. Germain : Voulez-vous des échantillons?

Le sénateur Buchanan : En avez-vous apporté?

Je savais que vous aviez des mines de diamant, mais je ne m'étais pas rendu compte de leur importance avant de regarder l'émission de la CBC. J'ai ainsi appris que les géologues qui ont découvert les diamants dans les Territoires du Nord-Ouest estiment que c'est seulement un début, qu'il est probable qu'il y ait encore beaucoup plus de ressources à exploiter plus tard. Est-ce exact, d'après ce que vous savez?

M. Handley : Oui, et pas seulement pour le diamant mais aussi d'autres minerais. Nous avons deux mines de diamant qui génèrent environ 1 600 à 1 800 emplois directs. Il y a une mine de diamant, qui appartient à DeBoers, qui est en construction et au moins un autre gisement diamantaire qui peut être exploité à des fins commerciales. Et ces gisements ont été faciles à trouver. Nous pensons qu'il y en a beaucoup d'autres.

Nous avons aussi de l'or et d'autres minerais, ainsi que des ressources pétrolières et gazières.

Le sénateur Buchanan : Vous allez en venir à concurrencer l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

M. Handley : Nous l'espérons. Notre potentiel pétrolier et gazier est énorme même par rapport à l'industrie diamantaire. Il est probablement sept à huit fois supérieur à ce que nous avons trouvé en minerais.

Le sénateur Buchanan : L'avenir s'annonce donc prometteur.

M. Handley : Oui, l'avenir est très encourageant sur le plan économique, et je pense qu'il est important de signer ces accords pour que tout le monde y gagne sur les plans politique, social et culturel.

Le président : J'ai une question à poser au premier ministre. Je la pose à titre d'information pour l'ensemble des Canadiens. Comme je l'ai dit plus tôt, les Territoires du Nord-Ouest s'étendent sur une vaste superficie de 1,17 million de kilomètres carrés, du 60^e parallèle jusqu'au pôle Nord. Monsieur Handley, en tant que premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, vous dirigez un gouvernement territorial qui n'est pas aussi imposant qu'un gouvernement provincial, mais qui exerce néanmoins des pouvoirs du genre de ceux que possèdent les provinces. Pourtant, dans votre exposé, vous dites que les Territoires du Nord-Ouest

you talk about the Northwest Territories being committed to Aboriginal people having greater determination, increasing their independence and returning the rightful control of lands to its original owners. You speak in other sections about the right of Aboriginal people to self-determination and regaining control over the lands and resources.

I suppose many southerners would wonder at your statements. I think provincial governments have historically been jealous of their powers in governance, but here you are, head of a territorial government, talking about lands and governance being given to Aboriginal people. Perhaps you would comment on that so that Canadians can understand the situation in the Northwest Territories.

Mr. Handley: About 50 per cent of the population of the Northwest Territories is Aboriginal people whose ancestors have been on that land for hundreds if not thousands of years. The majority live in smaller communities up and down the Mackenzie River. The people who live there saw the church and the fur traders come. They were followed by industry. Through the federal government, they assumed the right to come and take the resources from the land. There were no settlements — that is, no land claim agreements, and so on — to enforce the treaties. They just came in and took over the land. We recognize people's traditional rights — that they have lived and harvested on the land for many, many generations. We need to have these kinds of land claim settlements that clarify the guidelines, what the rules will be and who has what rights.

In most of the cases, the people in the Northwest Territories did not take reserve status. About 90 per cent of the people in the Tlicho area are Tlicho beneficiaries. They make up the majority. Currently, we have two reserves in the Northwest Territories. We recognize people's traditional rights to those. We recognize that there must be some kind of agreement between ourselves as the government and the Aboriginal people.

With this bill we are currently in the process of having negotiated self-government. We are negotiating self-government with many other communities and land claim groups. It is our belief that there is a need for a central government — that is, a Government of the Northwest Territories — to deal with the broad issues. However, at the same time, the delivery of programs and services at the community level can be very well managed by the people who have lived in those communities for a long, long time.

The Chairman: Are there any other comments or questions arising?

Senator St. Germain: I would like to thank the Premier for coming here tonight because it is important for him to represent his people, which he has done very well.

We look forward to working with you on this and on many other agreements.

tiennent réellement à ce que les Autochtones jouissent d'une plus grande autodétermination et de plus d'autonomie et à ce que les propriétaires originaux reprennent naturellement le contrôle légitime de leurs terres. Vous parlez ailleurs du droit des Autochtones à l'autodétermination et à la reprise du contrôle de leurs terres et de leurs ressources.

J'imagine que vos propos vont étonner bien des Canadiens vivant plus au sud. Je pense que les gouvernements provinciaux ont toujours tenu jalousement à leurs pouvoirs de gouvernance, mais voilà que le dirigeant d'un territoire gouvernemental vient parler des terres et des pouvoirs accordés aux Autochtones. Vous pourriez peut-être nous exposer votre point de vue là-dessus pour que les Canadiens puissent comprendre la situation des Territoires du Nord-Ouest.

M. Handley : Environ la moitié de la population des Territoires du Nord-Ouest se compose d'Autochtones dont les ancêtres ont vécu sur ces terres pendant des centaines sinon des milliers d'années. La majorité d'entre eux vivent dans de petites localités le long du fleuve Mackenzie. Ils ont connu l'arrivée des missionnaires et des commerçants de fourrure, qui ont été suivis par les entreprises. Par l'entremise du gouvernement fédéral, elles se sont approprié le droit de venir exploiter les ressources du territoire. Il n'y avait pas de règlement, pas d'entente sur les revendications territoriales pour faire appliquer les traités. Elles ont tout simplement pris possession du territoire. Nous reconnaissons les droits ancestraux de ceux qui ont vécu de leurs terres pendant de nombreuses générations. Nous avons besoin d'ententes sur les revendications territoriales pour préciser les lignes directrices, les règles qui vont s'appliquer et les droits de chacun.

Dans bien des cas, les localités des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas le statut de réserve. Environ 90 p. 100 des gens qui vivent sur le territoire des Tlichos sont des ayants droit tlichos. Ils représentent la majorité. Actuellement, nous avons deux réserves dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous reconnaissons les droits ancestraux dans leur cas. Nous reconnaissons que le gouvernement doit conclure une entente avec les Autochtones.

Avec ce projet de loi, nous sommes en train de négocier l'autonomie gouvernementale. Nous la négocions avec beaucoup d'autres communautés et groupes qui ont de revendications territoriales. Nous croyons qu'il est nécessaire qu'un gouvernement central, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, s'occupe de ces grands dossiers. Cependant, nous croyons aussi que la prestation de programmes et de services communautaires peut très bien être gérée par ceux qui vivent dans ces communautés depuis très, très longtemps.

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

Le sénateur St. Germain : J'aimerais remercier le premier ministre d'être venu nous rencontrer ce soir parce qu'il est important pour lui de représenter sa population, ce qu'il a très bien fait.

C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous pour cet accord et bien d'autres ententes.

The Chairman: If there are no further questions, I would thank you, Premier Handley, for coming all the way from the North to Ottawa. It is a long trip. Thank you for your presentation. I am sure it gives members some assurance and comfort knowing that the territorial government is very supportive of the Tlicho agreement. That will help us in our deliberations.

Mr. Handley: I would like to say thank you for the opportunity to do so. As I said in my opening comments, I really urge that we move this bill ahead as quickly as we can and have passage of it. The Tlicho people have worked long and hard. We see it as an important milestone in the development of the territories in a way that everyone benefits.

I certainly join you, Mr. Chairman, in inviting all the senators to the Northwest Territories to see that part of Canada of which we are very proud.

The Chairman: About two years ago, I invited senators to the North and a number did visit Yellowknife. While we were there, we were able to go to the legislative assembly, where Mr. Handley has offices, and we were treated very well. We were provided with a nice meal and a nice setting for a get together. I am sure that is possible again.

I have invited senators to travel to the Northwest Territories to see the diamond mines. Unfortunately, we probably cannot visit in the middle of summer. This year, we may do that at the end of March and early April.

This is a housekeeping matter. This Senate committee is undertaking a study on Aboriginal businesses throughout the country to learn why some Aboriginal people succeed in business and others do not. We want to determine what elements contribute to success. We have set up a subcommittee of this large Aboriginal Peoples Committee. We plan to go on a fact-finding trip to the Northwest Territories on March 7. We were hoping to go to Yellowknife and to Inuvik. So far one member and myself will go. However, there is still an opportunity for other members to come on that fact-finding trip if anyone is interested. I leave that with honourable senators. If you are interested, please let me know.

With that, if there are no other matters to be discussed, I will adjourn the meeting.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, February 8, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-14, to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 9:37 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Nick G. Sibbeston (*Chairman*) in the chair.

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais vous remercier, monsieur Handley, d'être venu de si loin pour nous rencontrer. C'est un long voyage. Merci de votre exposé. Je suis sûr que les membres du comité sont rassurés de savoir que le gouvernement territorial est très favorable à l'Accord du peuple tlicho. Cela va faciliter nos délibérations.

M. Handley : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir vous rencontrer. Comme je l'ai dit dans mon exposé, je vous demande instamment d'adopter le projet de loi le plus rapidement possible. Le peuple tlicho attend cela depuis très longtemps. Pour nous, c'est une étape importante pour assurer le développement des territoires dans l'intérêt de tous.

Monsieur le président, je me joins à vous pour inviter tous les sénateurs à venir visiter les Territoires du Nord-Ouest, cette partie du Canada dont nous sommes si fiers.

Le président : Il y a à peu près deux ans, j'ai invité les sénateurs dans le Nord, et certains d'entre eux se sont rendus à Yellowknife. Pendant notre séjour, nous avons visité l'Assemblée législative, où M. Handley a ses bureaux, et nous avons été très bien reçus. On nous a servi un bon repas dans un bel endroit. Je suis sûr qu'on pourrait répéter l'expérience.

J'ai invité les sénateurs à aller visiter les mines de diamant des Territoires du Nord-Ouest. Malheureusement, nous ne pourrions probablement pas nous y rendre pendant l'été. Cette année, nous devons peut-être y aller à la fin de mars et au début d'avril.

J'ai à vous parler d'une question d'ordre administratif. Notre comité sénatorial amorce une étude sur les entreprises autochtones du pays pour savoir pourquoi certains Autochtones réussissent en affaires et d'autres pas. Nous voulons connaître les éléments qui contribuent à leur succès. Nous avons créé un sous-comité au sein de notre Comité des peuples autochtones. Un voyage d'étude dans les Territoires du Nord-Ouest est prévu le 7 mars. Nous irions à Yellowknife et à Inuvik. Jusqu'ici, un sénateur et moi-même serons du voyage, mais d'autres membres intéressés peuvent se joindre à nous. C'est à vous de décider. Si la chose vous intéresse, veuillez me le faire savoir.

Là-dessus, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais lever la séance.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 8 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 37 pour étudier le projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

Le sénateur Nick G. Sibbeston (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chairman: I would like to introduce members of the committee to our witnesses. We have Senator Christensen, from the Yukon; Senator Léger, from New Brunswick; Senator St. Germain, from British Columbia; and Senator Watt, from Northern Quebec. I thank the Tlicho people for travelling such a great distance from the Northwest Territories to be with us today for our deliberations on Bill C-14. We are privileged and honoured to see so many of you here from so far north. You have come here to see the passage of this bill through the Senate.

I have been informed that the Tlicho always begin their meetings and events with a prayer. I would ask Mr. Zoe to introduce the Elder who will lead us in prayer. I would ask everyone to stand, please.

Mr. John B. Zoe, Chief Negotiator, Dogrib Treaty 11 Council: Elder Mr. Edward Weyallon will lead us in prayer.

(Prayer)

The Chairman: Following our deliberations on Bill C-14, the committee will report to the Senate.

Please proceed, Mr. Zoe and Chief Nitsiza

Mr. Zoe: I will introduce the members. Chief Nitsiza will make the opening statement. I will follow up and we will be pleased take questions after that. With me today is one of the Tlicho negotiators, Mr. Erasmus, as well as Chief Charlie Nitsiza from Wha Ti; Mr. Salter and Ms. Bertha Rabesca-Zoe, both from Pape & Salter.

Deputy Grand Chief Charlie J. Nitsiza, Dogrib Treaty 11 Council: I would like to make my presentation in the Tlicho language because many of our Elders do not speak English. Mr. Erasmus will interpret.

[Interpretation]

Thank you, Senate committee members for taking the time to listen to us. I would like to acknowledge that we have over 60 delegations of Tlicho here who have travelled to Ottawa. They are here to witness Canada's democracy in action. I am the Wha Ti chief. With me today is the negotiating team and our legal counsel.

We are the Tlicho and we live in the four communities in the Tlicho area of Behchokò, Wha Ti, Gameti and Wekeezhii in the Northwest Territories. We speak the Tlicho language and our way of life includes hunting, fishing and trapping.

I would like to thank the Elders who worked with us as advisers during the negotiations. They are Mr. Alexis Arrowmaker, Mr. Jimmy B. Rabesca, Mr. Harry Simpson and Mr. Joe Migwi. The Elder advisers were able to travel to Ottawa before Christmas to witness the third reading of Bill C-14 in the House of Commons and first reading in the Senate.

[Traduction]

Le président : Permettez-moi de vous présenter les membres du comité : le sénateur Christensen, du Yukon, le sénateur Léger, du Nouveau-Brunswick, le sénateur St. Germain, de la Colombie-Britannique, et le sénateur Watt, du Nord du Québec. Je remercie les représentants du peuple tlicho qui sont venus de très loin, c'est-à-dire des Territoires du Nord-Ouest, pour être présents aujourd'hui. Nous sommes privilégiés et honorés que vous soyez venus en si grand nombre pour assister à l'adoption du projet de loi par le Sénat.

Selon ce qu'on m'a dit, les Tlichos commencent toujours leurs réunions et leurs activités par une prière. Je demanderais donc à M. Zoe de nous présenter l'aîné qui va prononcer la prière. Veuillez, s'il vous plaît, vous lever.

M. John B. Zoe, négociateur en chef, Conseil des Dogribs signataires du traité n° 11 : M. Edward Weyallon va réciter la prière.

(Prière)

Le président : À la suite de ses délibérations sur le projet de loi C-14, le comité fera rapport de ses progrès au Sénat.

Monsieur Zoe et chef Nitsiza, vous avez la parole.

M. Zoe : Je vais présenter les personnes qui m'accompagnent. Le chef Nitsiza fera une déclaration liminaire, puis j'enchaînerai avec mon exposé. Nous nous ferons ensuite un plaisir de répondre à vos questions. Je suis accompagné aujourd'hui par l'un des négociateurs tlichos, M. Erasmus, le chef Charlie Nitsiza de Wha Ti, ainsi que par M. Salter et Mme Bertha Rabesca-Zoe, tous deux de Pape & Salter.

Le grand chef adjoint Charlie J. Nitsiza, Conseil des Dogribs signataires du traité n° 11 : Comme bon nombre de nos aînés ne parlent pas l'anglais, je voudrais faire mon exposé dans la langue tlicho. M. Erasmus fera fonction d'interprète.

[Interprétation]

Je remercie les membres du comité de prendre le temps de nous écouter. J'aimerais souligner que plus de 60 délégations de Tlichos sont venues aujourd'hui à Ottawa pour voir la démocratie canadienne à l'œuvre. Je suis le chef de Wha Ti. Les membres de notre équipe de négociation ainsi que nos conseillers juridiques m'accompagnent aujourd'hui.

Nous sommes le peuple tlicho. Nous vivons dans les quatre localités de Behchoko, Wha Ti, Gameti et Wekweti, dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous parlons le tlicho et notre mode de vie traditionnel est axé sur la chasse, la pêche et le piégeage.

Je remercie les aînés qui ont joué le rôle de conseillers pendant les négociations. Il s'agit de MM. Alexis Arrowmaker, Jimmy B. Rabesca, Harry Simpson et Joe Migwi. Ils ont pu venir à Ottawa avant Noël pour assister à la troisième lecture du projet de loi C-14 à la Chambre des communes et à la première lecture au Sénat.

During negotiations, we lost an Elder adviser, Mr. Johnny Nitsiza, but his wife Dora; older brother, Phillip; and grandson Vincent are here with us. As well, we lost our chief, Eddie Paul Rabesca, but his wife, Rosa, their eldest son Larry and their daughter Claudia are here with us.

In 1921 our leader, Monfwi, signed Treaty 11 with Canada. Today our land claims and self-government agreement is based on what Monfwi said at that time and what Chief Jimmy Bruneau said in the 1960s when our school was built. In 1971 then Minister of Indian and Northern Affairs, Jean Chrétien, came to Rae to open the Chief Jimmy Bruneau school in Edzo. Chief Bruneau stated at that time that he wanted the Tlicho people to be strong like two people and to be able to live in two worlds and speak both languages, Tlicho and English.

We have lost many of our Elders during the negotiation period. Our Elders and the Tlicho mandated the Tlicho negotiators to negotiate a land claim based on what Monfwi and Chief Jimmy Bruneau had said. The Tlicho land claim and self-government agreement took over 10 years to negotiate, which began in 1992.

Throughout the negotiation period, the Tlicho negotiation team updated the Tlicho people on the status of the negotiations. The Tlicho negotiation team shared with the Tlicho people the whole agreement at annual gatherings, regional meetings and at tours of communities.

In June 2003, the Tlicho people ratified the Tlicho agreement when 92 per cent of those who came out to vote, voted in favour of it. The Tlicho have been waiting patiently to have the agreement ratified by both governments, especially since August 2003 when then Prime Minister Chrétien came to Rae to sign the Tlicho agreement along with then Premier Stephen Kakfwi and Grand Chief Joe Rabesca. There were many in attendance, such as Senator Sibbeston, the Honourable Ethel Blondin-Andrew, Ms. Sue Barnes and Mr. Phil Fontaine, to name a few. The Tlicho celebrated that historic day. The Government of the Northwest Territories unanimously passed the Tlicho legislation in October 2003.

The Tlicho agreement is not just for the Tlicho of today. It is for future Tlicho generations. Under the agreement, the Tlicho government will give us the tool we need to govern ourselves. We can pass that on to our future generations so that the Tlicho way of life, culture and language will be protected and preserved for generations.

We are preparing our youth for this future. We are working with our schools and agencies to ensure that our youth are prepared. We work with the Elders as they are our link with the past and they ensure our future. We are strong like two people.

The Tlicho have ratified and are happy with the Tlicho agreement. The Tlicho completed their part of the ratification process, and it is now Canada's turn to honour its commitment.

Pendant les négociations, nous avons perdu un aîné, M. Johnny Nitsiza. Sa femme Dora, son frère aîné Phillip et son petit-fils Vincent nous accompagnent aujourd'hui. Nous avons également perdu notre chef, Eddie Paul Rabesca. Sa femme Rosa, son fils aîné Larry et sa fille Claudia sont ici avec nous.

En 1921, notre dirigeant, Monfwi, a signé avec le Canada le traité n° 11. Aujourd'hui, l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale se fonde sur ce que Monfwi a dit à l'époque et sur le vœu exprimé par le chef Jimmy Bruneau lors de la construction de notre école dans les années 60. En 1971, Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes, est venu à Rae et a inauguré l'école portant le nom du chef Jimmy Bruneau à Edzo. Le chef Bruneau a alors formulé le souhait que les Tlichos soient forts comme deux peuples, qu'ils puissent évoluer dans les deux mondes et parler les deux langues, à savoir le tlicho et l'anglais.

Au cours des négociations, bon nombre de nos aînés sont décédés. Nos aînés et les Tlichos ont donné à leurs négociateurs le mandat de négocier un accord sur la revendication territoriale fondé sur les souhaits exprimés par Monfwi et le chef Jimmy Bruneau. L'entente de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale des Tlichos représente l'aboutissement de 10 ans de négociations engagées en 1992.

Pendant tout ce temps, les négociateurs tlichos ont tenu le peuple au courant des négociations. Ils lui ont expliqué l'ensemble de l'accord lors de rassemblements annuels, de réunions régionales et de visites dans les collectivités.

En juin 2003, le peuple tlicho a ratifié l'accord final par un vote favorable de 92 p. 100. Les Tlichos attendent patiemment que l'accord soit ratifié par les deux gouvernements, surtout depuis que le premier ministre de l'époque, Jean Chrétien, et son homologue des Territoires du Nord-Ouest, Stephen Kakfwi, ainsi que le grand chef Joe Rabesca sont venus à Rae pour signer l'accord final en août 2003. Pour l'occasion, bon nombre de personnes étaient présentes, notamment le sénateur Sibbeston, l'honorable Ethel Blondin-Andrew, Mme Sue Barnes et M. Phil Fontaine. Les Tlichos ont célébré cette journée historique. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a adopté à l'unanimité sa loi sur l'accord du peuple tlicho en octobre 2003.

L'accord ne concerne pas seulement les Tlichos d'aujourd'hui. Il vise aussi les générations futures. L'accord nous donnera les outils nécessaires pour nous gouverner, des outils que nous pourrions transmettre aux autres générations pour que le mode de vie, la culture et la langue des Tlichos soient protégés et préservés pendant des générations.

Nous préparons l'avenir de nos jeunes. Nous collaborons avec les écoles et les organismes pour veiller à ce qu'ils soient bien préparés. Nous travaillons également avec les aînés, car ils nous relient au passé et assurent notre avenir. Chacun de nous est fort comme deux peuples.

Les Tlichos ont ratifié l'accord et ils en sont satisfaits. En ce sens les Tlichos ont fait leur part, et c'est maintenant au tour du gouvernement du Canada de respecter son engagement.

The Tlicho agreement is going through the parliamentary process for the second time. It is now going through the final steps, the Senate legislative process, which is why we are here. The Tlicho people urge this Senate committee to pass the Tlicho bill as soon as possible so that Tlicho self-government can be a reality.

It is indeed an honour for us to be here and we thank you for allowing us to speak on Bill C-14.

I will now ask Mr. John B. Zoe, our Chief Negotiator, to make a statement and then we will be pleased to answer questions.

[English]

Mr. John B. Zoe, Chief Negotiator, Dogrib Treaty 11 Council: Our journey to this point started quite some time ago with me and Senator Sibbeston when he was the minister of local government in the early 1980s. One of the initiatives taken by the territorial government in the Northwest Territories was to set up regional councils. We had just emerged from the bushes, you might say, and were becoming organized in today's modern times. We were getting documentation on record which led us to where we are today. We were not familiar with the rules and procedures of regional councils. I was invited by Senator Sibbeston to go with him to Pond Inlet to observe and learn about how the Baffin Regional Council conducted its business. We were subject to the elements of the area. We were winded in for three days. When that happens, all the services in a community stop. That experience remains in my mind. It made me aware of the remoteness of the people who live in the North and the extreme weather conditions under which they survive.

It is a real pleasure to sit here before this committee chaired by Senator Sibbeston because we shared that early journey. The Tlicho agreement has been a long journey and, as part of the parliamentary process, it is now before this Senate committee for your consideration and approval. It is a real pleasure to be here amongst the Tlicho people who have come to witness the process of ratification by Canada and to see the landmarks of Ottawa that describe the journey that Canada has made to where it is today.

In the Tlicho world, as in the world of other Aboriginal peoples, we did not have a written language but we had an oral history that was documented on the lands. A past event has a marker in the form of a place name that describes the event of the time. We know from oral history and the place names that the Tlicho agreement is not the only agreement that we have had. It is an extension of earlier agreements. From the place names and from what we are told and shown by the Elders one of the first agreements that we had was with the animals that we rely on in

L'Accord Tlicho est pour une deuxième fois soumis au processus parlementaire. Il franchit maintenant les dernières étapes du processus législatif au Sénat, ce qui explique notre présence ici aujourd'hui. Le peuple tlicho exhorte le Sénat à adopter le projet de loi sur l'Accord Tlicho le plus tôt possible pour que nous puissions faire de l'autonomie gouvernementale des Tlichos une réalité.

Nous sommes honorés d'être ici aujourd'hui et nous vous remercions de nous permettre de prendre la parole sur le projet de loi C-14.

Je vais maintenant demander à M. John B. Zoe, notre négociateur en chef, de faire son exposé. Nous serons ensuite heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

M. John B. Zoe, négociateur en chef, Conseil des Dogribs signataires du traité n° 11 : Cette démarche remonte à longtemps, mais elle a commencé pour moi et pour le sénateur Sibbeston au début des années 80, alors qu'il était ministre de l'Administration locale. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait décidé de créer des conseils régionaux. On venait tout juste de sortir du bois, si je peux m'exprimer ainsi, et on apprenait à s'organiser dans le contexte des temps modernes. On commençait à se documenter sur les façons de faire, ce qui nous a conduit là où nous sommes aujourd'hui. On ne connaissait ni les règles, ni les procédures des conseils régionaux. J'avais donc été invité à accompagner le sénateur Sibbeston à Pond Inlet pour apprendre comment le conseil régional de Baffin menait ses affaires. Au cours de ce voyage, nous avons été exposés aux éléments de la nature. Nous nous sommes en effet retrouvés bloqués là pendant trois jours. Lorsque cela se produit, tous les services de la ville sont paralysés. Je me souviens très bien de cette expérience. Cela m'a fait prendre conscience de l'éloignement des habitants du Nord et des conditions climatiques extrêmes dans lesquelles ils doivent survivre.

Je suis vraiment très heureux de témoigner devant le comité présidé par le sénateur Sibbeston avec qui j'ai partagé cette expérience. Le chemin qui a mené à la signature de l'Accord Tlicho a été long et, dans le cadre du processus parlementaire, il est maintenant soumis à l'examen et à l'approbation du comité sénatorial. Je suis ravi d'être venu aujourd'hui avec des représentants du peuple tlicho pour assister au processus de ratification par le gouvernement fédéral et pour voir les monuments historiques de la capitale fédérale qui relatent le chemin que le Canada a parcouru pour être ce qu'il est aujourd'hui.

Comme c'est également le cas chez d'autres peuples autochtones, nous ne possédons pas de langue écrite, mais nous avons une tradition orale inscrite à même les terres. Un événement du passé est remémoré par un lieu qui porte un nom évocateur de l'événement en question. Selon la tradition orale et les désignations géographiques, l'Accord tlicho n'est pas la seule entente conclue par notre peuple. C'est le prolongement d'accords antérieurs. Les noms de lieux géographiques et les enseignements des aînés nous apprennent que nos premiers accords ont été

order to coexist. To neutralize our passing on those lands we make offerings to the land so that those animals will continue to sustain us in the environment to which we are accustomed.

We rely on these principles to make our case for environmental assessments. We have the responsibility to protect the environment and to ensure that the animals are protected to sustain their continuance. It is those principles that we use in a modern world and in modern management.

With regard to large scale development activity in the North, we have three diamond mines, two of which are operational and a third is in the construction stage. We have met the challenges that go along with that development in the environmental assessments that were carried out. We rely on these principles and we do not consider them a threat to development but, rather, a complement to how the environment should be managed in a sustainable way.

During that process, we developed a good working relationship with diamond mines such as BHP Billiton, Diavik Diamond Mines and DeBeers. We have such a good working relationship that the management of those three diamond mines who have given the Tlicho a letter of support to present to parliamentarians respecting the passage of Bill C-14. That gives us comfort.

We have managed to negotiate the Tlicho agreement, which has taken more than 12 years thus far, and we have done it within the framework of Canada's laws. This agreement has not been the only one that we have worked on over the last 12 years. The same negotiating team, along with some community members, as we need them for their expertise, has managed to negotiate, with the three diamond mines, impact and benefit agreements. Some of those are called "protection and benefit agreements." As well, we have negotiated environmental and socio-economic agreements with each of the mining companies.

Aside from the Tlicho agreement, we have been involved in negotiating nine agreements with the diamond mines. It has taken much shuffling of schedules to ensure that things were done in a proper way. At the same time, sitting down with industry and interest groups has given us some insight into their sensitivities and provided us with experiences that we have managed to apply to the Tlicho negotiations to provide certainty and comfort to development in the North and to ensure certain comfort levels for all.

Another agreement that we talked about in our oral history documents relates to the land and place names. We reached that agreement with our Aboriginal neighbours who live among us. This peace treaty is to ensure that there is respect for one another. It is these same principles that we have drawn upon to negotiate two overlapping agreements, over and above the Tlicho

négociés avec les animaux, desquels nous dépendons pour coexister. Pour compenser notre passage sur le territoire, nous faisons des offrandes à la terre afin que les animaux continuent d'assurer notre subsistance dans l'environnement qui nous entoure.

Les arguments que nous présentons en faveur des évaluations environnementales s'appuient sur ces principes. Il nous incombe de préserver l'environnement et de veiller à ce que les animaux soient protégés pour assurer leur survivance. Ce sont d'ailleurs les mêmes principes que nous appliquons dans le monde moderne et dans les pratiques de gestion actuelles.

En ce qui a trait aux activités de développement à grande échelle dans le Nord, nous avons trois mines de diamants, dont deux en activité et l'autre, à l'étape de la construction. Dans le cadre des évaluations environnementales que nous avons menées, nous avons su relever les défis associés à ces activités. Nous sommes fidèles à ces principes et nous estimons qu'ils ne représentent pas une menace au développement, mais qu'ils constituent plutôt un complément à la gestion durable de l'environnement.

Au cours de ce processus, nous avons établi de bonnes relations de travail avec les exploitants de mines de diamants comme BHP Billiton, Diavik Diamond Mines et DeBeers. Nos rapports sont à ce point favorables que les dirigeants des trois mines ont remis au peuple tlicho une lettre destinée aux parlementaires dans le but de signaler leur appui au projet de loi C-14. Voilà certes un geste qui nous rassure.

Après plus de 12 ans de négociations, nous sommes parvenus à conclure l'Accord tlicho, et ce, dans le cadre des lois canadiennes. Cette entente n'est pas la seule à laquelle nous avons consacré des efforts au cours de cette période. De fait, la même équipe de négociation, en collaboration avec des membres de la collectivité — dont les compétences nous sont indispensables —, a réussi à négocier avec les trois mines de diamants des ententes sur les répercussions et les avantages, y compris des accords de protection. Nous avons également conclu avec chacune des trois sociétés minières des accords environnementaux et socio-économiques.

Outre l'Accord tlicho, nous avons participé avec les mines de diamants à des négociations portant sur neuf ententes. Les échéanciers ont dû être considérablement réorganisés pour faire en sorte que les choses soient faites convenablement. Par ailleurs, le fait de discuter avec des représentants de l'industrie et des groupes d'intérêts nous a permis de mieux comprendre leurs points de vue et d'acquérir des connaissances que nous avons mises en pratique dans le cadre des négociations de l'Accord tlicho, pour consolider le développement dans le Nord et pour rassurer tout le monde.

Un autre accord qui fait partie de notre tradition orale porte sur le territoire et les noms de lieux géographiques. Il a été conclu avec les voisins autochtones qui nous entourent. Par ce traité de paix, nous nous sommes engagés à nous respecter les uns les autres. Nous avons appliqué les mêmes principes pour négocier deux ententes qui se recoupent, en plus de l'Accord tlicho. C'est ce

agreement. It gave us comfort and knowledge to apply to the Tlicho agreement sections 2.7.1, 2.7.2 and 2.7.3 that ensure that the ongoing rights of our neighbouring Aboriginal peoples will not be affected and that their existing rights would be retained.

Our history also lies in the fur trade period, when the Tlicho people acted collectively to define our unity as a people to meet the economic potential that challenged us during that era.

Using those same principles in the negotiations of the Tlicho agreement, we managed to negotiate a hydro agreement with the NWT Power Corporation, a Crown corporation of the Northwest Territories Government. In that agreement the Tlicho people financed and built a 4.3-megawatt hydro dam on one of the rivers within our lands. This plugged into a grid line from Yellowknife, the capital of the Northwest Territories.

We have also gained experience in developing partnerships and relationships with Canada's leading businesses and corporations, to our mutual benefit, because we want to ensure that all the partners have equal benefit. This has allowed us to develop our human resources to make sure that training and jobs are available for our people so that we can participate in economic development in a meaningful way. In addition, we have gained the confidence necessary to negotiate the Tlicho agreement. The experiences and confidence gained have raised our level of tolerance, if you will.

Our place names tell us of an agreement or treaty that was signed with the Government of Canada in 1921. Treaty 11 was signed off by our representative. Our Elders talk about our representation at the Treaty 11 negotiations as being ones where the Tlicho were represented as an equal partner. This gave us a real argument and understanding to make sure that the self-government component was included in the land claim agreement, so that the relationship could strengthen and continue.

The Tlicho negotiators who began the process are still in place. There have been no changes to our negotiating team. The original negotiators will be here until the agreement is ratified and, hopefully, beyond.

We know that the negotiating team for the GNWT retired after the agreement was signed off. However, it is noteworthy that the negotiating teams for Canada and the Government of the Northwest Territories were dedicated to their principles. They negotiated in good faith and they have done a remarkable job to ensure that their principles, their policies, and their sense of fairness were all played out at this table.

One reason for that was that we gave equal respect to the views of all the parties, and we tried to find solutions rather than take adversarial positions in trying to hammer out the agreement. It was more a matter of how we could find a solution to overlapping working relationships and jurisdictions to ensure that there was clarity in how things would be done.

qui nous a amenés à appliquer à l'Accord tlicho les articles 2.7.1, 2.7.2 et 2.7.3 qui protègent les droits permanents et existants de nos voisins autochtones.

Notre histoire est aussi étroitement liée au commerce des fourrures. C'est en effet au cours de cette période que les Tlichos se sont unis comme peuple afin de relever les défis économiques de l'époque.

Fidèles aux principes qui nous avaient guidés dans le cadre des négociations de l'Accord tlicho, nous sommes parvenus à conclure une entente avec la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, une société d'État du gouvernement territorial. Aux termes de l'entente, le peuple tlicho s'est engagé à financer et à construire un barrage hydroélectrique de 4,3 mégawatts sur une rivière coulant sur ses terres. L'ouvrage est relié à une ligne provenant de Yellowknife, la capitale des Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons également acquis de l'expérience dans l'élaboration de partenariats et de relations d'affaires mutuellement avantageuses avec les grandes entreprises canadiennes parce que nous voulons faire en sorte que tous les partenaires jouissent des mêmes avantages. Nous avons ainsi pu travailler au perfectionnement de nos ressources humaines et offrir aux membres de notre peuple de la formation et des emplois de façon à participer de manière significative au développement économique. Nous avons, en outre, acquis l'assurance nécessaire pour négocier l'Accord tlicho. Toutes ces expériences ont en quelque sorte rehaussé notre seuil de tolérance.

On retrace dans nos toponymes une entente conclue avec le gouvernement du Canada en 1921. Le traité n° 11 a été signé par notre représentant. Selon nos aînés, le peuple tlicho a réussi à négocier ce traité d'égal à égal. C'est ce qui nous a convaincus d'inclure l'autonomie gouvernementale dans l'entente sur les revendications territoriales de façon à affermir et à maintenir la relation.

Les négociateurs du peuple tlicho qui ont amorcé le processus sont toujours en poste. Aucun changement n'a été apporté à notre équipe de négociation. Les premiers négociateurs seront là jusqu'à la ratification et après, espérons-le.

Nous savons que l'équipe de négociation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a pris sa retraite après la signature de l'accord. Il convient de souligner que les équipes de négociation, tant celle du gouvernement fédéral que celle du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, sont toujours demeurées fidèles à leurs principes. Elles ont négocié de bonne foi et ont accompli de l'excellent travail pour faire en sorte que leurs principes, leurs politiques et leur sens de l'équité soient mis en valeur lors des pourparlers.

Si cela a pu être accompli, c'est qu'on a fait preuve d'un même respect à l'égard des opinions de toutes les parties et qu'on a tenté de trouver des solutions au lieu de créer un climat de confrontation. On a plutôt cherché à trouver des solutions au chevauchement des compétences et des relations de travail pour veiller à déterminer clairement la façon de faire les choses.

That experience gave us a lot of confidence to go beyond cooperative negotiations. It actually spilled over into ensuring that the consultations of the people of the North were done in a most respectful way.

I have some of our team members up here with me. The Tlicho agreement is the only agreement that was initialled twice in Canada. It has never been done before. Normally, you initial a final agreement for the purposes of ratification. In this case, we initialled the first time for the purposes of opening it up for public consultation. This gave us a real insight into the constructive comments that were made and we used that opportunity to clarify some of the grey areas that people thought required clarification. If anything, it has improved the understanding of the agreement.

The second initialling was done in early 2003, and that opened the way for ratification. We were the first to ratify the agreement in June 2003 with over 90 per cent of those who voted in favour of it.

The Government of the Northwest Territories also ratified the agreement through their legislative process with unanimous consent. Canada is now in the process of ratification. We are now at the doorstep of Royal Assent. We are very close to the welcome mat, if we are not already stepping on it.

As Chief Charlie Nitsiza was saying, this has given us great pleasure. It has been a long process. The former Prime Minister of Canada, Jean Chrétien, made the effort to come to Behchokò to sign the final agreement, a commitment he made in the North when he was the Minister of Indian Affairs way back in the 1960s. Therefore, it was a real pleasure for many of our Elders, who met him at the time, to welcome him back and meet an old friend.

While negotiating the Tlicho agreement, there were a lot of factors on the side. We also found a real need to make sure that preparations for future generations were being made and massaged along the way, because, although we live in a modern world, it does not mean that we must forget who we are with our language and culture and not keep those things intact. We want to keep it that way.

We have in the last six years invested over half a million dollars a year of our own money into scholarships. This was increased to \$600,000 last summer. It has created a post-secondary program where our high school students are helped in their last years in high school to prepare for post-secondary education. It has also created a database on which courses students may take, what housing is available, and all of the information that goes with that. It is a support program with a full-time coordinator in the high school who has all of the phone numbers of the post-secondary students, and they can call in at any time. There is a toll free, 1-800 number as well as a fax line, so that they are always in contact, should the need arise.

Just preparing the youth in education is fine, but at the same time we have to stick to the principles of our Elders, like Jimmy Bruneau, who talked about making sure that our language

Cette expérience nous a donné la confiance voulue pour aller au-delà de la coopération et a fait en sorte que les consultations auprès de la population du Nord soient faites dans un esprit de respect.

Des membres de notre équipe m'accompagnent aujourd'hui. L'Accord tlicho est la seule entente au pays à avoir été paraphée à deux reprises. Cela n'a jamais été fait auparavant. En règle générale, on paraphé l'accord final pour le ratifier. Dans ce cas, nous l'avons signé une première fois pour qu'il fasse l'objet de consultations publiques. Nous avons bien analysé les observations constructives qui ont alors été formulées, ce qui nous a donné l'occasion d'éclaircir des zones grises qui, au dire des gens, nécessitaient des éclaircissements. Cela a même aidé à mieux faire comprendre l'accord.

L'accord a été paraphé une deuxième fois au début de 2003 en vue d'être ratifié. En juin de la même année, nous avons été les premiers à le signer, forts de l'appui de plus de 90 p. 100 des Tlichos qui s'étaient prononcés en faveur de l'accord.

L'accord a été ratifié à l'unanimité par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et il est en voie de l'être par le gouvernement fédéral. La sanction royale est à portée de main. Nous sommes très près du but.

Comme le chef Charlie Nitsiza l'a fait remarquer, nous sommes très heureux d'avoir participé à ce processus, qui s'est certes avéré long. L'ancien premier ministre du Canada, M. Chrétien, a fait l'effort de venir à Behchoko pour signer l'accord final, un engagement qu'il avait pris alors qu'il était ministre des Affaires indiennes dans les années 1960. Bon nombre de nos aînés ont été heureux de le rencontrer à cette occasion et de l'accueillir comme un vieil ami.

Durant les négociations de l'Accord tlicho, beaucoup de facteurs étaient en jeu. Nous avons réellement ressenti le besoin de nous assurer que le terrain était préparé et entretenu pour les générations futures tout au long de la démarche, parce que bien que nous vivions dans un monde moderne, cela ne veut pas dire que nous devons oublier qui nous sommes, notre langue et notre culture, et ne pas les protéger. Nous tenons à les préserver.

Nous avons, depuis six ans, investi plus d'un demi million de dollars par année de nos propres deniers dans des bourses d'étude. Ce montant a été augmenté à 600 000 \$ l'été dernier. Cela a permis de créer un programme d'étude postsecondaire pour aider nos étudiants pendant les dernières années du secondaire, les préparer à poursuivre leurs études. Une base de données a aussi été créée sur les cours auxquels peuvent s'inscrire les étudiants, l'hébergement disponible, et toute l'information connexe. C'est un programme de soutien avec un coordonnateur à temps plein à l'école secondaire, qui a tous les numéros de téléphone des étudiants de programmes d'études postsecondaires, et ils peuvent l'appeler n'importe quand. Il y a un numéro sans frais 1-800 ainsi qu'un numéro de télécopieur, et ainsi ils peuvent toujours être en contact, au besoin.

La préparation des jeunes par l'éducation est une bonne chose, mais en même temps, nous devons adhérer aux principes que défendent nos aînés, comme Jimmy Bruneau, qui a parlé de la

and culture is equally maintained. Since 1995, we have been doing what we call on-the-land canoe programs, where our youth are taken out onto the lake for 10 days or more, paddling, hunting and fishing along the way. They visit all the hunting, camping and grave sites along the way so that they understand their history better and are able to read those place names that I described. As the Elder would say, "You turn the pages every time you dip your paddle." It has grown to such a point where, last summer, we had over 160 people in the canoes for up to two weeks.

The Tlicho agreement was put together by negotiating teams from the three parties. The dedication, support and encouragement of people like the members that are present and listening to us today, is a strength that we draw from to make sure that we do it in a way where there is some light at the end of the tunnel. To us, it is quite an accomplishment to be sitting here today making a presentation.

Bill C-14 gives recognition to the things that we inherited as Tlicho people from our ancestors, and our ability to pass on those rights to future generations. As I was saying earlier, the Tlicho agreement is a living extension of our history of concluding agreements and meeting challenges as we encounter them.

With that, I would thank the committee for having listened to us. We are prepared to take any questions that you might have.

The Chairman: I thank Chief Charlie Nitsiza and Mr. John Zoe for their remarks. I will open the floor for questioning.

Senator St. Germain: Thank you, Mr. Chairman. First, I would welcome the Elders from the Tlicho as well as you, the presenters, and all the visitors that we have here. This is one of the largest delegations that I have seen, Grand Chief, and I think it is important that these representatives be here, not only for their education, but also for ours as senators and for the country as a whole.

As you know, this meeting is being televised so that, after the excellent presentation that both you gentlemen have made this morning, the public may have a better understanding of what our Aboriginal peoples are trying to accomplish.

At second reading debate of the bill in the Senate, I raised five concerns. The first was that the agreement failed to achieve final settlement and lacked the necessary certainty because it can be amended. I believe we have gone through that.

I had the opportunity of meeting with various delegations of the Tlicho and many of these questions have been answered. However, I wanted to put them on the record in the committee. That first one was a concern. The second issue related to

nécessité de nous assurer de préserver notre langue tout autant que notre culture. Depuis 1995, nous offrons ce que nous appelons un programme « on-the-land canoe » dans le cadre duquel nous amenons nos jeunes sur le lac pendant dix jours ou plus, qu'ils passent à pagayer, chasser et pêcher. On leur fait connaître tous les lieux de chasse, de camping et les lieux funéraires qu'il y a sur leur chemin, pour qu'ils comprennent mieux leur histoire et puissent lire ces noms de lieux que j'ai décrits. Comme le dirait un aîné « Vous tournez des pages à chaque coup de votre pagaie dans l'eau ». Ce programme a eu un tel succès que l'été dernier, nous avons emmené plus de 160 personnes en canoe pour des séjours pouvant durer jusque deux semaines.

L'Accord tlicho a été rédigé par les équipes de négociation des trois parties. Le dévouement, l'appui et l'encouragement de gens comme les membres présents, qui nous écoutent aujourd'hui, est une force dans laquelle nous puisons pour faire en sorte qu'il y ait une lumière au bout du tunnel. Pour nous, c'est toute une victoire que d'être ici aujourd'hui à faire une présentation.

Le projet de loi C-14 reconnaît les choses dont nous avons hérité de nos ancêtres, en tant que membres du peuple tlicho, et notre capacité de transmettre ces droits aux générations futures. Comme je le disais plus tôt, l'Accord tlicho est le prolongement de notre passé de peuple qui conclut des accords et relève les défis qui se présentent.

Cela étant dit, je tiens à remercier les membres du comité de nous avoir écoutés. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Je remercie le chef Charlie Nitsiza et M. John Zoe pour leurs observations. Vous êtes libres de poser vos questions.

Le sénateur St. Germain : Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je tiens à remercier les aînés du peuple tlicho, et aussi vous, les présentateurs et tous les visiteurs que nous avons ici. C'est l'une des plus vastes délégations que j'aie jamais vues, grand chef, et je pense qu'il est important que ces représentants soient ici, non pas seulement pour leur éducation, mais aussi pour la nôtre, à nous les sénateurs, et celle du pays dans son ensemble.

Comme vous le savez, cette réunion est télévisée et ainsi, après l'excellente présentation que vous avez faite tous les deux ce matin, le public pourra mieux comprendre ce que nos peuples autochtones essaient d'accomplir.

Lors de l'audience de la deuxième lecture du projet de loi au Sénat, j'ai soulevé cinq préoccupations. La première était que l'Accord ne parvenait pas à un règlement définitif et manquait de la constance qui lui est essentielle, puisqu'il peut être modifié. Je pense que nous en avons déjà discuté.

J'ai eu l'occasion de rencontrer diverses délégations des Tlichos, et bon nombre de ces questions ont trouvé réponse. Cependant, je voulais qu'elles soient consignées au compte rendu du comité. La première était une préoccupation. La deuxième

the nation's sovereign authority to act in international matters being diminished. That question has also been answered and clarified.

The third question dealt with the perception that a third order of government would be created. That is always an argument in these self-government bills. You described your government as being more of a municipal level of government. You may correct me on that.

The fourth issue dealt with the Charter of Rights. It was suggested that the rights of individuals would be infringed because of both official languages being part of the agreement.

The question I pursued had to do with whether the Métis had been properly consulted.

Another issue is the question of matrimonial and family law. Will native women and non-native women who have native husbands have the same protection as they would under provincial governing laws? Perhaps you can clarify that issue. It is a question that I have been asked to put to you by a group in British Columbia, my home province. I think it is only fair that we ask you that question.

I will ask a couple more questions on the Métis situation.

Mr. Richard B. Salter, Legal Counsel, Dogrib Treaty 11 Council: Mr. Chairman, I will deal with the question on matrimonial and family law which was put by the senator from British Columbia, which is also where I am from. Territorial family law will apply to the Tlicho who are resident in the Tlicho communities. They are subject to all territorial laws involving family law and matrimonial matters. There are no reserves in this context and therefore the Indian Act does not apply now nor will it apply in the future. Those matters will be dealt with under territorial law which applies to every woman in the territory.

Senator St. Germain: On the question of Métis rights under section 35, my understanding is that there was a submission that full consultation with the Métis in this area, who have been part of the community, had not occurred during the negotiations. I have had discussions with you privately in regards to this, seeking clarification on this, and ensuring that our Métis people are properly represented. I understand that approximately 300 to 400 Métis people reside in the Tlicho area under discussion.

As the chief negotiator, Mr. Zoe, do you feel that the Métis were fully consulted during the negotiations, and that the majority of the Métis were onside and given the opportunities that are deserving of them in this situation?

Mr. Zoe: When I was talking earlier about the six-month consultation following the first initialling, that was to give greater comfort to the Métis groups and the other Aboriginal groups in the area.

concernait la diminution du pouvoir souverain du pays sur la scène internationale. Cette question a aussi obtenu réponse et été clarifiée.

La troisième question portait sur la perception qu'un troisième ordre de gouvernement allait être créé. C'est un argument toujours récurrent avec ces projets de loi sur l'autonomie gouvernementale. Vous avez décrit votre gouvernement comme étant beaucoup plus comme une administration municipale. Vous pouvez me corriger si je me trompe.

La quatrième question portait sur la Charte des droits. On a laissé entendre que la présence, dans l'Accord, de dispositions relatives aux langues officielles constituait une violation des droits de la personne.

Le sujet que je voulais creuser était de savoir si les Métis avaient été suffisamment consultés.

Un autre problème, c'est la question du droit matrimonial et de la famille. Est-ce que les femmes autochtones mariées à un Autochtone ont la même protection que leur offriraient des lois provinciales? Peut-être pourriez-vous préciser cela. C'est une question qu'un groupe de la Colombie-Britannique, ma province, m'a demandé de vous poser. Je pense qu'il est tout à fait juste que je vous la pose.

J'ai encore deux ou trois questions sur la situation des Métis.

M. Richard B. Salter, conseiller juridique, Conseil des Dogrib signataires du traité n° 11 : Monsieur le président, je répondrai à la question sur le droit matrimonial et de la famille qu'a posée le sénateur de la Colombie-Britannique — c'est aussi ma province. La loi territoriale de la famille s'appliquera aux Tlichos qui sont résidents des collectivités tlichos. Ils sont assujettis à toutes les lois territoriales portant sur les questions de droits matrimonial et de la famille. Il n'y a pas de réserves dans cette situation et, par conséquent, la Loi sur les Indiens ne s'applique pas maintenant et ne s'appliquera pas dans le futur. Ces questions seront réglées en vertu de la loi territoriale, qui s'applique à chaque femme du territoire.

Le sénateur St. Germain : Au sujet des droits des Métis, en vertu de l'article 35, à ce que je comprends, il paraît qu'il n'y a pas eu pleine consultation, pendant les négociations, des Métis de la région qui font partie de la collectivité. J'ai eu des entretiens avec vous en privé à ce sujet, quand j'essayais de mieux comprendre cette question, pour m'assurer que les membres de la population métisse sont correctement représentés. À ce que je comprends, il y a 300 ou 400 Métis qui vivent sur le territoire tlicho dont il est question.

En tant que négociateur en chef, monsieur Zoe, pensez-vous que les Métis ont été pleinement consultés pendant les négociations, et que la majorité des Métis étaient d'accord et qu'ils ont été consultés comme ils le devaient dans cette situation?

M. Zoe : Lorsque je parlais tout à l'heure de la consultation pendant six mois à la suite du premier paraphage, c'était pour rassurer les groupes de Métis et autres groupes autochtones de la région.

It does not mean that that was the only consultation. There was preconsultation before that, but this gave us a greater understanding to describe in the agreement the definition of a Tlicho citizen. It is not exclusive, it is more inclusive. There is an onus on an individual to apply if he or she wants to be a Tlicho citizen.

At the same time, the agreement does not infringe on the rights of those who consider themselves to be living in the area. They have continual rights and this agreement is only to describe the rights of the Tlicho and not to define the rights of the neighbouring First Nations or Aboriginal groups that might be in the area. We ended up in court and the judge ruled that those rights were unaffected.

Senator St. Germain: You ended up in court with whom?

Mr. Zoe: The Metis group that we are talking about believed that the Tlicho agreement would have an effect on their rights and, therefore, they applied for an injunction. In that process, the final ruling was that the Tlicho agreement did not affect the rights of the Metis.

That is one thing that has happened in the last 12 years.

Senator St. Germain: It has been a long time, and you have lost some of your original negotiators. They cannot be here with us.

I would like to deal with education. I have been in Ottawa for over 20 years dealing with similar issues. My observation is that the only true way that our Aboriginal peoples will find their rightful place in society is through education. This was raised in Chief Charlie James Nitsiza's presentation who clearly stated that your Elders and chiefs of the past wanted to speak in both languages so they would have the strength.

During the course of discussions with various people from your nation we have agreed on the fact that education in remote areas is a challenge. How will you deal with that? I understand you have an excellent school in Edzo where you run your scholarship programs and students are graduating from high schools and they are moving on to post-secondary education.

The concern expressed was that teaching staff come to the remote areas for the experience and then they leave. There is no continuity and the quality of teaching in some of these areas is not as good as it could be. It inhibits the ability of the local children to excel in the way that they should.

Are there plans to deal with this problem? Apparently housing is also an issue. Because the costs are so exorbitant, teachers are discouraged from moving to these remote areas. I understand that you have three remote communities on Tlicho land. My question is straight and honest because my pet peeve is the lack of focus on education for Aboriginal peoples to raise the level to a higher standard. Apparently it will take 27 years for them to catch up to students in the rest of Canada.

Cela ne veut pas dire que ça été la seule consultation. Il y a eu des préconsultations avant cela, mais ainsi nous avons pu mieux comprendre, et intégrer à l'Accord la définition d'un citoyen tlicho. Elle n'est pas exclusive, elle est plutôt inclusive. C'est à la personne qui veut faire reconnaître sa citoyenneté tlicho qu'il incombe de le demander.

En même temps, l'Accord n'enfreint pas les droits de ceux qui considèrent habiter la région. Ils gardent leurs droits, et cet accord ne vise qu'à décrire les droits des Tlichos et non pas à définir les droits des Premières nations ou groupes autochtones voisins qui peuvent vivre dans la région. Nous nous sommes retrouvés devant un tribunal, et le juge a déclaré que ces droits n'étaient pas touchés.

Le sénateur St. Germain : Vous vous êtes retrouvés devant le tribunal avec qui?

M. Zoe : Le groupe métis dont nous parlons pensait que l'Accord tlicho aurait des répercussions sur ses droits, et il a fait une demande d'injonction. Au bout du compte, le juge a décidé que l'Accord tlicho n'enfreignait en rien les droits des Métis.

C'est l'une des choses qui est arrivée depuis 12 ans.

Le sénateur St. Germain : Tout cela a pris du temps, et vous avez perdu certains de vos négociateurs des premiers jours. Ils ne peuvent pas être ici avec nous.

J'aimerais parler de l'éducation. Je suis à Ottawa depuis plus de 20 ans, à débattre de questions similaires. Ce que j'ai remarqué, c'est que le seul véritable moyen que nos peuples autochtones occupent leur place légitime dans la société, c'est par l'éducation. Le chef Charlie James Nitsiza y a fait allusion dans sa présentation, quand il a clairement dit que nos aînés et nos chefs du passé voulaient parler les deux langues pour être forts.

Dans les discussions avec divers représentants de votre nation, nous sommes parvenus à la conclusion que l'éducation dans les régions isolées pose un défi. Comment allez-vous le relever? D'après ce que j'ai compris, vous avez une excellente école à Edzo, d'où vous administrez vos programmes de bourses d'études et les étudiants obtiennent leur diplôme d'études secondaires avant de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

Le problème signalé, c'est que le personnel enseignant va dans les régions isolées acquérir de l'expérience, puis il s'en va. Il n'y a pas de continuité, et la qualité de l'enseignement dans certaines de ces régions n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être. Cela restreint les chances des enfants locaux d'exceller comme ils le devraient.

A-t-on prévu quelque chose pour régler ce problème? Apparemment, il y a aussi des problèmes d'habitation. Les coûts sont tellement exorbitants qu'ils dissuadent les enseignants d'aller vivre dans ces régions isolées. J'ai appris que vous avez trois collectivités isolées en territoire Tlicho. Je pose une question directe et sincère, parce que ma bête noire, c'est qu'on n'insiste pas assez sur l'éducation des peuples autochtones pour en remonter le niveau. Apparemment, il leur faudra 27 ans pour atteindre le niveau des étudiants du reste du Canada.

Mr. Zoe: Senator, it is also a pet peeve of mine, and I have been involved in this for a number of years. We know from earlier years that there was little control over education. We come from the federal day schools and the federal government provided housing for teachers in that system. Those ready-made houses were exclusively for the teachers. When responsibility for education was transferred to the territorial government, the responsibility for some of the housing for teachers was also transferred.

The North is developing to such a point that free market housing has been encouraged. Many of these units were disposed of, and that created a vacuum of available housing for new teachers coming in. It is reaching the point where the responsibility for education is being devolved to the local regional level whereby the hiring of teachers is done by the local community education councils. In some cases, housing is provided by the local community corporations. Eventually, we might reach a comfort level stage, but we are not there yet.

We did not participate in the process of converting from federal to territorial housing, but we know we can participate when the responsibility is devolved from the territorial level to the regional level. We did not have the experience to handle that or to develop principles based on traditional methods. We had an opportunity to draw from experiences of the Navaho in Arizona, where we have close links. A number of Tlicho went to Arizona to look at how their boards are set up. Those models were brought to the Behchokò area and, in the early years, the school boards were based on that model.

We also attended the World Conference on Aboriginal Education in New Zealand in 1990. Another conference will be held this summer. There we discussed something that captures the essence of what we are talking about — the challenge of retaining your language and heritage in the modern education system. One thing that we adopted into our mission statement for the Tlicho schools is a saying that we adopted from the Maori in New Zealand. They say that you do not put your culture into education but you put education into your culture. In that way, tradition, culture and language are retained. We would absorb that. These solutions are developing. We are constantly on the watch for remedies to some of the experiences and problems encountered by previous governments. We are constantly aware that these can be developed locally.

The Chairman: Do you consider your schools and teachers to be providing your students with a good education?

Mr. Zoe: Currently our working relationship with the teachers is very good. Any newly recruited teacher who comes into the Tlicho area, as well as some of the veterans, are taken out at the beginning of the school year to spend a week with the Elders and the students that they will be teaching. Some will spend a week in

M. Zoe : Sénateur, c'est aussi ma bête noire, et je m'en préoccupe depuis plusieurs années. Le passé nous a appris qu'il y avait peu de contrôle sur l'éducation. Nous sommes le produit des externats fédéraux, et le gouvernement fédéral logeait les enseignants, quand il y avait ce système. Ces maisons toutes prêtes étaient réservées exclusivement à l'usage des enseignants. Lorsque la responsabilité de l'éducation a été transférée au gouvernement territorial, la responsabilité de l'hébergement des enseignants lui a aussi été transférée en partie.

Le Nord est en train de se développer au point que le marché libre de l'habitation a été encouragé. Bon nombre de ces unités d'habitation ont été éliminées, ce qui a créé une pénurie d'habitations pour les enseignants venus dans la région. C'en est au point où la responsabilité de l'éducation est dévolue à l'administration régionale, tandis que l'embauche des enseignants relève des commissions scolaires locales. Dans certains cas, le logement est fourni par des corporations communautaires locales. À un moment donné, il se peut que nous trouvions le juste milieu, mais nous n'en sommes pas encore là.

Nous n'avons pas participé au processus de transfert de la responsabilité de l'habitation du niveau fédéral au niveau territorial, mais nous savons que nous aurons voix au chapitre lorsque la responsabilité sera transférée du niveau territorial au niveau régional. Nous n'avons pas l'expérience nécessaire pour régler cela ou formuler des principes fondés sur les méthodes traditionnelles. Nous avons une occasion de tirer leçon des expériences des Navahos de l'Arizona, avec qui nous entretenons des rapports étroits. Plusieurs Tlichos sont allés en Arizona pour voir comment sont constitués leurs conseils. Ces modèles ont été amenés dans la région Behchokò et, les premières années, les commissions scolaires étaient copiées sur eux.

Nous avons assisté à la conférence mondiale sur l'éducation des Autochtones, en Nouvelle-Zélande, en 1990. Il doit y avoir une autre conférence cet été. Nous y avons discuté de quelque chose qui capte bien l'essence de ce dont nous parlons ici — le défi de préserver sa langue et son héritage dans le système d'éducation moderne. Nous avons adopté un proverbe des Maoris de la Nouvelle-Zélande, que nous avons fait nôtre dans notre énoncé de mission pour les écoles tlichos. Ils disent qu'on n'intègre pas sa culture dans l'éducation, mais qu'on intègre l'éducation dans sa culture. Ainsi, la tradition, la culture et la langue sont préservées. Nous les absorberions. Ces solutions sont en train d'être élaborées. Nous sommes constamment aux aguets de remèdes à certaines des expériences et certains des problèmes qu'ont connus d'autres gouvernements avant nous. Nous sommes toujours conscients que ces solutions peuvent être formulées à l'échelle locale.

Le président : Estimez-vous que vos écoles et vos enseignants offrent à vos étudiants une bonne éducation?

M. Zoe : Actuellement, nous entretenons avec les enseignants une excellente relation de travail. Tous les enseignants fraîchement recrutés qui arrivent dans la région tlicho, et aussi certains des anciens, sont amenés au début de l'année scolaire passer une semaine avec les aînés et les étudiants auxquels ils devront

the barren lands hunting caribou and generally living off the land to get used to one another because they will have to work together for the year.

Senator St. Germain: Do you think that the students graduating from your high school in Edzo are competitive and qualified to enter most universities? Do they have the qualifications on the same percentage basis as students from a high school in southern Canada?

Mr. Zoe: Education was devolved to the regional level. Prior to that devolution, we produced only an average of two high school students per year. Since it has devolved to the regional level, we can expect more than 30 graduates per year, if not more. We have over 100 students in post-secondary education. The number is probably the highest of the schools in the Northwest Territories for an Aboriginal group.

Senator Christensen: I welcome the elders and youth who are here today. The young people will carry this agreement forward and make it a reality. Your being here gives that commitment and the ownership of seeing that that happens. When you are Elders, you will look back at the process and see it as a new beginning and as a new opportunity.

In the Yukon, the ratification process is different for each of our bands. You mentioned that in June you had a 92 per cent favourable vote of the 93 per cent of voters who voted. Could you explain the voting requirement and process for the ratification process?

Mr. Zoe: The underlying principle is such that if you did not vote, it was considered a no vote. People were encouraged to vote, and the turnout was high.

Senator Christensen: Do you know offhand how many were eligible to vote?

Mr. Zoe: I believe that Mr. Erasmus might know the number that were eligible to vote, the number that voted and the number that voted in favour.

Mr. Eddie Erasmus, Negotiator, Dogrib Treaty 11 Council: Of the people eligible, 93 per cent voted and of those, 92 per cent voted in favour of the agreement.

Senator Christensen: That is very good indeed.

My other question is on Bill C-14 and the role of the Crown. Previous legislation that has been ratified on land claims in the Northwest Territories specified that the agreement was binding on the Crown. Neither the Nisga'a agreement nor Bill C-14 contains that provision, although the first version, Bill C-31, did contain the provision. Why was that dropped in Bill C-14?

Mr. Salter: That is an excellent question. We asked the same question when the change was proposed by the government. We reached a collective decision after discussion with members of the Department of Justice that the agreement binds the Crown. We have no doubt about that. Bill C-14 provides the Tlicho

enseigner. Certains passeront une semaine en terre stérile à chasser le caribou, et généralement à vivre de ce qu'offre la région pour s'habituer les uns aux autres, parce qu'ils devront travailler ensemble toute une année.

Le sénateur St. Germain : Pensez-vous que les étudiants diplômés de votre école secondaire d'Edzo sont compétitifs et ont les compétences nécessaires pour accéder à la plupart des universités? Est-ce qu'ils ont les compétences comparables à celles des étudiants d'une école secondaire du Sud du Canada?

M. Zoe : L'éducation a été transférée au niveau régional. Avant ce transfert, nous n'avions en moyenne qu'un ou deux diplômés du secondaire par année. Depuis que c'est une responsabilité régionale, nous pouvons nous attendre à une trentaine de diplômés par année, sinon plus. Nous avons plus de 100 étudiants qui fréquentent l'école secondaire. C'est probablement le plus grand nombre d'étudiants inscrits à une école des Territoires du Nord-Ouest, pour un groupe autochtone.

Le sénateur Christensen : Je souhaite la bienvenue aux aînés et aux jeunes qui sont ici aujourd'hui. Les jeunes gens feront progresser cet accord et le concrétiseront. Votre présence ici illustre votre détermination et votre engagement envers cette réalisation. Lorsque vous serez des aînés, quand vous songerez en rétrospective à ce processus, vous y verrez un nouveau début et une nouvelle opportunité.

Au Yukon, le processus de ratification est différent pour chacune de nos bandes. Vous avez dit qu'en juin, il y a eu 92 p. 100 de votes favorables à l'Accord, sur les 93 p. 100 de personnes qui ont voté. Pourriez-vous expliquer les exigences et le mode de scrutin appliqué au processus de ratification?

M. Zoe : Le principe sous-jacent est tel que si vous ne votez pas, c'est considéré comme un vote négatif. Les gens ont été encouragés à voter, et beaucoup l'ont fait.

Le sénateur Christensen : Avez-vous une idée, de mémoire, du nombre de personnes admissibles à voter?

M. Zoe : Je pense que M. Erasmus saurait probablement le nombre de personnes admissibles, le nombre de personnes qui ont voté et le nombre de votes positifs.

M. Eddie Erasmus, négociateur, Conseil des Dogribs signataires du traité n° 11 : Sur le nombre de personnes admissibles, 93 p. 100 ont voté, et 92 p. 100 ont voté en faveur de l'Accord.

Le sénateur Christensen : C'est effectivement excellent.

Mon autre question concerne le projet de loi C-14 et les rôles de la Couronne. Une autre loi antérieure, qui a été ratifiée, sur les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest, précisait que l'Accord était exécutoire pour la Couronne. Ni l'Accord Nisga'a, ni le projet de loi C-14 ne renferment cette disposition, bien que la première version, le projet de loi C-31, la comportait. Pourquoi a-t-elle été éliminée du projet de loi C-14?

M. Salter : C'est une excellente question. Nous avons posé la même question lorsque le gouvernement a proposé ce changement. Nous sommes parvenus à une décision collective, après discussion avec les représentants du ministère de la Justice, que l'Accord était exécutoire pour la Couronne. Nous n'en

agreement with the force of law and that gave us all the comfort we needed — ensuring that the Crown was bound. Therefore, there was no need to put that clause in this bill because other changes were made. It was not the only change to the draft bill.

Senator Christensen: Perhaps I should touch on the consultation process. Certain groups will say that there was not full consultation on the process and yet we have heard from you that there were two initiallings of the agreement. It was initialled and then there was an extensive consultation process. Did the process after the initialling of the draft include persons of non-Aboriginal backgrounds as well as other First Nations in the area? Was that six months?

Mr. Zoe: After the first initialling, in preparation for the consultation, public notices were put into territorial newspapers inviting those who wished to be consulted on an individual or private basis. There were consultations with various interest groups, such as the chamber of mines, the chamber of commerce, the municipalities, outfitters and other interest groups in the area.

We had consultations with First Nations and with departments of the Government of the Northwest Territories. We opened the process to individuals in a public forum. We rented a large hall with the other two parties and all the team members were present. We had facilities for anyone to make a presentation or to ask questions. The meeting was recorded, transcribed and made available to the public. There was quite a stack of papers at the end of the six-month period.

Senator Christensen: Were there changes after the six-month period?

Mr. Zoe: There were improvements on clarity and on citizenship for the Tlicho.

Senator Léger: I have witnessed many individual Aboriginal role models here and this is the first time that I am meeting a whole community role model. The fact that so many of you travelled such a great distance speaks louder than words for me. The words are important but your presence here is almost sacred.

I saw a vision in what I have heard and you have a vision that comes from your roots. You have strategies, passion and a great deal of courage to continue to take one step at a time. I believe that, based on your historical vision of life, your negotiations were dedicated on principles, which I find are lacking in many cases. I was stunned when you spoke to the agreements with the animals. It demonstrates how true and deep your presence here is.

This is a wonderful piece of work, especially the part about ordinary citizens being able to feel, touch and understand the process and the agreement. Congratulations on such lovely work.

Senator Watt: This meeting today is taking place in the room of the Aboriginal senators and Aboriginal people.

doutons pas un instant. Le projet de loi C-14 donne à l'Accord tlicho force de loi, et nous donne toutes les garanties que nous voulions — en contraignant la Couronne. Par conséquent, il n'était pas nécessaire d'ajouter cette disposition dans le projet de loi, parce que d'autres changements ont été faits. Il n'y a pas eu que ce changement qui a été apporté au projet de loi.

Le sénateur Christensen : Peut-être devrais-je parler un peu du processus de consultation. Certains groupes diront qu'il n'y a pas eu pleine consultation sur le processus, et pourtant vous nous avez dit qu'il y avait eu deux paraphages de l'Accord. Il a été paraphé, puis il y a eu un vaste processus de consultation. Est-ce que ce processus, après le paraphage du projet de loi, a englobé des non-Autochtones, et aussi d'autres Premières nations de la région? Est-ce que c'était six mois?

M. Zoe : Après le premier paraphe, des avis publics ont paru dans les journaux des Territoires afin d'inviter les gens qui souhaitaient être consultés individuellement ou en privé. Des consultations ont été menées avec différents groupes d'intérêt, tels que la Chambre des mines, la Chambre de commerce, les municipalités, les pourvoyeurs et d'autres groupes d'intérêt de la région.

Nous avons consulté les Premières nations et des ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avant d'ouvrir le processus aux particuliers dans le cadre d'un forum public. Nous avons loué une grande salle avec les deux autres parties, tous les membres des équipes sont venus et tous ceux qui désiraient faire un exposé ou poser des questions ont pu le faire. La réunion a été enregistrée, transcrite, et rendue publique. Au bout des six mois, nous avons amassé une énorme pile de documents.

Le sénateur Christensen : Avez-vous noté des changements après ces six mois?

M. Zoe : Des améliorations au niveau de la clarté et de la citoyenneté du peuple tlicho ont été observées.

Le sénateur Léger : J'ai déjà rencontré plusieurs Autochtones qui sont des modèles d'inspiration, mais c'est la première fois que je rencontre une communauté qui est un modèle en soi. Le fait que vous vous soyez déplacés en si grand nombre et que vous veniez de si loin le dénote parfaitement. Certes, les mots sont importants, mais votre présence est quasiment sacrée.

D'après vos propos, je peux entrevoir une vision des choses qui, chez vous, est ancrée dans vos racines. Ce sont des stratégies, la passion et beaucoup de courage qui vous permettent d'avancer étape par étape. Compte tenu de votre conception de la vie, je crois que ces négociations reposent sur des principes qui, selon moi, n'existent pas toujours. J'ai été renversée de vous entendre parler d'accords de coexistence avec les animaux. Cela prouve que votre présence ici est profonde et sincère.

Vous avez fait de l'excellent travail, surtout quand on pense que vous avez permis à des gens comme vous et moi d'aborder le processus de près et de le comprendre. Toutes mes félicitations.

Le sénateur Watt : Notre séance d'aujourd'hui a lieu dans la salle des sénateurs et des peuples autochtones.

I have been in your shoes before in dealing with modern treaty agreements, and I know it is not easy. The process takes time. I will not put many questions to you, because I know what you are going through. You are probably living through the same kind of arrangement that I lived through for the last number of years before I became a senator. As you, I was an activist and negotiator for the Inuit of the Eastern Arctic in Nunavik. I could say that we were the first ones who came up with a modern treaty agreement, back in 1975.

Leading up to 1975, I remember the number of things that I had to go through, along with my people, including the times that I appeared before committees like this one. I was not encouraged by some of the questions that were asked of me, so I will not do that to you. You will have to live with the agreement, implement it, and answer to your people. No one else has to do that.

I congratulate you for the hard work that you have put in and the success that has come out of it. I know that you are not happy with everything that you have received to date. We are never completely satisfied, but time goes on. There will be a time to make changes, perhaps in the year ahead, to the things that you did not get today. You can continue to tackle those matters in the years to come. That is how we dealt with it.

I congratulate all of your people here with us today. I had to do that at one time, knowing that there was a slight problem ahead in appearing before the committees. However, it is necessary to show your people that you are serious. You have done that. You have illustrated to the committee that you mean business, you are serious, and you are planning to implement this agreement.

I have one question. The House of Commons has already passed this legislation. Now, it has to be passed by the Senate. After that, will the territorial government, which can enact statutes under the jurisdiction that has been delegated to them by the federal government, pass legislation to enact certain parts of this agreement?

How will the territorial government, in the years ahead, help to you implement the provisions of this agreement, recognizing, of course, that the Government of Canada will have certain obligations under this proposed legislation? Will that create a problem? You will run into that in the future. As you know, only two levels of governments are recognized in this country. You are not creating a third level of government. You and I know what that means.

Does the territorial government have to pass a bill that will give effect to this agreement, or will that be done by so-called umbrella legislation by the federal government?

Mr. Salter: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Zoe has asked me to answer that question. The agreement is structured in such a way that the territorial government is required to pass legislation giving effect to the agreement, and declaring it having the force of law. They have done that. That was passed by their legislature. The agreement also requires them to pass two other bills. One is to give effect to what we call Chapter 8, "Establishment of Tlicho

Comme vous, j'ai déjà eu à négocier des traités modernes et je sais que ce n'est pas facile. C'est un long processus. Je ne vous poserai pas trop de questions, puisque je sais très bien ce que vous vivez. Vous vous retrouvez probablement dans la même situation que moi au cours des années précédant mon élection au Sénat. Comme vous, j'étais activiste et négociateur pour le compte des Inuits de l'Arctique de l'Est du Nunavik. Je pourrais dire que nous avons été les premiers à proposer un traité moderne en 1975.

Avant d'y parvenir, je me rappelle qu'on a dû surmonter bien des obstacles, mon peuple et moi, comme toutes les fois où j'ai dû parler devant des comités comme celui-ci. Certaines des questions qui m'étaient posées alors n'étaient pas très encourageantes et c'est pourquoi je ne vais pas vous les poser à mon tour. Vous et personne d'autre devrez vous accommoder de l'accord, le mettre en oeuvre et en rendre compte auprès de votre peuple.

Je vous félicite pour tout le travail que vous avez accompli et pour les résultats positifs obtenus. Je sais que vous n'êtes pas satisfait de tout ce qui vous a été accordé jusqu'à présent; on ne l'est jamais vraiment, mais il faut laisser le temps faire son oeuvre. Il viendra un moment peut-être même au cours de cette année où des changements pourront être apportés et où vous pourrez obtenir ce que vous n'avez pu obtenir aujourd'hui. Vous pouvez continuer à vous attaquer à ces problèmes dans les années à venir; c'est ce que nous avons fait.

Je félicite aussi ceux des vôtres qui se sont joints à nous aujourd'hui. J'ai déjà eu à le faire, sachant qu'il ne serait pas facile de témoigner devant les comités. Cependant, vous devez montrer à votre peuple que vous prenez votre rôle au sérieux, et vous l'avez fait. Vous avez prouvé au comité que vous voulez aller de l'avant et que vous prévoyez mettre en oeuvre cet accord.

J'ai une question à vous poser. La Chambre des communes a déjà adopté cette loi et c'est maintenant au Sénat de le faire. Après cela, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest — qui peut promulguer des mesures législatives relevant de la compétence qui lui a été conférée par le gouvernement fédéral — adoptera-t-il une loi pour édicter certaines parties de cette entente?

Comment le gouvernement territorial, dans les années à venir, vous aidera-t-il à mettre en application les dispositions de cet accord, en reconnaissant bien sûr que le gouvernement du Canada devra remplir certaines obligations en vertu du projet de loi? Cela créera-t-il un problème? Vous aurez à faire face à cette situation. Comme vous le savez, on ne reconnaît que deux ordres de gouvernement dans ce pays. Vous ne constituez pas un troisième ordre. Nous savons tous deux ce que cela veut dire.

Le gouvernement territorial devra-t-il adopter un projet de loi pour mettre en vigueur cet accord, ou cela se fera-t-il par une loi générale du gouvernement fédéral?

M. Salter : Je vous remercie, monsieur le président. M. Zoe m'a demandé de répondre à cette question. L'accord est structuré d'une telle façon que le gouvernement territorial doit en effet adopter un projet de loi pour mettre en oeuvre l'accord et le déclarer comme ayant force de loi. D'ailleurs, c'est chose faite. L'accord exige l'adoption de deux autres projets de loi. Le premier met en vigueur ce que nous appelons le chapitre 8, intitulé «

Community Governments.” That bill has been introduced in the House, it has gone through the procedure, and it has been enacted by the legislature of the Northwest Territories.

They are required to enact one other law. That was mentioned when Premier Handley was here. It would be an act to give effect to what we have put in our separate agreement called the Intergovernmental Services Agreement, to establish a new agency that will succeed the existing agency that handles the health, social services and education within the Tlicho communities. I am only stating what the premier said, which was that that bill has been through the consultation process, the committee process, is being introduced into the Northwest Territories legislature this month and he expects its speedy passage.

Your experience, of course, tells you that it is the federal legislation that gives birth to all of these different bills because, when the federal legislation is declared effective, that automatically declares effective the territorial legislation. Our confidence comes from the fact that we negotiated a three-party implementation plan that all three parties have signed and are obligated to carry out, including all of the financial elements that are required.

With all respect, Mr. Chairman, to the experience in this Senate, it was the experience of the earlier claims, particularly in James Bay, Nunavik, that led us to follow this path in an effort to avoid some of the problems that had been experienced before.

We are also cognizant of what the Auditor General has said concerning implementation. We are confident that we have set up a structure that allows for that.

In effect, this agreement is a land claim and self-government agreement combined, and this is the first time that the Government of the Northwest Territories has signed on as a party to such an agreement. In the previous land claims respecting the Gwich'in, the Sahtu and the Inuvialuit, the Government of the Northwest Territories was there as part of the federal team observers. I always thought that was a colonial approach. This is the first time that they have signed as a party to an agreement. They are not just dragging on the coattails of the federal government and we would encourage the Parliament of Canada to let them continue in that role. They are full parties, equal to the federal government and to the Tlicho, and they have to act that part.

Senator Watt: I agree with what has been said by legal counsel. This is a one-of-a-kind agreement that is supported by the territorial government. As a committee we should try to expedite the bill by reporting it back to the Senate chamber and pass it as quickly as possible, so that people can go home with clear minds and begin implementing the provisions of this agreement.

Senator St. Germain: My question refers to the Indian Act. I have two pet peeves in my life, the lack of proper education for Aboriginal peoples and the paternalistic position that the Department of Indian Affairs and Northern Development has

Établissement des gouvernements communautaires Tlicho ». Ce projet de loi a été présenté à la Chambre, a suivi la procédure et a été édicté par l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Il reste une loi à édicter, comme l'a mentionné le premier ministre Handley. Elle mettra en vigueur notre accord distinct, appelé l'entente de services intergouvernementaux, visant à créer un nouvel organisme qui gèrera les soins de santé, les services sociaux et l'éducation dans les communautés tlichos. Je ne fais que reprendre les propos du premier ministre, c'est-à-dire que le projet de loi est passé par le processus de consultation, a été examiné par le comité et sera déposé devant l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest ce mois-ci et qu'il devrait être rapidement adopté.

Bien sûr, d'après votre expérience, vous savez que ce sont les lois fédérales qui donnent lieu à tous ces projets de loi, parce que lorsqu'elles sont en vigueur, les lois territoriales le deviennent automatiquement. Nous sommes pleins d'espoir grâce à la négociation d'un plan trilatéral de mise en œuvre signé par les trois parties, lesquelles sont donc tenues de remplir leurs engagements, ce qui inclut les éléments financiers nécessaires.

Avec tout le respect que je dois au savoir du Sénat, monsieur le président, c'est l'expérience des demandes précédentes, particulièrement celle concernant la Baie James, au Nunavik, qui nous a conduit à suivre ce chemin en espérant éviter certains problèmes auxquels nous avons fait face par le passé.

Nous sommes aussi au fait de ce qu'a dit la vérificatrice générale à propos de la mise en œuvre et sommes convaincus d'avoir créé la structure voulue pour la réaliser.

En fait, cet accord est à la fois une revendication territoriale et une entente d'autonomie gouvernementale, et c'est la première fois que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a signé en tant que partie. Lors des revendications territoriales précédentes, faites par les Gwich'ins, les Sahtus et les Inuvialuits, les représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest faisaient partie des observateurs de l'équipe fédérale. J'ai toujours pensé que c'était une approche colonialiste. Ils sont signataires d'un accord pour la première fois et ne sont donc plus dans l'ombre du gouvernement fédéral; nous encourageons le Parlement du Canada à les laisser jouer ce rôle. Ils participent pleinement aux négociations, d'égal à égal avec le gouvernement fédéral et les Tlichos, et cette place leur revient de plein droit.

Le sénateur Watt : Je suis d'accord sur ce que dit le conseiller juridique. C'est un accord exceptionnel, appuyé par le gouvernement territorial. Le comité devrait tenter d'accélérer l'adoption du projet de loi en le renvoyant à la salle du Sénat pour l'adopter le plus rapidement possible. Ainsi, les intéressés rentreront chez eux, l'esprit tranquille, et pourront commencer à mettre en œuvre les dispositions de cet accord.

Le sénateur St. Germain : Ma question renvoie à la Loi sur les Indiens. J'ai deux bêtes noires : le manque d'éducation adéquate chez les peuples autochtones et l'attitude paternaliste que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a toujours

always taken towards our Aboriginal peoples. What portion of your lives will be governed by the Indian Act, if any, after this agreement is passed?

Mr. Zoe: The Indian Act will no longer apply.

Senator St. Germain: In any way, shape or form?

Mr. Zoe: Except what describes what an Indian is, because there are rights attached to that. Generally, the rest of the Indian Act would cease to apply.

Senator St. Germain: That is it in a nutshell. I, like Senator Watt, have sat here and listened to many delegations. Hopefully, implementation will not be an obstacle in your course, because the federal government — and I am not being partisan in that I am referring to both Conservative and Liberal governments — has entered into agreements and implementation has been a real challenge. Hopefully that will not happen in this case.

I would like to thank all of you for coming and for your excellent presentation. I would also think you for briefing us privately and for the efforts that all of your people, especially your young people, have made. I am thinking specifically of those young people who will replace you and will be appearing before senators much younger than myself, I hope, in the future. God bless you all. Thank you.

The Chairman: This is the last time we will be seeing the Tlicho delegation, so I want to commend you for the work that has been put into this agreement. In the Northwest Territories we have a long history of development, and the Tlicho agreement, in part, is a culmination of the progress that peoples in the North have made on every aspect — government, economics, politics and culture.

It was only in the mid 1960s that the territorial government of the Northwest Territories was formed. Eventually, the territorial council was set up and many people such as James Washee, myself and others, were elected to the territorial council and Legislative Assembly. A great deal of progress has been made.

I think it is quite remarkable that a person such as myself has become a senator.

With the hard work of the chiefs and many people in the small communities, you have now gone one step further towards establishing your own government. It is remarkable. I just commend all of you.

We will be holding another meeting tomorrow evening at 6:15 p.m. We will be hearing from the Assembly of First Nations, AFN. Billy Erasmus, a former President of the Dene Nation in the North, will be making a presentation.

We will also hear from the Metis representatives. I am cognizant that many Metis people who have been part of the ratification process have signed up, but a few do feel that they have been left on the outside. We will hear from them.

If senators then agree that our meetings have been conclusive, then at the end of hearing tomorrow evening, we will proceed to clause-by-clause consideration with a view to reporting the bill.

adoptée envers les peuples autochtones. En quoi, le cas échéant, serez-vous régis par la Loi sur les Indiens après l'adoption de cet accord?

M. Zoe : La Loi sur les Indiens ne sera plus en vigueur.

Le sénateur St. Germain : Absolument pas?

M. Zoe : Uniquement pour ce qui est de la définition d'Indien vu que des droits y sont rattachés. Généralement, le reste de la Loi sur les Indiens ne serait plus en vigueur.

Le sénateur St. Germain : C'est ça, en résumé. Le sénateur Watt et moi siégeons ici depuis un certain temps et avons entendu de nombreuses délégations. J'espère que la mise en oeuvre de cet accord ne représentera pas un obstacle pour vous, parce que le gouvernement — et je n'essaie pas de prendre le parti de qui que ce soit vu que je parle autant des gouvernements conservateurs que libéraux — a conclu des accords dont la mise en oeuvre s'est révélée ardue. J'espère que ce ne sera pas le cas ici.

Je voudrais tous vous remercier de votre présence et de votre excellent exposé. Merci également de nous avoir informés en privé des efforts que vous avez déployés, particulièrement les jeunes. Je pense notamment aux jeunes qui vous remplaceront et qui témoigneront à l'avenir devant des sénateurs beaucoup plus jeunes que moi, j'espère. Que Dieu vous bénisse tous. Merci.

Le président : Comme c'est la dernière fois que nous voyons la délégation tlicho, j'aimerais vous féliciter du travail que vous avez accompli pour aboutir à cet accord. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le développement fait partie intégrante de notre longue histoire, et l'accord conclu avec le peuple tlicho est, en partie, le point culminant des progrès accomplis par les peuples du Nord sur les plans gouvernemental, économique, politique et culturel.

C'est seulement vers 1965 que s'est formé le gouvernement territorial des Territoires du Nord-Ouest. En fin de compte, le conseil territorial a été établi et beaucoup de gens comme James Washee, moi-même et d'autres, ont été élus au conseil territorial et à l'assemblée législative. Il y a eu énormément de progrès.

Je trouve assez remarquable que quelqu'un comme moi soit devenu sénateur.

Grâce au travail acharné des chefs et de nombreuses personnes dans les petites collectivités, vous avez franchi une étape de plus vers l'établissement de votre propre gouvernement. C'est remarquable. Je vous félicite tous.

Nous tiendrons une autre réunion demain soir à 18 h 15, au cours de laquelle nous entendrons des représentants de l'Assemblée des Premières nations, l'APN. Billy Erasmus, ancien président de la nation dénée dans le Nord, fera un exposé.

Nous entendrons aussi des représentants métis. Je sais que la plupart des peuples métis qui ont fait partie du processus de ratification ont adhéré à l'accord, mais certains pensent avoir été mis de côté. Nous entendrons ce qu'ils ont à dire.

Si les sénateurs sont d'avis que nos réunions se sont révélées concluantes, à la fin de la séance demain soir, nous procéderons à l'examen article par article en vue de faire rapport du projet de loi.

We may then have third reading sometime next week. That is the planned agenda. I would welcome all of you again tomorrow evening to our committee meeting. I hope you have a good time here in Ottawa.

I would mention in closing that our Senate committee is undertaking a study of why some Aboriginal peoples succeed in business and others struggle. We want to consider the elements that make Aboriginal people succeed. We will be travelling to Yellowknife to meet with some of your representatives and to hear about your engagement, your involvement, and your partnership in business in the North. We look forward to seeing some of you again in the North. Of course, we cannot go to the North and not see a diamond mine. We will be doing that, too.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, February 9, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-14, to give effect to a land claims and self-government agreement among the Tlicho, the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, to make related amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 6:25 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Nick G. Sibbeston (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome. We will begin with a Tlicho prayer. Please stand.

(Prayer in Tlicho by Mr. Phillip Husky)

The Chairman: This evening we will hear from Mr. Bill Erasmus from the Assembly of First Nations and the Northwest Territories. Mr. Erasmus was for many years the President of the Dene Nation in the North. I understand that the Grand Chief of the Assembly of First Nations, Mr. Phil Fontaine, will also be here in a few minutes, with legal counsel for the AFN.

Before we proceed, I will introduce members of the committee, who are Senator Buchanan, from Nova Scotia; Senator Watt, from Northern Quebec; Senator Christensen, from Yukon; Senator Léger, from New Brunswick; and Senator St. Germain, from British Columbia.

Mr. Erasmus, please proceed.

Mr. Bill Erasmus, Northwest Territories Regional Chief, Assembly of First Nations: I am the regional chief for the Assembly of First Nations in the Northwest Territories. As the Chairman said, our national chief and staff are on the way. I would prefer to wait for them before I begin. We had sent

La troisième lecture se fera sans doute au cours de la semaine prochaine. C'est ce qui est au programme. J'aimerais vous inviter encore demain soir pour notre réunion du comité. J'espère que vous passerez de bons moments à Ottawa.

En conclusion, j'aimerais indiquer que notre comité sénatorial fait une étude afin de connaître les raisons pour lesquelles certains peuples autochtones réussissent en affaires et d'autres non. Nous voulons examiner les éléments qui expliquent pareille réussite. Nous nous rendrons à Yellowknife pour rencontrer quelques-uns de vos représentants qui nous informeront de votre engagement, de votre participation et de vos partenariats d'affaires dans le Nord. Nous avons hâte de revoir certains d'entre vous dans le Nord. Bien entendu, nous ne pouvons pas aller dans cette région sans visiter une mine de diamants, c'est au programme.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 9 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-14, Loi mettant en vigueur l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 18 h 25 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Nick G. Sibbeston (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue. Nous allons commencer par une prière tlicho. Veuillez vous lever.

(La prière est dite en tlicho par M. Phillip Husky)

Le président : Ce soir, nous allons entendre le témoignage de M. Bill Erasmus, de l'Assemblée des Premières nations et des Territoires du Nord-Ouest. M. Erasmus a été, pendant de nombreuses années, le président de la Nation dénée dans le Nord. Je crois que le grand chef de l'Assemblée des Premières nations, M. Phil Fontaine, sera également des nôtres dans quelques minutes et qu'il sera accompagné du conseiller juridique de l'APN.

Avant de commencer, je vais vous présenter les membres du comité qui sont le sénateur Buchanan, de Nouvelle-Écosse, le sénateur Watt, du nord du Québec, le sénateur Christensen, du Yukon, le sénateur Léger, du Nouveau-Brunswick et le sénateur St. Germain, de la Colombie-Britannique.

La parole est à vous, monsieur Erasmus.

M. Bill Erasmus, chef régional des Territoires du Nord-Ouest, Assemblée des Premières nations : Je suis le chef régional de l'Assemblée des Premières nations dans les Territoires du Nord-Ouest. Comme l'a dit le président, notre chef national et ses adjoints arriveront bientôt et je préférerais attendre qu'ils soient là

copies of our presentation to the committee, but I apologize that they are not here on the table.

The Chairman: Mr. Erasmus, you were President of the Dene Nation for a number of years in the Northwest Territories. It would be useful and interesting to hear about events that have led to the Tlicho's achievements in respect of the land claims agreement. That would be good background information for the committee.

Mr. Erasmus: Thank you for the opportunity to speak. I will not go to the actual script that I had prepared. This exercise is beneficial. I had been thinking about the great deal of history that exists between the Dene and the Crown. Our people became organized, and you heard about that part of the history from the Tlicho leaders yesterday. They talked about how they organized themselves by following the lead of some of their very great leaders, Monfwi and Bruneau. In the Northwest Territories, we were under the impression that we had a peace and friendship treaty with the Crown and that we had not surrendered any of our rights, liberties or privileges.

Our people entered into treaties in 1899, 1900, 1921 and 1922. We stayed close to the land and continued to live our way of life. It was not until quite a bit later, after the Second World War when the economy began to change worldwide and we needed more assistance from Canada, that we realized that Canada had a different version of the treaty. Our understanding was that our rights were intact such that we were to live our lives as we always had. We found out that the treaty version that Canada had was different. It stated that we had given up our land and rights, and that we were subjects of the Crown.

We had to organize ourselves, and we were fortunate that we had people in the room like James Washee, who belonged to the first generation of people to become organized and to speak out in favour of the rights that we knew had always existed.

Then the chiefs got together and went before the Canadian courts, who ruled in our favour. They said that, indeed, our rights were still intact. It helped to mould history. The *Calder* case in British Columbia in the early 1970s and the *Powley* case proved that we still had rights and they forced Canada to deal with us. At that time, the policy for land claims began. The Dene people were the only ones invited to the table with existing treaties, and we were asked to try to clarify them.

From the early 1970s to now, the Tlicho have been able to clarify those treaties. It has taken a long time, and that is why there is so much excitement to be in at the final stages of their agreement.

pour commencer. Nous avons envoyé des exemplaires de notre mémoire au comité, mais ils ne sont malheureusement pas ici, sur la table, et je m'en excuse.

Le président : Monsieur Erasmus, vous avez été le président de la Nation dénée pendant un certain nombre d'années dans les Territoires du Nord-Ouest. Il serait utile et intéressant pour nous de vous entendre parler des événements qui ont permis au peuple tlicho d'obtenir un accord sur certaines revendications territoriales. Cette description du contexte serait utile au comité.

M. Erasmus : Merci de m'avoir donné la parole. Je ne vais pas lire le texte que j'avais préparé. C'est un exercice bénéfique. J'ai réfléchi à la longue histoire des relations entre les Dénés et la Couronne. Notre peuple s'est organisé, comme les dirigeants du peuple tlicho vous l'ont expliqué hier. Ils vous ont dit comment ils s'étaient organisés sous la direction de très grands chefs comme Monfwi et Bruneau. Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous pensions que nous avions conclu un traité de paix et d'amitié avec la Couronne et que nous n'avions cédé aucun de nos droits, libertés ou privilèges.

Notre peuple a conclu des traités en 1899, 1900, 1921 et 1922. Nous sommes restés attachés à notre territoire et nous avons poursuivi notre façon de vivre. C'est seulement plus tard, après la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'économie a commencé à changer à l'échelle du monde entier et que nous avons eu besoin d'une aide plus importante du Canada que nous avons constaté que le Canada avait une interprétation différente du traité. Nous pensions que nos droits étaient intacts et que nous allions continuer à vivre comme nous l'avions toujours fait. Nous nous sommes rendu compte que le Canada avait une version différente du traité. Selon cette version, nous avons renoncé à nos terres et à nos droits et nous étions des sujets de la Couronne.

Nous avons dû organiser notre action et nous avons eu la chance d'avoir parmi nous des gens comme James Washee, qui se trouve dans la salle et qui a fait partie de la première génération qui s'est organisée pour défendre les droits que nous savions être toujours les nôtres.

Les chefs se sont ensuite réunis et sont allés devant les tribunaux du Canada qui ont tranché en notre faveur. Ils ont dit qu'effectivement nos droits étaient toujours intacts. Ces décisions ont influé sur le cours de l'histoire. Les jugements rendus dans l'affaire *Calder*, en Colombie-Britannique, au début des années 70 et dans l'affaire *Powley* ont prouvé que nous avions toujours des droits et ont forcé le Canada à négocier avec nous. C'est alors que la politique à l'égard des revendications territoriales a été mise en place. Les Dénés sont les seuls qui ont été invités à la table de négociation avec des traités existants et on nous a demandé d'aider à les clarifier.

Depuis le début des années 70, le peuple tlicho a pu clarifier ces traités. Cela a pris beaucoup de temps et c'est pourquoi nous nous réjouissons tellement d'en être arrivés à l'aboutissement des accords.

The Chairman: Thank you, Mr. Erasmus. I welcome the Grand Chief, Mr. Phil Fontaine, to the committee as well as Senator Gustafson, who is from Saskatchewan. The country is well represented this evening.

Mr. Fontaine, please proceed with your presentation.

Mr. Phillip Fontaine, National Chief of the Assembly of First Nations: I apologize for being late, but I listened with great interest to the words being spoken by my colleague Regional Chief Erasmus. There is nothing that was said that I disagree with. I support all of what he said wholeheartedly, but I wish the indulgence of the committee here to read into the record my presentation.

Thank you for the opportunity to make a presentation here this evening on what is a historic occasion for us all. As you know, and I apologize for the pronunciation here, the Tlicho have worked very hard to get to this point. They have done their homework and their government has already passed into the law the agreement as it is written. We know the Crown in right of Canada has also worked very hard to get to this point. The Government of the Northwest Territories has also done its work as it continues to pass legislation for the effective date to be realized.

As stated earlier, this treaty was dealt with a little differently. After first initialling, it was opened up to the general public for debate. It was then initialled once again, a practice never heard of before in the history of Canada. One might say this is parliamentary democracy at its best. Therefore, the Tlicho have had to wait longer than usual for final assent.

This historic treaty application recognizes certain significant factors. For example, this agreement signifies two autonomous entities coming together, in peace and as allies, to better the country we know as Canada. As the Senate has stated in earlier sessions, it is obvious that everyone wins. The outcome is the establishment of rules and authorities that provide for economic and political stability in that particular part of the world, the Dene homeland. This agreement re-enforces the reality that First Nations are a founding entity that entrenches their place in the Constitution Act 1982 and solidifies section 35. It gives full expression to the reality that the Dene-Tlicho elders have always expressed.

This brings us to the question of “third order of government,” which was a term that was questioned by this committee when the Honourable Minister Andy Scott appeared last week. This confusing term does not help anyone. The term is similar to “third party interests.” It is a term which messes up the Dene. There are only two parties in this instance, the Tlicho under section 35 and the Crown in right of Canada under section 91. The Government of the Northwest Territories, as you know, falls directly under section 91 of federal authority since it is not a province and has not acquired responsible government. In order to receive responsible government, or “province hood” it

Le président : Merci, monsieur Erasmus. J’ai le plaisir d’accueillir au comité le grand chef, M. Phil Fontaine, ainsi que le sénateur Gustafson, qui est de la Saskatchewan. Le pays est bien représenté ce soir.

Monsieur Fontaine, la parole est à vous.

M. Phillip Fontaine, chef national de l’Assemblée des Premières nations : Excusez-moi de mon retard, mais j’ai écouté avec beaucoup d’intérêt les propos de mon collègue, le chef régional Erasmus. Je suis d’accord avec tout ce qu’il a dit. J’appuie de tout coeur toutes ses paroles, mais je demande au comité d’avoir l’indulgence de me permettre de lire mon mémoire.

Je vous remercie de m’offrir l’occasion de vous faire ici ce soir un exposé sur un événement qui revêt pour nous tous une importance historique. Comme vous le savez — excusez-moi pour la prononciation — les Tlichos ont travaillé très fort pour en arriver là. Ils ont fait ce qu’ils avaient à faire et leur gouvernement a déjà adopté l’Accord tel qu’il est libellé. Nous savons que le gouvernement du Canada a également travaillé très fort. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a, lui aussi, fait sa part et poursuit l’adoption de la législation requise pour que l’Accord entre en vigueur à la date prévue.

Comme on l’a dit, ce traité a été abordé d’une façon assez particulière. Après une première ratification, il a fait l’objet d’un débat public. Il a alors été ratifié une nouvelle fois, ce qui ne s’était encore jamais fait au Canada. On peut dire que c’est là un exemple de la démocratie parlementaire à son meilleur. Par conséquent, le peuple tlicho a dû attendre plus longtemps que d’habitude l’adoption définitive de cet accord.

Cette mise en oeuvre sans précédent d’un traité reconnaît certains facteurs importants. Par exemple, cet accord signifie que deux entités autonomes se sont alliées pour améliorer le pays que nous connaissons sous le nom de Canada. Comme le Sénat l’a déclaré au cours de sessions antérieures, il est évident que tout le monde en sort gagnant. Cet accord met en place des règles et des pouvoirs qui assureront la stabilité économique et politique de cette région du monde qu’est le territoire déné. Il confirme que les Premières nations sont une entité fondatrice et renforce leur place dans la Loi constitutionnelle de 1982 en consolidant l’article 35. Il exprime pleinement la réalité que les Anciens du peuple déné et tlicho ont toujours exprimée.

Cela m’amène à la question du « troisième palier de gouvernement », une expression sur laquelle le comité a posé des questions lorsque le ministre, l’honorable Andy Scott, a comparu la semaine dernière. C’est une expression qui sème la confusion. C’est comme l’expression « intérêts des tierces parties ». Cela fait du tort aux Dénés. Il y a seulement deux parties en cause, le peuple tlicho, en vertu de l’article 35 et Sa Majesté du chef du Canada, en vertu de l’article 91. Comme vous le savez, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest relève directement du pouvoir fédéral en vertu de l’article 91 étant donné qu’il ne s’agit pas d’une province et qu’il n’a pas acquis le statut de

must receive consent from the Dene as proven during the Charlottetown discussion in the early 1990s.

The Canadian federal system allows for three orders of government that include the federal, provincial and municipal order of government that is really delegated government from the provinces. This agreement to which we have referred is not that. This treaty enhances Confederation as it should have been in the first instance. We know the rights, privileges and liberties of the Tlicho are inherent and do not derive from the Constitution Act of 1982. They are by nature inextinguishable rights that the Crown has no authority to take away.

In other words, the Constitution Acts of 1982 were designed to provide legal and constitutional protection and avenues to express the rights of the Dene through existing processes in Canada, not barriers, impediments or burdens before our societies. The property rights and territorial integrity remains intact. Therefore, Dene laws are recognized and implemented and will reciprocate the Crown. The treaty articles and provisions must be taken seriously and implemented to the fullest, as discussed by the Auditor General in recent reports to this government. Otherwise, the many efforts of the parties involved will be in vain.

Mr. Erasmus: Mr. Chairman, we have decided to “tag team,” so I will read the rest.

This international instrument includes offshore rights within Treaty 11, designed to promote and protect this country as applied in the October 7 Royal Proclamation of 1763. The Tlicho are part of Treaty 11, and it extends north to the Beaufort Sea. In closing, the Assembly of First Nations wishes to congratulate the parties and encourage this committee to move swiftly to clause-by-clause reading.

Finally, on a matter that respects the federal Crown, it is important to make mention that the original terms to negotiate and express the Dene interests, in this instance the Tlicho, were established in the early 1970s. After Judge Morrow ruled that Treaties Nos. 8 and 11 were indeed peace and friendship treaties that included an economic interest in their land in the famous *Paulette* case, the federal government then entered into contact with the Dene Nation as the principals. At that time, the Crown and all of the Dene communities were involved.

This original agreement, under the leadership of Prime Minister Trudeau and Indian Affairs Minister Jean Chrétien, provided a financial grant to the Dene to be at the table. Part of this agreement required the Dene to prove their traditional land use and occupancy, which they had to do.

At the time of winning the court case, the original agreement was that the Dene were not provided loans but given a grant to get themselves organized, and get all of their negotiations, and so on, done. Over time, this financial agreement between the Tlicho

gouvernement responsable. Pour acquérir ce statut ou celui de province, il doit obtenir le consentement des Dénés comme cela a été démontré lors des discussions de Charlottetown, au début des années 90.

Le système fédéral canadien prévoit trois paliers de gouvernement qui sont le gouvernement fédéral, le gouvernement des provinces et les gouvernements municipaux lesquels sont, en réalité, une forme de gouvernement délégué par les provinces. Cela n'a rien à voir avec l'Accord dont nous parlons. Ce traité fait de la Confédération ce qu'elle aurait dû être dès le départ. Nous savons que les droits, les privilèges et les libertés du peuple tlicho sont inhérents et ne découlent pas de la Loi constitutionnelle de 1982. Ce sont des droits inaliénables que la Couronne n'a pas le pouvoir d'enlever.

Autrement dit, la Loi constitutionnelle de 1982 a été conçue pour accorder une protection juridique et constitutionnelle ainsi que des moyens d'exprimer les droits des Dénés dans le cadre des processus existants au Canada et non pas comme une barrière, comme un obstacle ou un fardeau pour nos sociétés. Le droit de propriété et l'intégrité territoriale demeurent intacts. Par conséquent, les lois dénées sont reconnues et mises en oeuvre et sont reliées aux lois de la Couronne. Les articles et les dispositions du traité doivent être prises au sérieux et pleinement appliquées comme la vérificatrice générale l'a fait valoir dans de récents rapports au gouvernement. Autrement, les nombreux efforts déployés par les parties en cause auront été inutiles.

M. Erasmus : Monsieur le président, comme nous avons décidé de faire équipe, je vais lire la suite.

Cet instrument international comprend les droits extracôtiers reconnus dans le traité n° 11 qui visait à promouvoir et protéger ce pays comme le prévoyait la Proclamation royale du 7 octobre 1763. Les Tlichos sont partie au traité 11 qui s'applique au territoire au nord de la mer de Beaufort. Pour conclure, l'Assemblée des Premières nations souhaite féliciter les parties et invite le comité à passer rapidement à l'étude du projet de loi article par article.

Enfin, en ce qui concerne la Couronne fédérale, il est important de mentionner que les modalités des négociations concernant les intérêts des Dénés, et maintenant des Tlichos, ont été établies au début des années 70. Le juge Moreau ayant déclaré, dans la célèbre affaire *Paulette*, que les traités n^{os} 8 et 11 étaient effectivement des traités de paix et d'amitié qui comprenaient des intérêts économiques sur les terres, le gouvernement fédéral avait alors contacté la Nation dénée. La Couronne et toutes les communautés dénées ont participé à ces négociations.

L'accord initial conclu sous la direction du premier ministre Trudeau et du ministre des Affaires indiennes, Jean Chrétien, accordait une subvention aux Dénés pour leur permettre de participer aux négociations. L'entente prévoyait qu'ils devaient prouver leur utilisation et leur occupation traditionnelles des terres.

À l'époque où ils ont obtenu gain de cause, les Dénés devaient obtenir non pas un prêt, mais une subvention pour s'organiser et financer leurs négociations. Avec le temps, cette entente financière entre les Tlichos et le gouvernement fédéral a été modifiée

and the federal government was unilaterally changed by Canada. Therefore, what originally was a financial grant became a financial loan, requiring the Tlicho and other Dene within the Dene Nation to repay out of the financial components in their treaty. What happened is that, over time, because of policy and because of changes over the 30-year period, where we had originally begun with the financial loan, people were then asked to repay.

Mr. Chairman, as the past president and national chief of the Dene nation, it is my duty to bring this forth and ask that you petition this matter. The Tlicho and other Dene citizens who come before you must know and understand this part of history and their relationships with the government, and adhere to the original principals established that brought them to the table. We insist that the federal Crown honour their commitment and follow through as originally intended. The spirit and intent will guide the parties to a full understanding and implementation.

Thank you for your time and the opportunity to be present at this historic time in the history of our people.

Mr. Chairman, that constitutes our draft. If you have questions, we are prepared to answer them.

The Chairman: I want to thank you both, Mr. Fontaine and Mr. Erasmus, your presence. Your honour us with your presence. It is good that you can be here as leaders on the national scene representing and obviously speaking in support of the Tlicho people, who are here with their agreement.

With that, I will open the discussion to senators who wish to ask questions.

Senator St. Germain: I would again like to welcome, on behalf of the committee, the elders, the chiefs and the members of the Tlicho Nation who are here with us tonight.

It is an indication of the great interest that they have in this agreement, and certainly none of us, from a non-partisan point of view, are taking it lightly. Any questions that we are asking, we are asking for clarification, and possibly the clarifications that we establish here will assist in other negotiations for other groups of Aboriginal peoples who seek self-government and land claim settlements.

It is in that spirit that I would like to put the questions forward, and the first thing is that I think it was the Grand Chief who asked that we try to expedite this matter. We will do our best but I cannot make any promises, simply because of the complexities of personalities and the makeup of the Senate. Both the chairman and I have agreed that we will do everything we possibly can to make certain that we get on with the business of getting this bill through to Royal Assent.

A question that I have of you, Mr. Erasmus — as you know I have been up there in your territory, so I will throw a cat amongst the pigeons — when I went up to your country originally on Bill C-68, I think Nunavut got an injunction in regards to the gun

unilatéralement par le Canada. Par conséquent, ce qui devait être au départ une subvention, s'est transformé en prêt, ce qui a obligé les Tlichos et les autres Dénés de la Nation dénée à rembourser la partie financière de leur traité. Au fil des années, en raison de la politique adoptée et des changements survenus sur une période de 30 ans, on nous a demandé de rembourser le prêt contracté.

Monsieur le président, en tant que président sortant et chef national de la Nation dénée, j'ai le devoir de soulever cette question et de vous demander de présenter une requête à ce sujet. Les Tlichos et autres citoyens dénés qui viennent devant vous doivent connaître et comprendre cet épisode de l'histoire et de leurs relations avec le gouvernement et rester fidèles aux principes établis au départ pour les amener à négocier. Nous insistons pour que la Couronne fédérale honore ses engagements et donne suite à ses intentions initiales. L'esprit et la lettre de l'entente aideront les parties à en comprendre pleinement les modalités et à en assurer la mise en oeuvre.

Nous vous remercions de votre attention et de nous avoir permis de participer à ce moment historique dans l'histoire de notre peuple.

Monsieur le président, voilà qui termine notre exposé. Si vous avez des questions, nous sommes prêts à y répondre.

Le président : Je tiens à vous remercier tous les deux, monsieur Fontaine et monsieur Erasmus, pour votre présence, Votre présence nous honore. Il est bon que vous soyez ici en tant que chefs nationaux pour représenter le peuple tlicho et parler en son nom.

Sur ce, je vais ouvrir la discussion pour les sénateurs qui désirent poser des questions.

Le sénateur St. Germain : Je voudrais encore une fois, au nom du comité, souhaiter la bienvenue aux Anciens, aux chefs et aux membres de la Nation Tlicho qui sont ici avec nous ce soir.

Cela témoigne du vif intérêt qu'ils ont pour cet accord qu'aucun d'entre nous ne prend à la légère. Toutes les questions que nous posons visent à obtenir des éclaircissements et il se peut que les éclaircissements obtenus ici guident les négociations d'autres peuples autochtones qui désirent obtenir l'autonomie gouvernementale et le règlement de leurs revendications foncières.

C'est dans cet esprit que je formulerai mes questions. La première chose à laquelle je pense est que le grand chef nous a demandé d'essayer d'accélérer les choses. Nous ferons de notre mieux, mais je ne peux rien promettre en raison de la complexité des personnalités et de la composition du Sénat. Toutefois, le président et moi-même avons convenu de faire tout en notre pouvoir pour permettre à ce projet de loi d'obtenir la sanction royale.

Monsieur Erasmus — comme vous le savez, je suis allé dans votre territoire et je serai donc très direct — lorsque je suis allé visiter votre région au sujet du projet de loi C-68, je pense que le Nunavut avait obtenu une injonction à l'égard de l'enregistrement

registry. What has happened in your nation since I met with all your chiefs? Was it George that was chairing the meeting or was that you?

Mr. Erasmus: It was I.

Senator St. Germain: Do you have any comment on that legislation and how it has affected your people?

Mr. Erasmus: We had the meeting in Fort Providence, and you were one of the people who was working in conjunction with the AFN and other Aboriginal people in trying to secure people's rights. The answer might be long but I think I have to explain some of it.

The Northwest Territories, the Yukon and Alberta and other provinces were not in support of the legislation when it was passed. It was taken to court by those provinces, and the territorial government was a party to that litigation. The judgment at the time was interesting because the judge said that there are three components that ought to be looked into further. One was with respect to the Aboriginal peoples because of our treaties, which are valid because of the different agreements, because of our special nature, et cetera. The second one was the northern aspect, people in the North, how their living is different. Firearms legislation was not designed for people in the North, and that it was more a southern problem and they were trying to address that. The third one was to look at urban versus rural. The judgment said that.

In light of that, the Inuit, if I remember correctly, chose to take the matter to court and because they have specific provisions in their agreement about licensing, and so on, the judge ruled that it was a stay. There is an arrangement with the Inuit that they will not suspend the judgment so that they will not get arrested or be bothered by the enforcement officers.

In our instance, Mr. Fontaine was the national chief at the time. I was fortunate to have the firearms file, and we tried to work with Canada because we believed that we had a treaty and Aboriginal rights. If you look at our treaties, regardless of whether they are seen as oral treaties, or even the written versions, it is clear that we have a mode of life and that is not to be interfered with. That goes further in that, in the treaty, it also mentions that we get ammunition from the Crown. That signifies symbolically that our way of life of hunting, trapping, fishing, being on the land, having access to the land, must always continue.

With that in mind, we began to talk to Canada, and we wanted to get into an agreement where they would recognize that we have jurisdiction over that whole area, with firearms and so on. Our talks advanced to quite a degree but because of the instability, I guess, of the Canadian government — because we have gone through three different elections since then — it has been difficult to come up with an agreement. I do not mention that to imply that Canada is unstable, but as you know there have been a number of elections, and so we have been dealing with different ministers. We are at the point where the RCMP does not want to enforce either, because it costs a lot of money to do that.

des armes à feu. Que s'est-il passé dans votre nation depuis que j'ai rencontré tous vos chefs? Était-ce George qui présidait la réunion ou était-ce vous?

M. Erasmus : C'était moi.

Le sénateur St. Germain : Avez-vous quelque chose à dire au sujet de cette loi et des conséquences qu'elle a eues pour votre peuple?

M. Erasmus : Nous avons tenu cette réunion à Fort Providence et vous étiez parmi les gens qui collaboraient avec l'APN et les autres peuples autochtones pour essayer de protéger nos droits. Ma réponse sera peut-être longue, mais je crois devoir expliquer un peu les choses.

Les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alberta, ainsi que d'autres provinces, n'appuyaient pas cette loi quand elle a été adoptée. Ces provinces ont contesté la loi devant les tribunaux et le gouvernement territorial a été partie au litige. Un jugement intéressant a été rendu, car le juge a déclaré qu'il y avait trois aspects à examiner de plus près. L'un concernait les peuples autochtones en raison de nos traités qui sont valides à cause des différents accords, en raison de notre nature particulière, et cetera. Le deuxième était l'aspect septentrional, le fait que les habitants du Nord ont un mode de vie différent. La Loi sur les armes à feu n'a pas été conçue pour la population du Nord. C'était davantage un problème pour les gens du Sud auquel on essayait de remédier. Le troisième aspect était la dimension urbaine par opposition à la dimension rurale. C'est ce que disait le jugement.

Suite à cette décision, les Inuits, si je me souviens bien, ont décidé de porter la question devant les tribunaux et comme l'accord qu'ils ont conclu contient des dispositions précises au sujet des permis, et cetera, le juge a ordonné une injonction. L'entente conclue avec les Inuits leur évite de se faire arrêter ou ennuyer par la police.

Dans notre cas, notre chef national à l'époque était M. Fontaine. J'ai eu la chance que le dossier des armes à feu me soit confié. Nous avons essayé de nous entendre avec le Canada parce que nous pensions avoir des droits issus de traités et des droits ancestraux. Si vous examinez nos traités, peu importe qu'il s'agisse de traités oraux ou écrits, il est évident que nous avons un certain mode de vie et qu'il devait être préservé. Le traité va encore plus loin, car il mentionne que nous obtenons nos munitions de la Couronne. Cela signifie symboliquement que notre mode de vie axé sur la chasse, le piégeage, la pêche, l'occupation de notre territoire et l'accès à notre territoire doit toujours être préservé.

Dans cet esprit, nous avons entamé des pourparlers avec le Canada dans le but de conclure un accord qui reconnaîtrait notre compétence dans tout ce domaine, y compris les armes à feu et le reste. Nos pourparlers ont progressé jusqu'à un certain point, mais à cause sans doute de l'instabilité du gouvernement canadien, étant donné qu'il y avait eu trois élections entre-temps, il a été difficile de parvenir à un accord. Je ne dis pas cela pour laisser entendre que le Canada est instable, mais comme vous le savez il y a eu un certain nombre d'élections et nous avons donc eu affaire à des ministres différents. Nous en sommes arrivés au point où la GRC ne veut pas non plus appliquer la loi parce

The understanding is that the legislation was not designed in conjunction with them. You know the rest. The headlines are telling us that it should have cost two million and it is now costing somewhere in the billions, so it is not working.

We have not come to an agreement. The RCMP has agreed to work with us. If we are out hunting, they will not come and try and confiscate our guns as long as safety is adhered to. We continue to practice as we have always done, which is to teach our young people at a young age how to use firearms and to be on the land.

Senator St. Germain: I think, Mr. Chairman, I deviated from the agreement. I think it is part of the agreement because of the ability to govern yourselves in the areas that concern you. If you recall, at the time my concern was not for the south. It was for our Aboriginal peoples right across the board and their ability to maintain their rights under section 35, and whatever rights they have that flow from 1763.

To get back to the agreement, at the first meeting I raised five items. They were that the agreement failed to achieve final settlement. In some ways, I think that is good. These are questions that came from the House of Commons as a result of a study that was done over there.

My main concern in regard to this legislation is with respect to the overlap situation. Overlap includes neighbouring tribes or neighbouring groups of Aboriginal peoples as well as the Metis situation. We had the Tliche make a presentation to us and I think they have answered most of these questions, but I will ask you, Mr. Erasmus, who is from that area. You are very familiar with that area. With respect to the agreements — and apparently there are four overlap agreements that have been signed that go with this particular agreement. It was pointed out to us that the Metis had not been consulted, and the Metis brought that to our attention. We will hear from the Metis representative later. I would like to know what you are hearing about this aspect of it in your part of the country, Mr. Erasmus.

Mr. Erasmus: Did you say that the Metis were consulted?

Senator St. Germain: The Metis were consulted. Some of them came to us initially and said that they were not consulted. We have since heard that there has been certain consultation. There is litigation that is pending. It put the minister and the parliamentary secretary, Ms. Barnes, who is with us here this evening, in a complex situation in answering because the matter was before the court. Some information I received leads me to think that a committee of this nature has the right to probe into these issues regardless of whether they are before the courts.

I know you are familiar with the area, you are familiar with the people, and you are the best person to ask as to just what is taking place. Not to say that the grand chief does not know what is going on, but I think he is from Manitoba, where I am originally from.

que cela coûte très cher. Apparemment, cette loi n'a pas été conçue en collaboration avec elle. Vous savez le reste. Nous lisons dans les journaux que ce programme devait coûter 2 millions de dollars et que son coût se chiffre maintenant à plusieurs milliards. Par conséquent, cela ne marche pas bien.

Nous n'avons pas conclu d'entente. La GRC a accepté de travailler avec nous. Si nous chassons, elle ne viendra pas essayer de confisquer nos armes tant que nous respecterons les règles de sécurité. Nous continuons, comme nous l'avons toujours fait, d'enseigner à nos jeunes comment se servir des armes à feu depuis leur plus jeune âge.

Le sénateur St. Germain : Monsieur le président, je pense m'être écarté de l'Accord. Cette question s'y rapporte en raison de la capacité de se gouverner dans les domaines qui vous concernent. Comme vous vous en souviendrez, à l'époque, ce qui m'intéressait, ce n'était pas le Sud. C'étaient les droits ancestraux de tous nos peuples et leur capacité de préserver leurs droits en vertu de l'article 35 de même que les droits qui découlent du traité de 1763.

Pour en revenir à l'Accord, à notre première réunion, j'ai soulevé cinq questions. J'ai fait valoir que l'Accord n'offrait pas un règlement définitif. À certains égards, je pense que c'est une bonne chose. Ces questions ont été soulevées à la Chambre des communes à la suite d'une étude qui a été réalisée là-bas.

Ce qui m'intéresse surtout en ce qui concerne ce projet de loi, c'est la question du chevauchement. Il y a un chevauchement avec les tribus voisines ou les groupes autochtones voisins, et il y a aussi la situation des Métis. Les Tliches nous ont présenté leur point de vue et je crois qu'ils ont répondu à la plupart de ces questions. Monsieur Erasmus, comme vous venez de cette région, je vais vous poser une question. Vous connaissez très bien la région. En ce qui concerne les accords, apparemment, il y a quatre accords qui se chevauchent et qui accompagnent l'accord qui nous intéresse maintenant. Les Métis nous ont signalé qu'ils n'avaient pas été consultés. Nous entendrons leur représentant plus tard. Je voudrais savoir ce que vous avez entendu dire à ce sujet dans votre région du pays, monsieur Erasmus.

M. Erasmus : Avez-vous dit que les Métis avaient été consultés?

Le sénateur St. Germain : Les Métis ont été consultés. Au départ, certains d'entre eux sont venus nous voir pour dire qu'ils n'avaient pas été consultés. Nous avons entendu dire, depuis, qu'il y avait eu certaines consultations. La cause est en instance. Cela a placé le ministre et la secrétaire parlementaire, Mme Barnes, qui se trouve parmi nous ce soir, dans une situation délicate pour répondre étant donné que l'affaire est devant les tribunaux. D'après certains renseignements que j'ai reçus, un comité comme celui-ci a le droit de soulever ces questions, même si elles sont devant les tribunaux.

Je sais que vous connaissez bien la région et sa population et que vous êtes le mieux placé pour nous dire ce qui se passe. Je ne veux pas dire que le grand chef n'est pas au courant de ce qui se passe, mais je crois qu'il vient du Manitoba dont je suis moi-même originaire.

Mr. Fontaine: I support Mr. Erasmus. I am here for moral support.

Mr. Erasmus: I thank you for having such confidence in me. I will have to remember that when we tackle the other agreements we still have before us.

Senator St. Germain: You have always been honest with me. There is no reason that that should not continue.

Mr. Erasmus: I appreciate that. I will give a little history because the way you put the question before me is really interesting.

We made mention of the land use study that was done between our people. We have always viewed ourselves as Dene. Anyone living in our part of the country is either Dene or not. It is very simple. What happened is that we had a long discussion amongst ourselves in the 1970s, and part of the 1980s, and after much discussion it was agreed that an individual is either a descendant or he is not a descendant, and you cannot sit somewhere on the fence. There are different ways to become a descendant. You can be adopted, you can marry in or you can marry out. Your eyes could be blue but you could still be a descendant. We have a whole method of defining who we are as Dene citizens.

The difficulty is that Canada, over the years, has divided our people. Canada designed an Indian Act that called some of our people Indians, and called some of us Metis, and called some of us half-breeds, and called us all sorts of other things, but we have survived, and we call ourselves Dene. One of the things that we did in the early 1970s was to insist that we be called that, because we are not Indians. Indians come from India and other places.

We had a declaration in Senator Sibbeston's hometown of Fort Simpson in 1975, I believe it was. I was living there at the time. I was working in the community and I remember quite well, I was in the hall when they did it. We passed the Dene declaration, and that declared that we were a nation of people. We were seeking self-determination, and we had the right to define ourselves.

There is a lot of history to that. Growing up, there was no such thing as Metis. We were the people. It was not until after the court cases that I mentioned that suddenly Canada asked us to say who we were: Are you Metis non-status? Are you Dene? What table are you at? We went through the struggle amongst our people and we decided to organize together. We had a Dene-Metis claim, and we had that until 1990 when Canada changed its policy. Rather than having all of us at the table, on November 7, 1990, the minister under the Mulroney administration insisted that we go regional. We had to break into five linguistic regional entities. This is the third regional entity that is coming before the Senate to get Royal Assent.

In terms of land use, what we did was prove that we were the occupants of the land from time immemorial. We got a sample of our people to put on maps where they always went, and rather

M. Fontaine : Je soutiens M. Erasmus. Je suis ici pour apporter mon appui moral.

M. Erasmus : Je vous remercie d'avoir autant confiance en moi. Il faudra que je m'en souviene quand nous nous attaquerons aux autres accords qu'il nous reste à conclure.

Le sénateur St. Germain : Vous avez toujours été honnête avec moi. Il n'y a pas de raison pour que cela ne continue pas.

M. Erasmus : Je vous en remercie. Je vais retracer brièvement l'historique des événements, car la façon dont vous m'avez posé la question est assez intéressante.

Nous avons mentionné l'étude de l'utilisation des terres qui a été réalisée auprès de notre peuple. Nous nous sommes toujours considérés comme des Dénés. Si vous vivez dans notre région du pays, ou bien vous êtes Déné ou bien vous ne l'êtes pas. C'est très simple. Nous avons eu de longues discussions entre nous dans les années 70 et une partie des années 80 au terme desquelles il a été convenu que vous pouviez être entièrement ou pas du tout Déné, mais pas à moitié. Il y a différentes façons d'être d'ascendance dénée. Vous pouvez être adopté, vous pouvez devenir un Déné ou cesser d'en être un par mariage. Vous pouvez avoir les yeux bleus, mais être quand même d'ascendance dénée. Nous avons toute une méthode pour déterminer qui sont les citoyens dénés.

Le problème, c'est qu'au cours des années, le Canada a divisé notre peuple. Le Canada a adopté une Loi sur les Indiens qui donnait à une partie de notre peuple l'appellation d'Indiens et à une autre l'appellation de Métis ou de demi-sang et toutes sortes d'autres choses. Nous avons toutefois survécu et nous nous qualifions de « Dénés ». Au début des années 70, nous avons insisté pour être appelés par ce nom, car nous ne sommes pas des Indiens. Les Indiens viennent de l'Inde et d'autres pays.

Nous avons adopté une déclaration à Fort Simpson, la ville du sénateur Sibbeston, en 1975, je crois. Je vivais là-bas à l'époque. Je travaillais dans la communauté et je m'en souviens très bien, car je me trouvais dans le hall quand cela a été fait. Nous avons adopté la Déclaration dénée qui disait que nous étions une nation. Nous demandions l'autodétermination et nous avions le droit de nous définir nous-mêmes.

Il y a toute une histoire associée à cela. Quand j'étais jeune, les Métis n'existaient pas. Nous étions un peuple. C'est seulement après les jugements des tribunaux dont j'ai parlé que le Canada nous a tout à coup demandé qui nous étions : êtes-vous des Métis non inscrits? êtes-vous des Dénés? de quel groupe de négociation faites-vous partie? Nous nous sommes efforcés de répondre à ces questions entre nous et nous avons décidé de nous organiser. Nous avons une revendication Déné-Métis et cela a duré jusqu'en 1990, année où le Canada a changé sa politique. Au lieu de nous réunir tous à la table de négociation, le 7 novembre 1990, le ministre, sous le gouvernement Mulroney, a insisté pour que nous nous séparions en régions. Nous devons nous diviser en cinq entités régionales linguistiques. C'est la troisième entité régionale qui comparait devant le Sénat pour obtenir la sanction royale.

En ce qui concerne l'utilisation des terres, nous avons prouvé que nous étions ses occupants depuis des temps immémoriaux. Nous avons choisi un échantillon de gens de notre peuple pour

than asking people to have just men, for example, do that, we also asked women, so a certain sample of our people were women because many of our women can hunt and trap just like men. We did a sample. It included people whom Canada called Metis, or half-breeds or whatever. They are relatives, descendants, so we have a Dene-Metis land-use occupancy study.

Within that, if I look at the land-use maps, we have them, they are digitized, they are owned by our people, and it does not identify people overlapping each other. All of our land is used. It is all digitized. You can point anywhere on a map and we can bring out information that shows that our people have always used it, even though we do not have a hundred per cent sample. There is no such thing as Metis.

However, if people insist on calling themselves Metis, there is no land out there that is Metis land. There is no such thing. There is Dene land, and if the Metis are going to have rights to those lands, if that is what they want to call themselves, they will have to get those rights from the Dene. That has always been our understanding, internally and with Canada.

Senator St. Germain: Yet Metis are Dene, as far as you are concerned, if they so wish to be?

Mr. Erasmus: They can call themselves that but they are descendants of our people. Their rights come from us; their rights do not come from Canada. They are Metis because we allowed them to be Dene, and they do exist.

Senator St. Germain: The five regions are Gwich'in, Sahtu, Tlicho, Akaitcho and Deh Cho.

Senator Buchanan: I must tell you that I am very pleased to be a member of this committee. I go back a long time in government. The reason I am so pleased to be a member of this committee is that I was a participant, as Premier of Nova Scotia for 13 years, in Aboriginal, federal and provincial meetings here in Ottawa. I believe they extended through 1978, 1981, 1985, 1987, and 1990. They included the chiefs of the great Aboriginal nation of Mi'kmaq in Nova Scotia.

I also participated between 1978 and 1982, leading to the Constitution Act of 1982 and the unanimous agreement that we achieved at that time for the Aboriginals of Canada. That section 35, protecting and preserving Aboriginal treaties, was constitutionalized at that time.

I am also interested in your comments today and the term "offshore rights" for, as I understand it, the Dene nation, under Treaty 11 of 1763. Offshore rights are, of course, very important and vital to the future of Nova Scotia. Like you, and your treaty, which extends your rights offshore — and I was not aware of this — in fact, extends your rights territorially to the Beaufort Sea. It is extremely important that that right is preserved and

qu'ils se rendent sur les territoires qu'ils avaient l'habitude de fréquenter et au lieu de demander seulement à des hommes de le faire, nous l'avons également demandé à des femmes. Une partie de notre échantillon était donc constituée de femmes, car un grand nombre de nos femmes peuvent chasser et poser des pièges tout comme les hommes. Nous avons procédé à un échantillonnage. Cela comprenait des gens que le Canada qualifie de Métis ou demi-sang ou je ne sais trop quoi. Ce sont des parents, des descendants et nous avons donc réalisé une étude de l'occupation et de l'utilisation des terres par les Dénés-Métis.

Si je regarde les cartes d'utilisation des terres, elles sont numérisées. Ces terres appartiennent à notre peuple et on ne voit aucun chevauchement sur la carte. Toutes nos terres sont utilisées. Tout est numérisé. Vous pouvez pointer n'importe quel endroit sur la carte et nous vous donnerons des renseignements montrant que notre peuple a toujours utilisé ces terres, même si notre échantillonnage ne comprend pas la totalité de notre population. La notion de Métis ne correspond à rien.

Néanmoins, si des gens insistent pour s'appeler des Métis, il n'y a aucun territoire qui porte le nom de terres métisses. Cela n'existe pas. Ce sont des terres dénées et si les Métis obtiennent de droits sur ces terres, si c'est ainsi qu'ils veulent s'appeler, ils devront obtenir ces droits des Dénés. C'est toujours ce qui a été entendu, au sein de notre peuple et dans nos relations avec le Canada.

Le sénateur St. Germain : Mais les Métis sont des Dénés en ce qui vous concerne ou c'est ce qu'ils souhaitent être?

M. Erasmus : Ils peuvent s'appeler ainsi, mais ils sont les descendants de notre peuple. C'est de nous et non pas du Canada que leur viennent leurs droits. Ils sont Métis parce que nous leur avons permis d'être des Dénés et ils existent.

Le sénateur St. Germain : Les cinq régions sont Gwich'in, Sahtu, Tlicho, Akaitcho et Deh Cho.

Le sénateur Buchanan : Je dois dire que je me réjouis de faire partie de ce comité. Cela fait longtemps que je suis au gouvernement. Si je me réjouis tant de faire partie de ce comité, c'est parce qu'à titre de premier ministre de Nouvelle-Écosse, pendant 13 ans, j'ai participé aux réunions autochtones-fédérales-provinciales ici, à Ottawa. Je crois qu'elles se sont déroulées en 1978, 1981, 1985, 1987 et 1990. Les chefs de la grande nation autochtone des Micmacs de Nouvelle-Écosse y participaient.

J'ai également pris part, entre 1978 et 1982, aux pourparlers qui ont débouché sur la Loi constitutionnelle de 1982 et l'entente unanime que nous avons conclue à l'époque pour les Autochtones du Canada. C'est à ce moment-là que l'article 35 qui protège et préserve les traités avec les Autochtones a été enchâssé dans la Constitution.

Je m'intéresse également à ce que vous avez dit aujourd'hui à propos des « droits extracôtiers », car à ma connaissance la Nation dénée est visée par le traité n° 11 de 1763. Les droits extracôtiers sont, bien entendu, d'une importance cruciale pour l'avenir de la Nouvelle-Écosse. Votre traité étend vos droits territoriaux — ce que j'ignorais — jusqu'à la mer de Beaufort. Il est très important que vous préserviez et protégiez ces droits, car

protected for you because, in Nova Scotia, in the Constitution Act of 1867, what many people do not know is that the territory of Nova Scotia at that time was defined as the present territory of the colony, and also extending 200-leagues offshore, including the great island of Sable and around the great island of Sable.

From 1978 until 1983, I negotiated, with the help of many others, the first offshore oil and gas agreements with the federal government, and signed it with Mr. Trudeau in 1983, and then negotiated a second agreement in 1986 with Prime Minister Mulroney. Those agreements were then passed into law in the Parliament of Canada and in the Legislature of Nova Scotia. Of course, those agreements, which included 100 per cent of revenues from natural gas and oil which would include our provincial tax, royalties and leasing fees, were to come to the people of Nova Scotia. Production got under way in 1999. It has taken a few years to bring that to fruition but, as you know, that occurred a few weeks ago and 100 per cent of the royalties are now coming to Nova Scotia. I want you to remember those kinds of historic things that happened in my province.

As far as the Dene nation is concerned, I understand that your offshore rights now extend right to the Beaufort Sea, which there is no question would contain a lot of mineral resources, oil, gas, et cetera.

I am very pleased to be again participating in discussions with the Aboriginal nations of Canada.

Mr. Fontaine: We are pleased that Senator Buchanan is so supportive. We welcome support from all quarters with respect to this agreement.

Senator Christensen: I am very supportive of the agreement and want to see it passed.

Chief Fontaine, the Assembly of First Nations is a national organization that advocates for First Nations communities across the country. Does the AFN have a role in any of the land claims negotiations that take place?

Mr. Fontaine: We do not have a direct role, unless we are asked to participate, but our mandate does not extend to negotiations of land claims agreements. That is a matter that belongs to First Nations governments themselves.

Senator Christensen: Do you have any opinion of why most of the settlements that have been achieved to date are in the North as opposed to other parts of the country?

Mr. Fontaine: One might argue that people in the North are more enlightened than those in the South.

Senator Christensen: I will agree with that.

Mr. Fontaine: People are anxious to move on. This is an agreement that is good for the Tlicho and, because the Tlicho have decided that it is good for them, the Assembly of First Nations, as a national organization, supports them.

la Loi constitutionnelle de 1867 définissait le territoire de la Nouvelle-Écosse — ce que beaucoup de gens ignorent — comme le territoire actuel de la colonie et une zone s'étendant à 200 lieux du littoral. Ce territoire incluait et entourait la grande île de Sable.

Entre 1978 et 1983, j'ai négocié avec le gouvernement fédéral, avec l'aide de beaucoup d'autres gens, les premières ententes sur les gisements de pétrole et de gaz extracôtiers qui ont été signées par M. Trudeau en 1983, puis j'ai négocié un deuxième accord en 1986 avec le premier ministre Mulroney. Ces accords ont ensuite été adoptés par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse. Bien entendu, ces accords qui incluaient 100 p. 100 des revenus du gaz naturel et du pétrole, notre taxe provinciale, les redevances et les baux, devaient servir les intérêts de la population de la Nouvelle-Écosse. La production a commencé en 1999. Il a fallu quelques années pour que tous ces efforts aboutissent, mais comme vous le savez, c'est maintenant chose faite depuis quelques semaines et la Nouvelle-Écosse obtient 100 p. 100 des redevances. Je tenais à vous rappeler ces événements historiques qui se sont produits dans ma province.

En ce qui concerne la Nation dénée, je crois que vos droits extracôtiers s'étendent actuellement jusqu'à la mer de Beaufort qui recèle certainement d'importantes ressources minérales, du pétrole, du gaz, et cetera.

Je me réjouis vivement de participer de nouveau à des discussions avec les nations autochtones du Canada.

M. Fontaine : Nous sommes contents de voir que le sénateur Buchanan nous appuie autant. Tous les appuis que nous pouvons obtenir pour cet accord sont les bienvenus.

Le sénateur Christensen : J'appuie vivement cet accord et je tiens à ce qu'il soit adopté.

Chef Fontaine, l'Assemblée des Premières nations est une organisation nationale qui défend les intérêts des communautés des Premières nations de tout le pays. L'APN joue-t-elle un rôle dans les négociations portant sur certaines revendications territoriales?

M. Fontaine : Nous ne jouons pas un rôle direct à moins qu'on ne nous le demande, mais notre mandat n'inclut pas la négociation des revendications territoriales. C'est une responsabilité qui incombe aux gouvernements des Premières nations.

Le sénateur Christensen : Avez-vous une idée des raisons pour lesquelles la plupart des règlements conclus jusqu'ici concernent le Nord plutôt que les autres régions du pays?

M. Fontaine : C'est peut-être parce que les gens du Nord sont plus éclairés que ceux du Sud.

Le sénateur Christensen : Je suis d'accord là-dessus.

M. Fontaine : Les gens tiennent à ce que les choses bougent. C'est un accord qui est bon pour les Tlichos et comme les Tlichos ont décidé qu'il était bon pour eux, l'Assemblée des Premières nations les appuie en tant qu'organisation nationale.

Senator Christensen: In your presentation you say that the Canadian federal system allows for three orders of government: federal, provincial and municipal. You then say that this treaty enhances Confederation, as it should. We know that the rights, privileges and liabilities of the Tlicho are inherent and do not derive their powers from the Constitution Act, 1982. They are, by their nature, inextinguishable rights, and the property rights and territorial integrity remain intact.

In your presentation to the House of Commons, you described the government inherent rights policy as deficient and flawed, and said that municipal-type government powers, which are largely delegated, do not apply here.

How would you describe the governing structure that has been set out in this agreement? Where does it fit? How do you see the structure? I am thinking about the Yukon Territory where we have the Umbrella Final Agreement. The First Nations there are very involved in all government through the boards, which are a part of their land claims agreements. Our environmental legislation was a requirement of that agreement. They are now very much an integral part of our territory. It is meshing.

Mr. Erasmus: I explained earlier that at one time we had, like in the Yukon, one umbrella agreement, but we broke into regions and each region will design their regional autonomy and they will reciprocate their rights and jurisdictions with Canada. In the end, though, we will have to have a model that includes all of our people residing in the North.

Over time, we have looked at different models. For example, Jim Burke, a well-known individual in the North, commissioned a study. At that time we were ahead of ourselves. These models that we designed envisioned a number of ways that we could govern ourselves and all the residents of the North. However, we did not have an agreement like the Tlicho agreement that sets out the authority people will have at the local level. This talks about that. It talks about how they can take care of themselves. They have done a lot of work and they have the experience. The premier talked about it and the chief talked about their experience. They are ready to do it.

The other regions will get to the point where the Tlicho are, and then we will have to design a model that includes all of us. Some of those powers might include health, which involves all of us, or some land rights or financial matters, and so on.

Senator Christensen: Where does this fit in the scheme of things in the levels of government?

Mr. Erasmus: This agreement allows the Tlicho to define who they are. They come from a particular piece of land and have their own reality, and they have come to terms with Canada. The agreement defines the powers and authorities that they have always had.

Le sénateur Christensen : Dans votre mémoire, vous dites que le système fédéral canadien prévoit trois paliers de gouvernement : Les paliers fédéral, provincial et municipal. Vous ajoutez que ce traité fera de la Confédération ce qu'elle aurait dû être, que les droits, les privilèges et les responsabilités des Tlichos sont inhérents et ne découlent pas de la Loi constitutionnelle de 1982, que ce sont des droits inaliénables et que les droits de propriété et l'intégrité territoriale des Tlichos demeurent intacts.

Dans le mémoire que vous avez adressé à la Chambre des communes, vous dites que la politique du gouvernement à l'égard des droits inhérents présente des lacunes et des défauts et que les pouvoirs qui s'apparentent à ceux des gouvernements municipaux et qui sont largement délégués ne s'appliquent pas ici.

Comment décririez-vous la structure de gouvernance qui est prévue dans cet accord? Où s'insère-t-elle? Comment voyez-vous cette structure? Je pense au Territoire du Yukon où nous avons un Accord cadre définitif. Les Premières nations du Territoire participent activement à tous les gouvernements par l'entremise des divers conseils qui font partie des ententes sur leurs revendications territoriales. Notre législation environnementale était exigée par cette entente. Cela fait maintenant partie intégrante de notre territoire.

M. Erasmus : J'ai expliqué plus tôt qu'à un moment donné, nous avons une entente cadre, comme au Yukon, mais que nous nous sommes séparés en régions et que chaque région décidera de son autonomie régionale et réciproquera ses droits et compétences avec le Canada. Néanmoins, en fin de compte, nous aurons un modèle qui inclura tous les membres de notre nation qui résident dans le Nord.

Nous avons examiné différents modèles au cours des années. Par exemple, Jim Burke, une personnalité bien connue du Nord, a fait faire une étude. À l'époque, nous étions en avance sur les événements. Les modèles que nous avons conçus envisageaient un certain nombre de façons dont nous pourrions gouverner, nous-mêmes et tous les résidents du Nord. Nous n'avions toutefois pas d'entente comme l'Accord tlicho qui précise les pouvoirs dont les gens disposeront au niveau local. Cet accord en parle. Il précise comment les gens peuvent se gouverner. Beaucoup de travail a été réalisé et les Tlichos ont acquis l'expérience requise. Le premier ministre en a parlé et le chef également. Nous sommes prêts à le faire.

Les autres régions en arriveront au même point que les Tlichos et nous devons alors concevoir un modèle qui s'appliquera à nous tous. Certains de ces pouvoirs pourraient inclure la santé, qui nous concerne tous, ou certains droits territoriaux ou questions financières, et cetera.

Le sénateur Christensen : Où tout cela s'inscrit-il dans les différents paliers de gouvernement?

M. Erasmus : L'accord permet aux Tlichos de définir qui ils sont. Ils viennent d'un territoire particulier, ils ont leur propre réalité et ils se sont entendus avec le Canada. L'accord définit les pouvoirs et responsabilités qui ont toujours été les leurs.

We have always said that section 35 is full. We have everything that any other society has. They have defined some of that and they are now getting it entrenched in the Canadian Constitution. They do not deal with all authorities. They put some in abeyance. For example, they will not establish an army. There is no need to do that.

This is certainly the agreement that has gone the furthest. Over time, we have gone step by step to reach this point.

Senator Buchanan: I want to make it very clear that my comments on section 35 were in no way intended to indicate that in 1981-82 the premiers, the Prime Minister and the Aboriginal groups in any way created those rights. We wanted to ensure that the inherent rights of Aboriginals in Canada would be constitutionalized for certainty in the future because, as years go by, people forget.

Senator Watt: I would like to deal with three issues brought forward by Mr. Erasmus.

To your knowledge, when were your people given the right to vote in regard to the treaty? When they were given the right to vote and participate in a national political process, did they then, and only then, become Canadians? Would you enlighten me on that? It is an interesting subject.

Mr. Erasmus: It is. I think of this a lot because I was fortunate to be born before we had the right to vote. People complain about not having the right to vote, but we all know Canadian history. I was born in 1954, and it was not until 1960 that we were considered Canadians. The problem was that Diefenbaker never asked us.

Senator St. Germain: He had given it to you.

Mr. Erasmus: On their own terms, they said that these people whom we made treaties with, international treaties, valid treaties, will now become Canadians and we will give them the right to vote. We will also allow them to consume alcohol and other things.

The problem was that they never asked us. In international law, and now Canadian law, and so on, it is very clear that if you are to do anything like that, you must consult with the people concerned and get their consent. We became Canadians, I guess, and it is as if we have dual citizenship. I believe that the Tlicho have the right to have their own passport, because they are Dene first, and its inherent, and the Constitution respects that. They now are entering into Confederation, so to speak, with this agreement. They are entering into Confederation on their own terms. Canada has agreed, so they have dual citizenship.

It might mean, for example, that the Metis may be able to go this far also, especially if they call themselves descendants. If they agree that they are descendants of our people, what will happen is, if there was an indigenous hockey team, for

Nous avons toujours dit que l'article 35 était complet. Nous avons tout ce que les autres sociétés ont. Certains pouvoirs ont été définis et sont maintenant enchâssés dans la Constitution canadienne. Certains pouvoirs n'y figurent pas et sont laissés de côté. Par exemple, les Tlichos n'établiront pas d'armée. Ils n'en ont pas besoin.

C'est certainement l'accord qui est allé le plus loin. Nous en sommes arrivés là étape par étape, au fil du temps.

Le sénateur Buchanan : Je tiens à bien préciser qu'à propos de l'article 35, je n'ai certainement pas voulu dire qu'en 1981-1982, les premiers ministres des provinces, le premier ministre et les groupes autochtones avaient créé ces droits. Nous voulions faire en sorte que les droits inhérents des Autochtones du Canada soient enchâssés dans la Constitution pour apporter des certitudes étant donné qu'avec les années, les gens oublient.

Le sénateur Watt : Je voudrais parler des trois questions que M. Erasmus a soulevées.

À votre connaissance, quand votre peuple a-t-il obtenu le droit de voter au sujet du traité? Est-ce quand il a obtenu le droit de voter et de participer à un processus politique national et seulement à ce moment-là que les membres de votre nation sont devenus des Canadiens? Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet? C'est un sujet intéressant.

M. Erasmus : En effet. C'est une chose à laquelle je pense souvent, car j'ai eu la chance de naître avant que nous ayons le droit de voter. Les gens se plaignent de ne pas avoir le droit de voter, mais nous connaissons tous l'histoire du Canada. Je suis né en 1954, et c'est seulement à partir de 1960 qu'on nous a considérés comme des Canadiens. Le problème est que Diefenbaker ne nous a jamais demandé notre avis.

Le sénateur St. Germain : Il vous a donné ce droit.

M. Erasmus : À ses propres conditions. Le gouvernement a dit que ces gens avec qui il concluait des traités, des traités internationaux, des traités valides, deviendraient des Canadiens et qu'on leur donnerait le droit de voter. On les autorisait aussi à consommer de l'alcool et d'autres choses.

Le problème, c'est qu'on ne nous a jamais demandé notre avis. En droit international et maintenant en droit canadien, il est parfaitement clair que pour prendre ce genre de mesures, vous devez consulter la population concernée et obtenir son consentement. Nous sommes devenus Canadiens et je suppose que nous avons en quelque sorte une double citoyenneté. Je crois que les Tlichos ont le droit d'avoir leur propre passeport parce qu'ils sont Dénés d'abord et avant tout; c'est un droit inhérent et la Constitution le respecte. Ils entrent maintenant dans la Confédération avec cet accord. Ils entrent dans la Confédération à leurs propres conditions. Le Canada a donné son accord et ils ont donc une double citoyenneté.

Cela pourrait signifier, par exemple, que les Métis pourront en obtenir autant, surtout s'ils se qualifient de descendants. S'ils reconnaissent qu'ils sont les descendants de notre peuple et s'il y a une équipe de hockey autochtone, par exemple, ses membres

example, these guys could have their own passport, they could play in the Olympics in Vancouver in 2010 and beat Canada for the gold medal.

Senator St. Germain: You did make mention that there are Metis with blue eyes.

Senator Watt: You mentioned in your presentation that your nation is being fractured, not by you but by the outside system. I believe you covered this when you were answering Senator Christensen. If there is a possibility down the road that you might have to revisit this matter and come up with an inclusive agreement with the Crown, what can we do as senators? When we table this bill in the Senate chamber, should we consider attaching an explanation or an observation? From time to time we do attach information that we feel is important and needs to be addressed. If you want us to do that, perhaps we can look at that.

You also mentioned financial aspects that go back quite a few years that have been changed by the government. Should we also consider addressing that matter in order to restore the original intent of an agreement that was signed between the two parties? I leave that with you, Mr. Erasmus, and with your people. If you would like us to do something about those two areas immediately, perhaps we can highlight it and help you to revisit that down the road.

Mr. Erasmus: The agreement provides for the parties to reopen if they so wish, and I believe those things are in other agreements.

On the financial matter, I do not believe that the agreement has to be reopened for that. That is more of a policy issue. The minister or the Prime Minister has discretion.

Senator Watt: I am not talking about opening up the agreement. I am talking about sending a text along with this bill as observations. It actually is, in a sense, a message to the other House.

Mr. Erasmus: I believe that is something that the Tlicho and the parties here need to work out. We merely bring it out as an observation.

Senator Watt: We will look at that.

Senator St. Germain: Mr. Erasmus, you have set out the five regions into which the Dene nation is broken up. You go right to the Beaufort. The Inuvialuit are further north. Are they affected by this?

Mr. Erasmus: The Inuvialuit were originally part of the other Inuit across the country. Then they formed COPE, Committee of Aboriginal Peoples Entitlement. They made an agreement before the Inuit did. What is taking place right now, which is interesting, is that those people are in discussions with the Gwich'in, and they are working on a joint governance model that will come forward at some point. That is how that has evolved.

The Chairman: I thank you for coming before us and providing us with the information. Your presentation will certainly add to our deliberation here.

pourraient avoir leur propre passeport, participer aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010 et compétitionner contre le Canada pour la Médaille d'or.

Le sénateur St. Germain : Vous avez mentionné qu'il y a des Métis aux yeux bleus.

Le sénateur Watt : Vous avez dit que votre nation était divisée, non pas par vous mais par le système extérieur. Je crois que vous en avez parlé en répondant au sénateur Christensen. Si en cours de route vous réexaminez la question et concluez un accord inclusif avec la Couronne, que pourrions-nous faire en tant que sénateurs? Lorsque nous déposerons ce projet de loi à la Chambre du Sénat, devrions-nous songer à y joindre une explication ou une observation? De temps à autre, nous joignons des renseignements que nous jugeons importants. Si vous voulez que nous le fassions, nous pourrions peut-être l'envisager.

Vous avez également mentionné des ententes financières qui remontent à quelques années et que le gouvernement a modifiées. Devrions-nous également étudier la question afin de rétablir l'intention initiale de l'entente conclue entre les deux parties? Je vous laisse y réfléchir, monsieur Erasmus, vous et votre peuple. Si vous voulez que nous fassions quelque chose immédiatement dans ces deux domaines, peut-être pourrions-nous le mentionner et vous aider à revoir cela plus tard.

M. Erasmus : L'accord prévoit que les parties peuvent le rouvrir si elles le désirent et je crois que ces questions figurent dans d'autres accords.

Pour ce qui est des questions financières, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rouvrir l'accord pour cela. C'est davantage une question de politique. Le ministre et le premier ministre ont des pouvoirs discrétionnaires.

Le sénateur Watt : Je ne parle pas de rouvrir l'accord. Je parle d'accompagner ce projet de loi de nos observations. En fait, il s'agit d'un message adressé à l'autre Chambre.

M. Erasmus : Je crois que c'est une chose à laquelle les Tlichos et les parties représentées ici devraient réfléchir. C'est une simple observation.

Le sénateur Watt : Nous allons étudier cela.

Le sénateur St. Germain : Monsieur Erasmus, vous avez énuméré les cinq nations qui constituent la Nation dénée. Cela s'étend jusqu'à la mer de Beaufort. Les Inuvialuits se trouvent plus au nord. Sont-ils touchés par cet accord?

M. Erasmus : Au départ, les Inuvialuits faisaient partie des autres peuples inuits du pays. Ils ont ensuite constitué le COPE, le Committee of Aboriginal Peoples Entitlement. Ils ont conclu un accord avant les Inuits. Ce qui se passe actuellement, et c'est intéressant, est qu'ils sont en pourparlers avec les Gwich'in et mettent au point un modèle de gouvernance conjoint qui finira par être mis en place. Voilà comment les choses ont évolué.

Le président : Je vous remercie d'être venu nous fournir ces renseignements. Votre témoignage va certainement éclairer nos délibérations.

Mr. Bill Enge, President, North Slave Metis Alliance: It is comforting having a chairman who is Metis himself, and coming from the Northwest Territories, so I can see I am among friendly company here.

Mr. Chairman, before I begin my presentation, I would like to thank the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for inviting the North Slave Metis Alliance to voice some of its views and concerns to this committee about Bill C-14, the Tlicho land claims and self-government agreement.

My name is Bill Enge, and I am the president of the North Slave Metis Alliance and the Yellowknife Metis Nation Local 66, a community-based Metis organization. I have been the president of Metis Local 66 in Yellowknife for the past 10 years and I ascended to the presidency of the North Slave Metis Alliance in November. Therefore, I have quite a long history with respect to the land claims developments going on in the North Slave region and across the Northwest Territories.

In that regard, nine years ago, former North Slave Metis Alliance president and current Rae/Edzo Metis Nation Local 64 president, Sholto Douglas and I started working together on achieving a land claim and self-government agreement for the North Slave Metis land claim beneficiaries. To realize such an agreement, we concluded that we needed to create a regional North Slave Metis organization in order to assert the collective Aboriginal rights of the North Slave Metis land claim beneficiaries. To that end, in 1996, Sholto Douglas and I successfully founded the North Slave Metis Alliance, when community-based Yellowknife Metis council president Clem Paul agreed to co-found the North Slave Metis Alliance with us.

The North Slave Metis Alliance, notwithstanding tremendous challenges to its political, economic and social mandates, achieved its goals in every arena that the organization targeted. One of our great successes came a year after the formation of the North Slave Metis Alliance when the Government of Canada, the Government of the Northwest Territories and Dogrib Treaty 11 Tribal Council offered a seat to the North Slave Metis Alliance at the Tlicho land claims and self-government negotiating table.

Unfortunately, however, the three principal parties to the Tlicho land claims and self-government agreement had to withdraw their offer to include the North Slave Metis Alliance as a party to the Tlicho land claim agreement because Clem Paul, who was the first elected president of the North Slave Metis Alliance, derailed the North Slave Metis Alliance land claims and self-government initiatives when he and his supporters undertook unlawful actions to transform the North Slave Metis Alliance organization into a tyranny. The primary unlawful actions of Clem Paul and his supporters were as follows: He refused to step down as president of the North Slave Metis Alliance after his two-year presidency term of office had expired; he oversaw the unlawful revocation of over 100 North Slave Metis Alliance members; he spearheaded several unlawful amendments to the North Slave Metis Alliance's constitution and by-laws; finally,

M. Bill Enge, président, Alliance des Métis de North Slave : Il est réconfortant d'avoir un président qui est lui-même Métis et qui vient des Territoires du Nord-Ouest. Je suis donc en bonne compagnie.

Monsieur le président, avant de commencer mon exposé, je voudrais remercier le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones d'avoir invité l'Alliance des Métis de North Slave à lui faire part de ses opinions et préoccupations au sujet du projet de loi C-14, Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho.

Je m'appelle Bill Enge et je suis le président de l'Alliance des Métis de North Slave et président de la Section locale 66 de la Nation des Métis de Yellowknife qui est une organisation communautaire métisse. Je préside la Section locale 66 de Yellowknife depuis 10 ans et je suis devenu président de l'Alliance des Métis de North Slave en novembre. J'ai donc une longue expérience des revendications territoriales dans la région de North Slave et dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

Il y a neuf ans, l'ancien président de l'Alliance des Métis de North Slave et président actuel de la Section locale 64 de la Nation métisse Rae/Edzo, Sholto Douglas et moi-même avons commencé à travailler ensemble en vue de la conclusion d'un accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale pour les Métis de North Slave. Pour obtenir cet accord, nous pensions qu'il était nécessaire de créer une organisation régionale des Métis de North Slave englobant tous les bénéficiaires de nos revendications territoriales. À cette fin, nous avons réussi en 1996 à fonder l'Alliance des Métis de North Slave après avoir persuadé le président du Conseil communautaire des Métis de Yellowknife, Clem Paul, de s'associer à nous pour le faire.

Malgré les énormes difficultés à relever sur le plan politique, économique et social, l'Alliance des Métis de North Slave a atteint ses objectifs dans tous les domaines. Nous avons enregistré un de nos grands succès un an après la formation de l'Alliance lorsque le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Conseil tribal des Dogribs signataires du traité n° 11 ont offert à l'Alliance des Métis de North Slave de siéger à la table de négociation sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho.

Malheureusement, les trois principales parties à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho ont dû retirer leur offre d'inclure l'Alliance des Métis de North Slave au nombre des parties à l'accord parce que Clem Paul, qui était le premier président élu de l'Alliance, a fait avorter les initiatives de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale de l'Alliance des Métis de North Slave en prenant, avec ses partisans, des mesures illégales pour transformer l'Alliance en dictature. Clem Paul et ses partisans ont commis les actes illégaux ci-après : Clem Paul a refusé de quitter son poste de président de l'Alliance des Métis de North Slave à l'expiration de son mandat au bout de deux ans; il a illégalement privé plus de 100 membres de l'Alliance de leur statut de membre, il a fait adopter plusieurs amendements illégaux à la constitution et aux règlements de l'Alliance et enfin, il a malheureusement

and regrettably, he oversaw the prosecution of an illegitimate injunction application in the Federal Court of Canada against the three principal parties to the Tlicho land claims agreement — the Government of Canada, the Government of the Northwest Territories, and the Dogrib Treaty 11 Tribal Council.

Needless to say, the most serious and damaging result of Clem Paul's unlawful and illegitimate actions was the removal of the offer by the three principal parties negotiating the Tlicho land claims and self-government agreement to join them at the negotiating table.

With that in mind, I would like to take this opportunity today to categorically state that as one of the founders of the North Slave Metis Alliance, and in my capacity as current president, I cannot fault the three principal parties that negotiated the Tlicho land claims agreement for removing their offer to include the North Slave Metis Alliance at the negotiating table.

The simple fact of the matter is that once over 100 North Slave Metis Alliance members unlawfully lost their membership, the North Slave Metis Alliance also lost its political mandate to represent the collective Aboriginal rights of the North Slave Metis land claim beneficiaries.

As a point of interest, Clem Paul's Federal Court of Canada injunction application against the Tlicho land claims agreement was dismissed. Unfortunately, however, North Douglas, Clem Paul's successor, saw fit to file another Federal Court of Canada lawsuit against the Government of Canada, the Government of Northwest Territories and the Dogrib Treaty 11 Tribal Council. The lawsuit's primary purpose was to compel the main parties to negotiate a land claims and self-government agreement with the North Slave Metis Alliance.

I wish to inform this committee that the current North Slave Metis Alliance board of directors terminated that lawsuit; and this duly elected board of directors of the North Slave Metis Alliance understands there is no reason to be in court against any of the principal parties to the Tlicho land claims agreement. The reason the North Slave Metis Alliance was not party to the Tlicho land claims and self-government agreement rests on the shoulders of Clem Paul and his supporters.

I am pleased to report that the North Slave Metis Alliance's political mandate to assert its members' collective Aboriginal rights has been restored. That is because Sholto Douglas, the former president and also the first vice-president of the North Slave Metis Alliance and I successfully won a six-year-long class action lawsuit against Clem Paul and his supporters in the Supreme Court of the Northwest Territories. The Supreme Court of the Northwest Territories ordered the following: Reinstatement of the memberships of all of the members whose memberships had unlawfully been revoked; reinstatement of the North Slave Metis Alliance's original constitution and bylaws; and an election under the auspices of the original North Slave Metis Alliance constitution and bylaws. Needless to say, the Supreme Court of

supervisé le dépôt d'une injonction illégitime auprès de la Cour fédérale du Canada contre les trois principales parties à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Conseil des Dogribs signataires du traité n° 11.

Il va sans dire que le résultat le plus grave et le plus désastreux des agissements illégaux et illégitimes de Clem Paul a été que les trois principales parties à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho ont retiré leur offre de se joindre à elles à la table de négociation.

Compte tenu de la situation, je voudrais profiter de l'occasion pour affirmer catégoriquement, en tant qu'un des fondateurs de l'Alliance des Métis de North Slave, qu'à titre de président en exercice, je ne peux pas reprocher aux trois principales parties qui ont négocié l'Accord sur les revendications territoriales Tlichos d'être revenues sur leur offre de faire participer l'Alliance des Métis de North Slave aux négociations.

En fait, lorsque l'Alliance des Métis de North Slave a perdu illégalement plus d'une centaine de ses membres, elle a également perdu son mandat politique pour défendre les droits ancestraux collectifs des bénéficiaires des revendications territoriales des Métis de North Slave.

Je signale en passant que la Cour fédérale du Canada a rejeté la demande d'injonction déposée par Clem Paul contre l'Accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho. Malheureusement, North Douglas, le successeur de Clem Paul, a jugé bon d'intenter une autre poursuite devant la Cour fédérale du Canada contre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Conseil tribal des Dogribs signataires du traité n° 11. Cette poursuite visait principalement à obliger les principales parties à négocier un accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec l'Alliance des Métis de North Slave.

Je tiens à informer le comité que le conseil d'administration dûment élu de l'Alliance des Métis de North Slave a mis un terme à cette poursuite et qu'il considère qu'il n'a aucune raison de poursuivre les principales parties à l'Accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho. Si l'Alliance n'a pas été partie à cet accord, la responsabilité en incombe à Clem Paul et à ses partisans.

J'ai le plaisir de pouvoir dire que le mandat politique qui permet à l'Alliance des Métis de North Slave de revendiquer les droits ancestraux collectifs de ses membres a été rétabli. C'est parce que Sholto Douglas, l'ancien président et également le premier vice-président de l'Alliance des Métis de North Slave et moi-même avons gagné, au bout de six ans, un recours collectif contre Clem Paul et ses partisans devant la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest. La Cour suprême a ordonné le rétablissement de tous les membres dont l'affiliation avait été révoquée illégalement, le rétablissement de la constitution et des règlements originaux de l'Alliance des Métis de North Slave ainsi qu'une élection sous les auspices de la constitution et des règlements de l'Alliance. Il va sans dire que l'ordonnance de la

the Northwest Territories' order was carried out, since I am here today representing the interests of the North Slave Metis Alliance members.

In summation, the actions of a few of the North Slave Metis Alliance's members have prevented the North Slave Metis Alliance from making any progress on its land claims and self-government initiatives. The record indicates that it was not because the three parties to the Tlicho land claims agreement were unwilling to include the North Slave Metis Alliance at the negotiation table; rather, that they could not do so as a consequence of Clem Paul's unlawful and illegitimate actions. Now that the unlawful and illegitimate agencies of Clem Paul and his supporters have been rectified, the North Slave Metis Alliance members want their collective Aboriginal rights addressed.

The Aboriginal rights of the North Slave Metis Alliance beneficiaries can be addressed through a number of different approaches. Two approaches that should do the job are as follows: First, amend the Tlicho land claims and self-government agreement to allow for a Metis specific adhesion to it. This is not a new concept. The Fort Liard First Nations signed Treaty 11 a year after the other First Nations signed the treaty. This approach may require the support of both Houses of Parliament, which means that I may be back before this committee in the future, seeking its support.

Second, the federal government could undertake a Metis-only treaty negotiation with the North Slave Metis Alliance. This approach provides the Government of Canada with the means to negotiate a land claims and self-government agreement with the North Slave Metis Alliance without having to amend the Tlicho land claims and self-government agreement to do so.

Finally, on behalf of the North Slave Metis Alliance, I would like to conclude my presentation by congratulating the three parties to the Tlicho land claims and self-government agreement. They have worked hard over the past 10 years to bring this agreement to a successful conclusion.

I wish to reiterate my appreciation to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for inviting me here to voice the North Slave Metis Alliance's views and concerns. I would also like to point out that I appreciate the goodwill of the Tlicho land claims people, the Dogrib people as a nation. I would like to see them move ahead. As president of the North Slave Metis Alliance, I cannot do anything to change the past, but I certainly can change the present and the future. With that, I apologize to the Tlicho land claims people for what happened to them under the former regimes of the North Slave Metis Alliance.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Enge. Are there any questions, Senator St. Germain?

Senator St. Germain: Thank you, Mr. Enge, for your presentation. I would like to ask you a couple of questions. Obviously, from your presentation, you had a serious challenge to deal with in regard to the past executive of your organization.

Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a été suivie étant donné que je suis ici aujourd'hui pour représenter les intérêts des membres de l'Alliance.

Pour résumer, les agissements de quelques membres de l'Alliance ont empêché celle-ci de progresser dans sa revendication territoriale et ses aspirations à l'autonomie gouvernementale. Autrement dit, la situation découle non pas du fait que les trois parties à l'Accord de revendication territoriale du peuple tlicho n'ont pas voulu inclure l'Alliance des Métis de North Slave à la table de négociation, mais plutôt des actes illégaux et illégitimes de Clem Paul. Maintenant qu'on y a remédié, les membres de l'Alliance des Métis de North Slave souhaitent qu'on s'occupe de leurs droits ancestraux.

Il existe divers moyens de reconnaître les droits ancestraux des bénéficiaires des revendications de l'Alliance. Deux solutions satisfaisantes seraient les suivantes : il faudrait d'abord modifier l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernemental du peuple tlicho afin de permettre aux Métis d'y adhérer. Ce concept n'est pas nouveau. La Première nation de Fort Liard a signé le traité n° 11 par voie d'adhésion en 1922, soit un an après que toutes les autres Premières nations eurent signé le traité. Cette solution pourrait exiger l'accord des deux Chambres du Parlement, ce qui veut dire que je serai peut-être de retour devant votre comité pour demander son appui.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral pourrait négocier avec l'Alliance des Métis de North Slave un traité visant uniquement les Métis. Cela permettrait au gouvernement du Canada de négocier un accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec l'Alliance sans avoir à modifier l'Accord tlicho.

Enfin, au nom de l'Alliance des Métis de North Slave, je voudrais conclure mon témoignage en félicitant les trois parties à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Elles ont travaillé très fort au cours des 10 dernières années pour parvenir à conclure cet accord.

Je tiens à remercier de nouveau le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de m'avoir invité à vous faire part des opinions et des préoccupations de l'Alliance des Métis de North Slave. Je tiens également à souligner que j'apprécie la bonne volonté du peuple tlicho et du peuple Dogrib. Je tiens à les voir progresser. En tant que président de l'Alliance des Métis de North Slave, je ne peux rien faire pour changer le passé, mais je peux certainement changer le présent et l'avenir. Je présente nos excuses au peuple tlicho pour ce qui s'est passé sous l'ancien régime de l'Alliance.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Enge. Avez-vous des questions, sénateur St. Germain?

Le sénateur St. Germain : Merci, monsieur Enge, pour cet exposé. J'aurais une ou deux questions à vous poser. D'après ce que vous venez de dire, vous avez eu de gros problèmes avec l'ancienne direction de votre organisation. Je

I understand from being around this situation that there are approximately 350 Metis in the Tlicho territory, is that correct?

Mr. Enge: That is not quite correct. The North Slave Metis coexist and share the North Slave region with the Dogrib people. We have done so for hundreds of years. The Tlicho land claims agreement allows for the Dogrib people to govern themselves under the auspices of certain land selections, namely, that they have selected lands in and around the four communities where the Dogrib people reside.

The majority of the North Slave Metis reside in Yellowknife. That is not in the selected land claims areas of the Tlicho or the Dogrib people. However, a few Metis reside in some of the territory that the Dogribs have claimed, namely, a small community call Edzo. Edzo is about seven miles from Fort Rae, and that is primarily where the Metis of the Tlicho-selected land claims reside. It is my understanding that there are about 30 North Slave Metis Alliance members residing in that community.

Senator St. Germain: I have quite an interest in this matter by virtue of the fact that my ancestry is Metis. I listened carefully to what Chief Erasmus said. Basically, you live in a cohesive society where those wanting to speak of their ancestry and to bring forward their ancestry can become part and parcel of the Dene nation, which is split into five regions. Theoretically, if you are Metis and a descendent, and you are prepared to go forward as a descendent, you are part of it.

We now have, post the *Powley* case, a Metis people who will possibly view their position differently. They might try to assert their claim more forcefully. It is happening already. I am getting many calls in British Columbia. I am originally from Manitoba. In British Columbia, however, the Metis are meeting and trying to establish what rights they have and how they can be identified as bona fide Metis people.

If we ratify this agreement, what request might we expect from Metis people in the region? Do you feel that they will go along with what you have proposed here tonight? If they do seek agreements and Metis settlements — that is, under section 35 — would the Tlicho agreement be reopened and that admission made to the agreement? You said that the federal government could enter into a separate agreement. Are there Metis people there whom you do not represent who could have a different point of view? If so, how many are there? Could we have a situation of having to deal with something else down the road? I am not saying this should obstruct the Tlicho from what they are doing.

What I like about this agreement is that it can be amended. I think it was Richard Salter, the legal counsel, who pointed this out to me in a meeting the other morning in my office. I am concerned as to what could come at us in the form of Metis people trying to assert their rights in that area.

Mr. Enge: Thank you for the question. I wanted to tell you that I am descended also from a St. Germain family name.

crois qu'il y a environ 350 Métis qui vivent dans le territoire tlicho, n'est-ce pas?

M. Enge : Ce n'est pas tout à fait exact. Les Métis de North Slave partagent la région de North Slave avec le peuple Dogrib. Nous l'avons fait pendant des centaines d'années. L'accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho permet au peuple Dogrib de s'autogouverner sur un certain territoire. Autrement dit, il s'agit de terres situées dans les quatre communautés où résident les Dogribs et aux alentours.

La majorité des Métis de North Slave vivent à Yellowknife. Ce n'est pas dans les régions visées par les revendications territoriales des Tlichos ou des Dogribs. Néanmoins, quelques Métis habitent une partie du territoire que les Dogribs ont revendiqué, dans une petite communauté appelée Edzo. Edzo est située à environ sept milles de Fort Rae et c'est surtout là que résident les Métis dans les terres visées par les revendications territoriales tlichos. Je crois qu'il y a une trentaine de membres de l'Alliance des Métis de North Slave dans cette communauté.

Le sénateur St. Germain : Je m'intéresse à cette question du fait que mes ancêtres sont Métis. J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le chef Erasmus. Vous vivez dans une société unie où ceux qui veulent faire valoir leur ascendance peuvent faire partie intégrante de la Nation dénée, qui est divisée en cinq régions. En théorie, si vous êtes Métis et d'ascendance autochtone, si vous êtes prêt à être considéré comme tel, vous faites partie de cette nation.

Depuis l'affaire *Powley*, il y a maintenant un peuple métis qui considère peut-être sa situation différemment. Il se peut qu'il cherche à affirmer ses droits de façon plus énergique. Cela a déjà commencé. Je reçois de nombreux appels en Colombie-Britannique. Je suis originaire du Manitoba. Néanmoins, en Colombie-Britannique, les Métis se réunissent pour essayer d'établir quels sont leurs droits et comment ils peuvent être considérés comme un peuple métis authentique.

Si nous ratifions cet accord, à quelles demandes pouvons-nous nous attendre de la part des Métis de la région? Pensez-vous qu'ils seront d'accord avec ce que vous avez proposé ici ce soir? S'ils cherchent à obtenir des accords et des règlements propres aux Métis en vertu de l'article 35, l'Accord tlicho sera-t-il rouvert pour qu'ils puissent y adhérer? Vous avez dit que le gouvernement fédéral pourrait conclure un accord distinct. Y a-t-il là bas des Métis que vous ne représentez pas et qui pourraient avoir un point de vue différent? Si c'est le cas, combien sont-ils? Pourrions-nous être obligés de traiter avec quelqu'un d'autre? Je ne dis pas que cela empêchera les Tlichos d'atteindre leur but.

Ce qui me plaît dans cet accord c'est qu'il peut être modifié. C'est Richard Salter, le conseiller juridique qui me l'a fait remarquer, je crois, au cours d'une réunion à mon bureau, l'autre jour. Je me demande à quoi nous devons nous attendre si les Métis essaient d'affirmer leurs droits dans cette région.

M. Enge : Merci pour cette question. Je dois vous dire que je compte également un St. Germain parmi mes ancêtres.

Senator St. Germain: I could see that in your good looks and your brilliance.

Mr. Enge: There are many Metis with blue eyes, too. With all due respect to former Dene nation Chief Bill Erasmus's view, that the Metis are somehow integrated and dovetailed in with the Dene people, the fact of the matter is that the Metis are section 35 Aboriginal people. We are separate and distinct from our Indian and Inuit counterparts. We are a distinct and separate people, in other words.

If former Chief Bill Erasmus read the *Powley* case, he would see that the Government of Canada, through the Supreme Court of Canada, recognizes that Metis are separate and distinct. We are a mixed race of people between our Aboriginal counterparts and mostly European settlers who came here. Without getting too much into the history and the anthropology of the matter, the Metis underwent an ethnogenesis on the prairies of this country, where the Metis were born and became a separate and distinct people.

In the Northwest Territories, I can tell you that I come from a long line of Metis who have coexisted with the Dene. I am a direct descendent of a famous Metis person who has been recognized by the National Historic Sites and Monuments Board as being a Metis of national historic significance, François Beaulieu II, characterized as Old Man Beaulieu, or Le Patriarch. He coexisted with the Dogribs and the Chipewyans of the North Slave region. He had a trading post in what is now Lac la Martre. He even participated in the unfortunate war between the Dogrib and the Chipewyans. However, he was a peacemaker and brought that to a peaceful conclusion.

The Metis have a long history in the North Slave region. The Metis lived amongst the Dene people in a good and harmonious way. There is no reason today why the Metis cannot do the same.

I am here today to support the Dogrib people's aspirations. I very much wish for this land claims agreement to go through. I am an optimist and I sincerely believe that when the time comes, the Dogrib people and the Treaty 8 Chipewyan people will work in harmony with the Metis to ensure that our Aboriginal rights are addressed. It is unfortunate that when the window of opportunity opened for the Metis with respect to having their rights addressed through the Tlicho land claims agreement, it was foiled by the former leadership of the North Slave Metis Alliance. The goodwill was there. There is no reason why the goodwill will not come back. The Tlicho or the Dogrib people extended out the hand of friendship and appreciation to the Metis back in 1997, and I will do my best to repair the damage done under former regimes, build bridges with our Dogrib friends, and coexist in a peaceful and harmonious way with them and move ahead so that both our groups of people can prosper in what is one of the richest regions in this country.

You probably know that this is the only place in North America where diamonds are being mined. There is a tremendous resource that is leaving that region without the full benefits being derived by the Aboriginal people whose lands are now being mined and developed.

Le sénateur St. Germain : Votre beau physique et votre fière allure en témoignent.

M. Enge : Il y a aussi de nombreux Métis qui ont les yeux bleus. Sans vouloir offenser l'ancien chef de la Nation dénée, Bill Erasmus, qui a dit que les Métis étaient intégrés intimement dans le peuple déné, le fait est que les Métis sont au nombre des Autochtones visés par l'article 35. Nous sommes distincts de nos homologues indiens et inuits. Autrement dit, nous sommes un peuple bien distinct.

Si l'ancien chef Bill Erasmus lisait l'arrêt *Powley*, il verrait que le gouvernement du Canada a reconnu, par l'entremise de la Cour suprême du Canada, que les Métis forment un peuple séparé et distinct. Notre race résulte de l'union entre nos homologues autochtones et les colons d'origine principalement européenne qui sont venus ici. Sans trop m'attarder sur les considérations historiques et anthropologiques, je dirais que l'ethnogenèse des Métis a eu lieu dans les Prairies et c'est là que les Métis sont nés et sont devenus un peuple séparé et distinct.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, je peux vous dire que je viens d'une longue lignée de Métis qui ont coexisté avec les Dénés. Je suis le descendant direct d'un célèbre Métis que la Commission nationale des lieux et monuments historiques a reconnu comme un Métis d'une grande importance historique nationale, François Beaulieu II, surnommé Old Man Beaulieu ou Le Patriarche. Il a coexisté avec les Dogribs et les Chipewyans de la région de North Slave. Il avait un poste de traite à l'endroit qui s'appelle maintenant Lac la Martre. Il a même participé à la triste guerre entre les Dogribs et les Chipewyans. C'était toutefois un pacifiste qui a fait déboucher ce conflit sur un règlement pacifique.

Les Métis ont une longue histoire dans la région de North Slave. Ils vivaient parmi les Dénés avec qui ils entretenaient des relations harmonieuses. Il n'y a aucune raison pour que les Métis ne continuent pas à en faire autant.

Je suis ici aujourd'hui pour soutenir les aspirations des Dogribs. Je souhaite vivement que cet accord sur les revendications territoriales aboutisse. Je suis un optimiste et je crois sincèrement que, lorsque le moment viendra, les Dogribs et les Chipewyans signataires du Traité 8 coopéreront avec les Métis pour que nos droits ancestraux soient respectés. Il est regrettable que, lorsque les Métis ont eu l'occasion de faire reconnaître leurs droits dans le cadre de l'Accord tlicho, l'ancienne direction de l'Alliance des Métis de North Slave ait fait avorter cette initiative. Tout le monde avait fait preuve de bonne volonté. Il n'y a aucune raison pour que cette bonne volonté ne revienne pas. Les Tlichos ou les Dogribs ont tendu la main de l'amitié aux Métis en 1997 et je ferai de mon mieux pour réparer les torts causés sous l'ancien régime, nouer des liens avec nos amis les Dogribs et coexister avec eux de façon pacifique et harmonieuse de façon à ce que nos deux peuples puissent prospérer dans cette région qui est l'une des plus riches du pays.

Vous savez sans doute que c'est le seul endroit d'Amérique du Nord où l'on extrait le diamant. C'est une ressource formidable qui quitte la région sans que les peuples autochtones dont on exploite les terres ne puissent en bénéficier pleinement.

Another aspect that is happening right now is, in a sense, a kind of self-government arrangement; a devolution process is under way that should see resource royalty revenues flowing to Aboriginal groups in the Northwest Territories and, in this case, all three of the Aboriginal groups that share the North Slave region should prosper and grow together in a good way. I am optimistic about the future. The hand of friendship was extended to the Metis a number of years ago, and I am optimistic that we can work with them and get back on track.

The Chairman: Any other senators who wish to ask questions?

Senator Gustafson: I was interested in your comments on the diamond mines. I am one of those southerners who do not know anything about your area, and I am learning. Is there oil exploration in that area at all? Have they done any seismic work, or what is the situation?

Mr. Enge: Senator Gustafson, there is no oil exploration going on in the North Slave region, but there is a lot of exploration going on there of the mining sort. The North Slave region is a very rich, non-renewable resource area. Yellowknife was founded as a gold-mining town; there were two gold mines there that have now been shut down because the gold ore has been exhausted. What has replaced gold mining is diamond mining in the region, and our economy is the envy of the country. Two years ago the growth rate in the North Slave region was estimated at 20 per cent, which is a highly unusual economic situation in comparison to Alberta, which we managed to outpace.

Our future in the Northwest Territories looks very bright. There is a prosperous future for all of the citizens of the Northwest Territories, but in the case of the Aboriginal groups that reside in the North Slave region, we stand to do very well in the future, and I know that our lot in this society, and in the country of Canada, will improve. Already we are seeing tremendous advances.

I applaud the Dogrib people for use of some of the money they received from the diamond companies to educate their young. Last year I understand they placed half a million dollars a year towards the education of their young people, which is a laudable exercise. They are laying the groundwork for an improved society for themselves. I know that I am committed to that. I want to do as much as I can to educate our young in the same way as the Dogribs are seeing fit to do.

Senator Gustafson: Because it seems as though the ice is softening in the North, many scientists are telling us that the ice-breakers will be able to go through the North at all seasons, and possibly replace the Panama Canal and reduce the distances for shipping and trading, and so on. What is your view on that?

Mr. Enge: I really have not thought about it very much. We have tremendous things going on in the Northwest Territories. You have probably heard that, right now, there is a proposal on the table for the construction of the biggest natural gas pipeline in the history of the world. That is consuming a tremendous amount of our time. I do know that the Inuit in the Nunavut Territory are interested in building a nickel mine

Une autre chose qui se passe actuellement est que nous avons une sorte d'entente d'autonomie gouvernementale, un processus de dévolution qui est en cours et grâce auquel les groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest devraient toucher des redevances sur les ressources. Les trois groupes autochtones qui se partagent la région de North Slave devraient donc pouvoir prospérer et grandir ensemble. Je suis optimiste pour l'avenir. La main de l'amitié a été tendue aux Métis il y a quelques années et je suis sûr que nous pourrions travailler ensemble et repartir du bon pied.

Le président : D'autres sénateurs désirent poser des questions?

Le sénateur Gustafson : Je m'intéresse à ce que vous avez dit au sujet des mines de diamant. Je fais partie des Canadiens du Sud qui ne connaissent pas du tout votre région et je suis en train d'apprendre. Fait-on de l'exploration pétrolière dans votre région? Y a-t-il eu des relevés sismiques ou quelle est la situation?

M. Enge : Sénateur Gustafson, il n'y a pas d'exploration pétrolière dans la région de North Slave, mais il y a beaucoup d'exploration minière. La région de North Slave est une région très riche en ressources non renouvelables. Yellowknife a été fondée autour des mines d'or, car il y avait là-bas deux mines d'or qui ont été fermées depuis parce que le filon était épuisé. L'or a été remplacé par le diamant et notre économie fait l'envie du reste du pays. Il y a deux ans, le taux de croissance de la région de North Slave a été estimé à 20 p. 100, ce qui est une situation économique très inhabituelle par rapport à l'Alberta que nous avons réussi à surpasser.

L'avenir des Territoires du Nord-Ouest semble très prometteur. Un avenir prospère attend tous les citoyens des Territoires du Nord-Ouest, mais pour ce qui est des groupes autochtones qui résident dans la région de North Slave, nous sommes promis à un très bel avenir et je sais que notre situation au sein de cette société et du Canada va s'améliorer. Nous constatons déjà d'énormes progrès.

Je félicite les Dogribs d'utiliser une partie de l'argent qu'ils reçoivent des mines de diamant pour l'éducation de leurs jeunes. L'année dernière, je crois qu'ils ont placé un demi-million de dollars par an pour financer l'éducation de leurs jeunes, ce qui est une initiative louable. Ils préparent le terrain pour améliorer leur sort. Je veux faire la même chose. Je veux faire le plus possible pour éduquer nos jeunes, comme les Dogribs ont jugé bon de le faire.

Le sénateur Gustafson : Comme la glace semble fondre dans le Nord, de nombreux experts scientifiques nous disent que les brise-glaces pourront traverser le Nord en toute saison, que cela pourrait remplacer le canal de Panama et réduire les distances pour le transport maritime et le commerce. Qu'en pensez-vous?

M. Enge : En fait, je n'y ai pas beaucoup réfléchi. Il se passe des choses extraordinaires dans les Territoires du Nord-Ouest. Vous avez sans doute entendu dire qu'on envisageait de construire le plus gros gazoduc au monde. Ce projet absorbe la majeure partie de notre temps. Je sais que les Inuits du Nunavut envisagent de construire une mine de nickel quelque part près de Kugluktuk. Je suppose que cela les aiderait. Si les voies

somewhere near Kugluktuk. I guess that would help them. If the sea lanes are open, it would make it more feasible for some mining to go on and become a tremendous benefit to the Aboriginal people who reside in that area.

Senator Gustafson: It would revolutionize the North.

Mr. Enge: We are undergoing profound changes now. There are many issues we are dealing with because of rapid economic growth. Housing, for example; there are many jobs but no places for people to live. That is an unusual situation, and a good one for us. All of us who reside there have a place to live. There are jobs for our people and prosperity is under way. That will do a great deal to improving the lot of the Aboriginal peoples in the North with respect to economic development. Aboriginal peoples are ready for economic development. They are asking both Houses of Parliament to forge ahead with economic development. There is a proposal on the table with the Aboriginal Pipeline Working Group to see that natural gas pipeline built. Of course, there are a few snags along the way, one of which is the right-of-way through the Deh Cho region. There are some problems with that. However, these kinds of problems will crop up in any big project. I expect the collective will of the people will prevail, and economic development will go ahead.

The Chairman: I will ask you, Mr. Enge, in the Tlicho agreement, in the definition of a Tlicho, there is provision for descendants of the Tlicho to be enrolled and thus be part of the agreement. Are you aware whether there are Metis who fit under this category of descendants who have enrolled as part of the Tlicho people? If so, how many do you think there are relative to the number that you know that have not enrolled in this process?

Mr. Enge: Mr. Chairman, that is an interesting question and one that I wish I could answer for you. The Dogrib Treaty 11 Tribal Council negotiating team has not yet issued its enrolment list publicly. I have requested a copy of the enrolment list but they feel they need to keep it from the public eye until such time that they provide it to their own citizens first, their own people, which I respect. However, I do have an estimate that around the middle of April they plan to release that enrolment list and then I can know definitively which of the North Slave Metis Alliance have decided to join the Tlicho land claims process. I cannot say today, but that certainly is information that will be forthcoming in the near future. I would be interested in seeing their list.

One of the major reasons for the existence of the North Slave Metis Alliance is to assert the Aboriginal rights of its members, particularly in the land claims arena.

The Chairman: I have looked through the agreement to see what there was, whether there were any references to Metis, and in terms of an agreement there is no mention of Metis, only descendants of the Tlicho. I do notice in section 2.25 that it states that enrolment does not affect the identity of Metis. I do not know whether that is, from your standpoint, a good or positive thing, but I take it that it means that they leave it to the Metis to identify themselves. They leave it to the Metis to seek their own

maritimes sont ouvertes, cela rendrait certains projets miniers plus réalisables, ce qui serait extrêmement avantageux pour les Autochtones de la région.

Le sénateur Gustafson : Cela révolutionnerait le Nord.

M. Enge : Nous connaissons actuellement de profonds changements. La croissance économique rapide pose de nombreux problèmes. En ce qui concerne le logement, par exemple, il y a de nombreux emplois, mais pas d'endroit où loger. C'est une situation inhabituelle et c'est bon pour nous. Tous les résidents de la région ont déjà un logement. Il y a des emplois pour nous et nous sommes sur la voie de la prospérité. Cela va largement contribuer à améliorer le sort des peuples autochtones du Nord sur le plan du développement économique. Les populations autochtones sont prêtes pour le développement économique. Elles demandent aux deux Chambres du Parlement de permettre ce développement. Le Groupe de travail autochtone sur le pipeline étudie un projet en vue de la construction de ce gazoduc. Bien entendu, il y a quelques obstacles à surmonter dont l'un est le droit de passage par la région Deh Cho. Cela pose certains problèmes. Les problèmes de ce genre sont toutefois inévitables lorsqu'on entreprend un projet d'envergure. J'espère que la volonté collective l'emportera et que le développement économique se fera.

Le président : Monsieur Enge, dans l'Accord tlicho, dans la définition d'un Tlicho, une disposition permet à des personnes d'ascendance tlicho de se faire enregistrer et d'être partie à l'Accord. Savez-vous s'il y a des Métis qui entrent dans cette catégorie et qui se sont enregistrés comme membre du peuple tlicho? Si c'est le cas, combien y en a-t-il par rapport au nombre de Métis qui ne se sont pas enregistrés?

M. Enge : Monsieur le président, c'est une question intéressante à laquelle j'aimerais pouvoir répondre. L'équipe de négociation du Conseil tribal des Dogribs signataires du traité n° 11 n'a pas encore publié sa liste d'inscription. J'ai demandé la copie de cette liste, mais le Conseil estime ne pas devoir la publier avant de l'avoir communiquée à ses propres citoyens, et je respecte cette décision. Je crois toutefois qu'il compte publier cette liste vers la mi-avril et je saurai alors exactement quels sont les membres de l'Alliance des Métis de North Slave qui ont décidé de se joindre au processus de revendications territoriales des Tlichos. Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, mais c'est une chose que nous saurons prochainement. J'ai hâte de voir cette liste.

Une des principales raisons d'être de l'Alliance des Métis de North Slave est d'affirmer les droits ancestraux de ses membres, surtout à l'égard des revendications territoriales.

Le président : J'ai examiné l'accord pour voir s'il y était fait mention des Métis, mais il n'y en est pas question et seuls les descendants des Tlichos y sont mentionnés. Je remarque qu'à l'article 2.25, il est dit que l'inscription au registre n'a pas d'effet sur le statut de Métis. Je ne sais pas si c'est une bonne chose ou une mauvaise chose à vos yeux, mais cela veut dire, je suppose, que c'est aux Métis qu'il revient de s'identifier comme tel. On laisse les Métis trouver leur propre définition ou déterminer leurs

definition or their own Aboriginal rights. Further in the agreement it does say that the agreement should not be construed as to recognize any Aboriginal or treaty rights of any other Aboriginal people other than the Tlicho. Thus the Tlicho are saying that this applies only to them. They leave it to some other future process or decision for other Aboriginal groups to make their claims.

Also, in 7.3 it states that the Tlicho government may agree to share rights. Do you get any comfort from any of these provisions as far as your Metis rights go?

Mr. Enge: The short answer is, no. I do not derive any comfort from those provisions that the collective Metis identity of the members of the North Slave Metis Alliance will be preserved. My understanding, and the understanding of my advisers, is that if we were to enrol in the Tlicho land claims agreement, we become Tlicho citizens and therefore lose our Metis identity. The Metis are adamant that we are not about to lose our identity at the altar of this land claim. To have our Aboriginal rights addressed, we request a separate process that can be handled under the auspices of the Tlicho land claims agreement.

I do know that there are provisions in the land claim that allow for descendants of the Dogrib people to include themselves in their claim. In that regard, we do have Metis that fit into that category. In fact, the former president of the North Slave Metis Alliance, North Douglas, fits that category. Some of his family members obtained Indian status under the auspices of Bill C-31, and he himself decided not to. He therefore is without Indian status and therefore a full, bona fide Metis person. Now, he could opt to join the Tlicho land claims process if he wished because he is a descendant of the Dogrib people. However, his mother was disenfranchised as a status Indian when she married his father, who was a Metis from the Sahtu area, and she, his mother, was eligible and decided to opt to obtain her Indian status back. She also is a member of the Dogrib band. A number of his brothers and sisters did the same, but he did not. However, he could join the Tlicho land claim if he wished because he is a descendant of the Dogrib people, and in that respect there is a provision whereby he could apply to a committee struck to look at applications. If the committee, comprised of the Dogrib people, decided that they would permit him to be a Tlicho citizen, he would then be given approval to be a Tlicho citizen, but he would have to apply. There is a process there.

I just want to emphasize the fact that the Metis are very proud of their heritage. They are very proud of their identity, and they are not about to enter into the Tlicho land claims agreement and lose their identity once they do so. We will remain optimistic that we will have our rights addressed down the road. I am sure that that will happen.

The Chairman: One final question, Mr. Enge. I do recognize that you state in your presentation that you have ordered discontinuance of action with respect to an action that you have taken against the federal government. What is the status

propres droits ancestraux. Plus loin dans le texte il est dit que l'accord ne reconnaît pas les droits ancestraux ou issus de traités d'autres peuples autochtones que les Tlichos. Les Tlichos disent donc que cela s'applique uniquement à eux. Ils considèrent que les autres groupes autochtones devront formuler leurs revendications dans le cadre d'un processus ultérieur.

Également, la clause 7.3 porte que le gouvernement tlicho peut accepter de partager des droits. Cette disposition vous rassure-t-elle quant aux droits des Métis?

M. Enge : La réponse est non. Ces dispositions ne me permettent pas de croire que l'identité collective des membres de l'Alliance des Métis de North Slave sera préservée. Si je comprends bien, et c'est ce que pensent mes conseillers, si nous nous inscrivons pour bénéficier de l'Accord sur les revendications territoriales des Tlichos, nous deviendrons des citoyens tlichos et nous perdrons donc notre identité de Métis. Les Métis tiennent absolument à ne pas sacrifier leur identité sur l'autel de ces revendications territoriales. Pour faire reconnaître nos droits ancestraux, nous demandons un processus séparé qui pourra se dérouler sous les auspices de l'Accord tlicho.

Je sais que certaines dispositions de cet accord permettent aux descendants du peuple Dogrib de s'inscrire sur la liste des bénéficiaires. Nous avons des Métis qui entrent dans cette catégorie. En fait, l'ancien président de l'Alliance des Métis de North Slave, North Douglas, en fait partie. Certains membres de sa famille ont obtenu le statut d'Indien en vertu du projet de loi C-31, mais il a décidé de ne pas l'obtenir lui-même. Il reste donc un Métis authentique au lieu d'être un Indien inscrit. Il pourrait maintenant décider de bénéficier de l'Accord tlicho étant donné qu'il est un descendant du peuple Dogrib. Sa mère a toutefois perdu son statut d'Indien lorsqu'elle a épousé son père, qui était un Métis de la région de Sahtu et, comme elle y avait droit, elle a décidé de récupérer son statut d'Indien. Elle est également membre de la bande Dogrib. Plusieurs de ses frères et soeurs ont fait la même chose, mais pas lui. Il pourrait toutefois s'inscrire au registre tlicho s'il le désirait étant donné qu'il est un descendant du peuple Dogrib et une disposition de l'accord lui permettrait de s'inscrire auprès d'un comité constitué pour examiner les demandes. Si le comité, qui est composé de Dogribs, décidait de l'accepter, il pourrait devenir un citoyen tlicho, mais il faut qu'il en fasse la demande. Il y a un processus à suivre.

Je tiens seulement à souligner que les Métis sont très fiers de leur héritage. Ils sont très fiers de leur identité et ne sont pas prêts à la perdre pour bénéficier de l'Accord sur les revendications territoriales Tlichos. Nous espérons que nos droits seront reconnus. Je suis certain que nos droits finiront par être reconnus. J'en suis certain.

Le président : Une dernière question, monsieur Enge. Vous dites dans votre mémoire que vous avez ordonné l'arrêt des poursuites contre le gouvernement fédéral. Où en sont ces poursuites et pensez-vous ou espérez-vous entamer

of that action, and do you plan or hope to begin negotiations with respect to Metis rights with the federal government sometime in the near future to have your rights dealt with?

Mr. Enge: Yes. Under my leadership, and with the goodwill of the current North Slave Metis Alliance board of directors, the lawsuit filed in the Federal Court of Canada against the three principal parties from the Tlicho land claims agreement was dropped on December 3, I believe. There are some bugs being worked out right now with respect to its discontinuance. The discontinuance was filed in the Federal Court of Canada but there are some mechanics with respect to the filing of that discontinuance that are still being worked out. However, as far as the North Slave Metis Alliance is concerned, that lawsuit is over and finished. We formally dropped it and we do not see any need to look back at it any further.

I think it is common knowledge that everyone knows that when an Aboriginal people file a lawsuit against the Crown, what automatically happens is that the Crown stops negotiating. While you are in litigation, there is no negotiation. I find it was quite absurd that that lawsuit was filed in any event, and it was groundless because it was not necessary. Now that the lawsuit is dropped, I am optimistic we can get the federal government back to the table to see what we can work out to get our Aboriginal rights addressed.

The Chairman: Are there any questions that arise out of that or any other questions of our witness?

If not, then I want to thank you, Mr. Enge, for your presentation. I do believe you provided some good information to the committee members here. It will assist us in our deliberations on this bill.

We certainly wish you well in the future.

Mr. Enge: Thank you for inviting me here this evening. I urge you to go ahead and expedite the passage of this bill.

The Chairman: Senators, this concludes the witness testimony that we will hear in our deliberations and examination of Bill C-14. We will now proceed to clause-by-clause consideration of the bill. Is it agreed, senators?

Senator St. Germain: I would suggest, Mr. Chairman, if it is the will of the committee, that we proceed with clause-by-clause immediately.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The normal procedure is to postpone consideration of the long title, the preamble and the short title contained in clause 1. Shall the committee proceed in the normal way?

Senator Watt: Could you provide us with the text that you are reading? We do not have it.

The Chairman: Actually, I am proceeding with clause-by-clause, and there are two ways that we can do it. We could deal with clause-by-clause in groups of clauses or, if there is a motion to proceed otherwise, we can adopt all of the clauses as a whole. I was suggesting the two options.

prochainement des négociations avec le gouvernement fédéral au sujet des droits des Métis?

M. Enge : Oui. Sous ma direction et grâce à la bonne volonté du conseil d'administration actuel de l'Alliance des Métis de North Slave, la poursuite intentée devant la Cour fédérale du Canada contre les trois principales parties à l'Accord sur les revendications territoriales du peuple Tlicho a été abandonnée le 3 décembre, je crois. Il reste quelques petits problèmes à résoudre. La demande en désistement a été déposée à la Cour fédérale du Canada, mais il reste certaines formalités à remplir. Néanmoins, en ce qui concerne l'Alliance des Métis de North Slave, cette poursuite a pris fin. Nous l'avons abandonnée officiellement et nous ne voyons pas la nécessité de revenir là-dessus.

Chacun sait, je crois, que lorsqu'un peuple autochtone intente une poursuite contre la Couronne, cette dernière arrête automatiquement de négocier. Quand vous êtes en litige, il n'y a plus de négociation. Il était absurde d'intenter cette poursuite parce qu'elle était inutile. Maintenant que la poursuite a été abandonnée, je suis sûr que nous pourrions ramener le gouvernement fédéral à la table de négociation pour faire respecter nos droits ancestraux.

Le président : Avez-vous des questions sur ce sujet ou tout autre sujet à poser à notre témoin?

S'il n'y en a pas, je tiens vous remercier, monsieur Enge, pour votre témoignage. Je crois que vous avez fourni des renseignements utiles aux membres du comité. Cela va nous éclairer pour nos délibérations sur ce projet de loi.

Tous nos voeux de succès vous accompagnent.

M. Enge : Merci de m'avoir invité ici ce soir. Je vous exhorte à accélérer l'adoption de ce projet de loi.

Le président : Sénateurs, l'audition de nos témoins est maintenant terminée pour l'examen du projet de loi C-14. Nous allons passer à l'étude article par article du projet de loi. Est-ce d'accord, sénateurs?

Le sénateur St. Germain : Monsieur le président, si le comité est d'accord, je suggère que nous passions immédiatement à l'étude article par article.

Des voix : D'accord.

Le président : Normalement, nous remettons à plus tard l'examen du titre complet, du préambule et du titre abrégé contenu à l'article 1. Le comité veut-il procéder de la façon habituelle?

Le sénateur Watt : Pourriez-vous nous fournir le texte que vous lisez? Nous ne l'avons pas.

Le président : En fait, je procède article par article et il y a deux façons de faire. Nous pourrions procéder par groupes d'articles ou si nous adoptons une motion pour procéder autrement, nous pouvons adopter tous les articles globalement. Ce sont là deux options.

Senator St. Germain: Could we break it down into parts?

The Chairman: Yes. I will begin and ask senators, shall clause 2 carry? Do you want to look at the clauses as we go through them?

Senator Watt: May we have copies of the bill?

The Chairman: We can look at the bill on the table of provisions. This approach of grouping the clauses is outlined in the table of provisions.

Senators, shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 3 and 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 9 to 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clauses 15 to 94 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clauses 95 and 96 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clauses 97 to 106 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clauses 107 to 110 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 111 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 1, the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Is it agreed, senators, that the bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur St. Germain : Pouvons-nous séparer le projet de loi en plusieurs éléments?

Le président : Oui. Je vais commencer et demander aux sénateurs : l'article 2 est-il adopté? Voulez-vous examiner ces articles au fur et à mesure?

Le sénateur Watt : Pouvons-nous avoir un exemplaire du projet de loi?

Le président : Vous pouvez suivre dans la table analytique. Les articles sont regroupés dans la table analytique.

Sénateurs, l'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Les articles 3 et 4 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Les articles 9 à 14 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. Les articles 15 à 94 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. Les articles 95 et 96 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. Les articles 97 à 106 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. Les articles 107 à 110 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés. L'article 111 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Êtes-vous d'accord, sénateurs, pour que le projet de loi soit adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Is it agreed that I report the bill without amendment at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: This concludes our business on Bill C-14. For the information of witnesses and the audience, I, as chairman of the committee, will report to the Senate at the next sitting of the Senate, which is tomorrow. We will then be in a position to ask for unanimous consent of the Senate to proceed to third reading of the bill and, eventually, Royal Assent.

However, if any person in the Senate does not give consent, because normally a 24-hour period is required between the time of reporting and third reading, we would have to wait until Tuesday of next week. I want everyone to know that senators have a right to 24 hours to review the bill to ensure that all provisions of the bill are satisfactory to them.

I recognize that our witnesses have travelled very far, and I thank them for coming to our Senate committee to see our democratic process in Canada at work.

Senator St. Germain: We should ensure that every senator has the right to speak on this bill at third reading, not that it is generally done. However, the opportunity exists, and conceivably it could happen that another senator, other than Senator Sibbeston and I, will speak to it.

The Chairman: I will emphasize that at third reading, as Senator St. Germain has stated, any senator can speak to the bill. I intend to speak to it because I am knowledgeable, I am from the North and I have an interest in it. Senator St. Germain, who is the deputy chairman of the committee, will speak to the Tlicho agreement. As well, any other senator may speak to the bill.

With that, I thank you again.

The committee adjourned.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi sans amendement à la prochaine séance du Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Voilà qui termine notre étude du projet de loi C-14. Pour la gouverne des témoins et de l'auditoire, je signale qu'en tant que président du comité, je ferai rapport au Sénat à sa prochaine séance, qui aura lieu demain. Nous serons alors en mesure de demander le consentement unanime du Sénat pour procéder à la troisième lecture du projet de loi et, éventuellement, à la sanction royale.

Toutefois, si un des sénateurs ne donne pas son consentement, comme il doit normalement s'écouler 24 heures entre la présentation du rapport et la troisième lecture, nous devons attendre jusqu'à mardi prochain. Je tiens à ce que tout le monde sache que les sénateurs ont droit à 24 heures pour examiner le projet de loi et s'assurer que toutes ses dispositions les satisfont.

Je sais que nos témoins ont fait un long voyage pour venir ici et je les remercie d'être venus devant le comité sénatorial pour voir le processus démocratique du Canada à l'oeuvre.

Le sénateur St. Germain : Nous devons veiller à ce que chaque sénateur ait le droit d'exprimer son opinion sur ce projet de loi en troisième lecture. Ce n'est généralement pas le cas, mais cette possibilité existe et il se pourrait qu'un sénateur autre que le sénateur Sibbeston et moi-même désire en parler.

Le président : J'insiste sur le fait qu'en troisième lecture, comme l'a dit le sénateur St. Germain, n'importe quel sénateur peut parler du projet de loi. J'ai l'intention de le faire, car je connais la question, je suis originaire du Nord et je m'y intéresse. Le sénateur St. Germain, qui est le vice-président du comité, parlera de l'Accord tlicho. N'importe quel autre sénateur pourra également parler du projet de loi.

Sur ce, je vous remercie encore une fois.

La séance est levée.

Department of Finance Canada:

Annie Carrier, Chief, First Nations Finance Section.

Ministry of Aboriginal Affairs of the Northwest Territories:

Roy Erasmus, Director of Negotiations and Acting Chief Negotiator;

Martin Goldney, Legal Counsel.

Tuesday, February 8, 2005

Dogrib Treaty 11 Council:

Deputy Grand Chief Charlie J. Nitsiza;

John B. Zoe, Chief Negotiator;

Richard B. Salter, Legal Counsel;

Bertha Rabesca Zoe, Legal Counsel;

Eddie Erasmus, Negotiator.

Wednesday, February 9, 2005

Assembly of First Nations:

Phil Fontaine, National Chief;

Bill Erasmus, Northwest Territories Regional Chief.

North Slave Metis Alliance:

Bill Enge, President.

Ministère des Finances Canada :

Annie Carrier, chef, Fiscalité des Premières Nations.

Ministère des Affaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest :

Roy Erasmus, directeur des négociations et négociateur en chef par intérim;

Martin Goldney, conseiller juridique.

Le mardi 8 février 2005

Conseil des Dogribs signataires du traité n° 11 :

Charlie J. Nitsiza, grand chef adjoint;

John B. Zoe, négociateur en chef;

Richard B. Salter, conseiller juridique;

Bertha Rabesca-Zoe, conseillère juridique;

Eddie Erasmus, négociateur.

Le mercredi 9 février 2005

Assemblée des Premières Nations :

Phil Fontaine, chef national;

Bill Erasmus, chef régional des Territoires du Nord-Ouest.

Alliance des Métis de North Slave :

Bill Enge, président.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, February 2, 2005

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs
and Northern Development.

The Honourable Joseph L. Handley, Premier of the Northwest
Territories and Minister of Aboriginal Affairs.

WITNESSES

Wednesday, February 2, 2005

Susan Barnes, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian
and Northern Affairs Canada.

Indian and Northern Affairs Canada:

Paula Isaak, Associate Chief Federal Negotiator, Northwest
Territories;

Richard Ashton, Assistant Negotiator, Tlicho.

Department of Justice Canada:

Mary Douglas, Counsel;

James Stringham, Acting Senior Counsel, Human Rights Law
Section.

(Continued on previous page)

COMPARAISSENT

Le mercredi 2 février 2005

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires
indiennes et du Nord canadien.

L'honorable Joe Handley, premier ministre des Territoires du
Nord-Ouest et ministre des Affaires autochtones.

TÉMOINS

Le mercredi 2 février 2005

Susan Barnes, secrétaire parlementaire du ministre des
Affaires indiennes et du Nord Canada.

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Paula Isaak, négociateur en chef associé au gouvernement
fédéral, Territoires du Nord-Ouest;

Richard Ashton, négociateur adjoint, Tlicho.

Ministère de la Justice Canada :

Mary Douglas, avocate;

James Stringham, avocat-conseil par intérim, Section des droits
de la personne.

(Suite à la page précédente)